

**Canadian Nuclear
Safety Commission**

**Commission canadienne de
sûreté nucléaire**

Public hearing

Audience publique

December 10th, 2010

Le 10 décembre 2010

Public Hearing Room
14th floor
280 Slater Street
Ottawa, Ontario

Salle d'audiences publiques
14^e étage
280, rue Slater
Ottawa (Ontario)

Commission Members present

Commissaires présents

Mr. Michael Binder
Mr. Ken Pereira
Mr. Dan Tolgyesi
Dr. Ronald Barriault
Mr. André Harvey

M. Michael Binder
M. Ken Pereira
Mr. Dan Tolgyesi
M. Ronald Barriault
M. André Harvey

Secretary:

Secrétaire :

Mr. Marc Leblanc

Mr. Marc Leblanc

Lawyer:

Avocate:

Ms. Lucille Collard

Mme Lucille Collard

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Remarques préliminaires	1
Premier jour de l'audience	
Hydro-Québec:	5
Demande visant à renouveler le Permis d'exploitation de la Centrale nucléaire de Gentilly-2 Et l'installation de déchets radioactifs	
10-H15.1 / 10-H15.1A / 10-H15.1B	5
Exposé oral par Hydro-Québec	
10-H15 / 10-H15.B / 10-H15.C	37
Exposé oral par le Personnel de la CCSN	

Ottawa, Ontario

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

--- L'audience débute vendredi, le 10 décembre 2010 à 9h05

Remarques préliminaires

M. LEBLANC: Bonjour, Mesdames et Messieurs. Bienvenue aux audiences publiques de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Mon nom est Marc Leblanc. Je suis le secrétaire de la Commission et j'aimerais aborder certains aspects touchant le déroulement de cette audience.

Nous avons aujourd'hui le jour 1 de l'audience publique portant sur la demande d'Hydro-Québec pour le renouvellement des permis de la centrale nucléaire de Gentilly-2 et l'installation de gestion des déchets.

During today's business, we have simultaneous translation.

Des appareils de traduction sont disponibles à la réception. La version française est au poste 3 and the English version is on channel 2.

Vous êtes priés de parler à débit modéré afin de permettre aux interprètes de suivre la cadence.

Les audiences sont enregistrées et transcrites textuellement.

1 I'd also like to note that this proceeding
2 is being video webcasted and that archives will be on our
3 website for a three-month period following the close of
4 the hearing.

5 Les transcriptions seront disponibles sur
6 le site web de la Commission dès la semaine prochaine.

7 Pour assurer l'intégrité des
8 transcriptions, prière de vous identifier avant de prendre
9 la parole.

10 As a courtesy to others in the room, please
11 silence your cell phones and other electronic devices.

12 Monsieur Binder, président et premier
13 dirigeant de la CCSN, présidera l'audience publique
14 d'aujourd'hui.

15 Monsieur Binder.

16 **LE COMMISSAIRE:** Merci, Marc.

17 Bonjour et bienvenue à cette audience
18 publique de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.
19 Good morning and welcome to the public hearing of the
20 Canadian Nuclear Safety Commission.

21 Mon nom est Michael Binder. Je suis le
22 président de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

23 Je souhaite la bienvenue aux gens ici
24 présents et à ceux qui se joignent à nous par
25 webdiffusion, vidéoconférence et téléconférence.

1 J'aimerais commencer par faire la
2 présentation des commissaires qui sont ici avec nous
3 aujourd'hui.

4 À ma droite c'est M. Ken Pereira et Dan
5 Tolgyesi. À ma gauche c'est M. Ronald Barriault et M.
6 André Harvey.

7 Vous avez entendu M. Leblanc, notre
8 secrétaire et on a aussi aujourd'hui Mme Lucille Collard,
9 avocate, avec nous sur le podium.

10 **M. LEBLANC:** L'ordre du jour a été adopté
11 hier, lors de la tenue de l'audience publique portant sur
12 la demande de GE-Hitachi.

13 Nous avons à l'ordre du jour aujourd'hui
14 une demande d'Hydro-Québec pour le renouvellement du
15 permis d'exploitation de la centrale nucléaire de
16 Gentilly-2 et de l'installation de gestion des déchets
17 radioactifs et c'est une demande pour une période de cinq
18 ans. Également à l'ordre du jour aujourd'hui est la
19 demande d'Hydro-Québec pour prolonger de six mois ces deux
20 permis vu que ces permis viennent à échéance le 31
21 décembre 2010.

22 Nous sommes à la journée 1 de l'audience
23 publique. Le premier avis d'audience publique 2010-H-06 a
24 été publié le 31 mai 2010. Suite à la demande d'Hydro-
25 Québec de reporter le début de l'audience publique à une

1 date ultérieure, nous avons publié deux révisions à cet
2 effet.

3 Le 27 octobre dernier, nous avons annoncé
4 les nouvelles dates ainsi que l'endroit pour la tenue des
5 deux jours d'audience.

6 Comme c'est la première journée de
7 l'audience sur cette demande, l'emphase sera sur les
8 mémoires et présentations d'Hydro-Québec et du personnel
9 de la CCSN.

10 La deuxième journée de l'audience, qui se
11 tiendra en avril 2011, sera principalement consacrée aux
12 mémoires du public.

13 Hydro-Québec et le personnel de la CCSN
14 avaient déposé des documents pour l'audience initialement
15 prévue pour le 18 août. Suite au changement de la date
16 d'audience, de nouveaux documents ont été déposés par
17 Hydro-Québec et le personnel de la CCSN.

18 Les documents 10-H15.A, 10-H15.A1 et 10-
19 H15.1C sont confidentiels et seront discutés à huis clos,
20 si nécessaire, après la partie publique de l'audience
21 aujourd'hui.

22 Monsieur président.

23 **LE COMMISSAIRE:** Merci.

24 O.k. Enfin, on pourrait commencer.

25 J'aimerais débiter cette audience publique

1 avec la présentation d'Hydro-Québec, tel qu'énoncé dans
2 les documents 10-H15.1, 10-H15.1A et 10-H15.1B.

3 J'inviterais Monsieur Mario Désilets de
4 faire la présentation, s'il vous plaît.

5

6 **Premier jour de l'audience**

7

8 **Hydro-Québec :**

9 **Demande visant à renouveler le**
10 **permis d'exploitation de la**
11 **centrale nucléaire de Gentilly-2**
12 **et l'installation de déchets radioactifs**

13

14 **10-H15.1 / 10-H15.1A / 10-H15.1B**

15 **Exposé oral par**

16 **Hydro-Québec**

17

18 **M. DÉSILETS:** Monsieur le président,
19 messieurs les commissaires, agents et agentes de la
20 Commission, bonjour.

21 Je suis Mario Désilets, directeur,
22 Production nucléaire chez Hydro-Québec Production.

23 Nous venons aujourd'hui vous livrer le
24 bilan des quatre dernières années de l'exploitation de la
25 centrale de Gentilly-2 et faire le point sur les nombreux

1 dossiers discutés avec la CCSN depuis le report en août
2 dernier de cette audience publique.

3 Je vous présente ceux qui m'accompagnent
4 afin de soutenir la demande d'Hydro-Québec de renouveler
5 le permis d'exploitation de la centrale pour une période
6 de cinq ans et d'y fusionner celui de l'installation des
7 déchets radioactifs:

8 Mme Louise Pelletier, directrice
9 principale, Projets de développement et production
10 nucléaire; M. Claude Gélinas, chef centrale, avec qui je
11 partagerai cette présentation; M. Patrice Desbiens, chef
12 des Services techniques; et Mme Diane Villeneuve, chef
13 Environnement.

14 Je rappelle aussi que nous demandons une
15 prolongation des permis actuels pour une période de six
16 mois.

17 Claude abordera les principaux domaines de
18 sûreté, soulevant à la fois ceux pour lesquels des plans
19 d'amélioration sont en marche et ceux pour lesquels nous
20 pouvons déclarer des progrès et des résultats. Il vous
21 présentera aussi nos priorités en termes d'exploitation.

22 Je conclurai la présentation en parlant de
23 nos activités de communication auprès de la collectivité
24 régionale ainsi que par une courte mise à jour sur le
25 projet de réfection et ses effets sur le plan

1 d'exploitation de la centrale pour les prochaines années.

2 Au cours des quatre dernières années, la
3 centrale de Gentilly-2 a su se conformer aux contrôles
4 réglementaires de la CCSN et satisfaire globalement les
5 exigences dans les différents domaines de sûreté, parfois
6 même les dépasser.

7 Des progrès ont été accomplis dans la
8 formation du personnel accrédité, la prise en compte des
9 facteurs humains, dans l'entretien préventif, dans les
10 programmes de fiabilité en conformité avec la norme S-98,
11 ainsi que dans la qualification des équipements.

12 Nous avons bien intégré dans nos pratiques
13 les progrès réalisés en radioprotection et su maintenir de
14 hauts standards dans la préparation aux situations
15 d'urgence.

16 Nous respectons les engagements pris en
17 matière de suivi environnemental dans le cadre du projet
18 de réfection de la centrale et des modifications aux
19 installations de stockage.

20 Il reste des éléments à corriger. Certains
21 sont majeurs et nécessitent, au-delà de la prise de
22 mesures collective ponctuelle, l'établissement de plan de
23 redressement.

24 Nous continuons, par exemple, d'éprouver
25 des difficultés en gestion de la qualité. Des documents

1 produits par le personnel de la CCSN sont explicites à ce
2 propos.

3 Voil   pourquoi nous avons d  ploy  , au cours
4 des trois derniers mois, des efforts importants pour
5 r  gler ce sujet et tous les autres dossiers encore ouverts
6 dans les diff  rents domaines de s  ret  .

7 Plusieurs r  unions de travail ont eu lieu
8 au cours du mois de septembre et d'octobre entre des
9 repr  sentants d'Hydro-Qu  bec et de la CCSN. Des   changes
10 ont port   sur l'ensemble des dossiers probl  matiques et
11 sur les attentes r  glementaires pour en disposer.

12 Nous vous assurons, pour notre part,
13 d'appliquer un suivi serr   pour r  gler les aspects
14 lacunaires de nos programmes.

15 Je c  de maintenant la parole    mon coll  gue
16 Claude G  linas pour la poursuite de la pr  sentation.

17 **M. G  LINAS:** Monsieur le pr  sident,
18 messieurs les commissaires, agents et agentes de la
19 Commission, bonjour.

20 Mon nom est Claude G  linas, chef centrale   
21 Gentilly-2.

22 Depuis le d  but de la p  riode couvrant
23 notre permis d'exploitation actuel, le personnel de la
24 CCSN a conclu    chacune des   valuations annuelles de
25 rendement que la centrale de Gentilly-2   tait exploit  e de

1 manière sure et qu'Hydro-Québec remplissait les
2 obligations liées à ses permis.

3 Ses diverses évaluations, tout comme les
4 bilans produits lors de notre demande de renouvellement,
5 ont toutefois identifié un certain nombre de lacunes dans
6 nos programmes ou dans nos façons de faire. Certains
7 sujets sont soulevés de manière récurrente depuis quelques
8 années.

9 Nous avons donc décidé de faire un tour
10 exhaustif de la question, de mettre à jour les correctifs
11 attendus et d'établir, de commun accord avec le personnel
12 de la Commission, un échéancier de résolution de ces
13 dossiers en attente.

14 L'Annexe E du CMD de la CCSN expose de
15 manière détaillée tous ces dossiers.

16 Plusieurs correctifs sont mineurs et
17 concernent, par exemple, la clarification des critères de
18 fermeture d'un sujet ou la mise à jour de procédures
19 diverses.

20 D'autres sujets sont majeurs soit par leur
21 nature, comme la protection contre l'incendie, ou le
22 deviennent par l'accumulation des dossiers relatifs à la
23 même cause, comme c'est le cas dans le domaine de
24 l'assurance de la qualité.

25 J'aborderai ces dossiers importants que

1 nous sommes engagés à régler tout comme ceux où les
2 rendements sont jugés satisfaisants. Le bilan inclura
3 aussi les aspects prioritaires dans l'exploitation de la
4 centrale d'ici la réfection.

5 Je terminerai par un résumé sur la gestion
6 de nos installations de stockage de déchets radioactifs.

7 Le programme d'assurance de la qualité mis
8 en œuvre en 2004 rencontre globalement les exigences des
9 normes N286 citées au permis d'exploitation.

10 Plusieurs sujets sont toutefois demeurés
11 ouverts au cours des dernières années sans que les mesures
12 correctives appropriées n'aient été complétées malgré nos
13 engagements en ce sens.

14 Ce programme exige que l'ensemble des
15 processus nécessaires pour assurer un rendement sûr de la
16 centrale soit documenté et intégré dans des manuels
17 politiques, normes et procédures de gestion.

18 Cela suppose aussi que l'organisation met
19 en place des mécanismes de suivi de sa gestion
20 documentaire et qu'elle fait sienne la nécessité de
21 documenter tous les processus et de les mettre à jour, de
22 se fixer des objectifs et d'en évaluer la réussite.

23 J'ajoute que pour mettre en œuvre des
24 mesures correctives dans un délai approprié, il faut
25 savoir compter sur des procédures claires, des méthodes

1 d'analyse causale explicites et sur des procédures de
2 vérification de l'efficacité des mesures prises pour
3 éviter la récurrence.

4 La gestion de la qualité doit donc aller
5 au-delà de la simple conformité documentaire. Elle doit
6 s'inscrire dans notre façon de travailler. Les principes
7 et les règles de l'assurance de la qualité nous concernent
8 tous dans la centrale.

9 Pour promouvoir ces principes et mener à
10 bien le plan de redressement en cours, nous avons confié
11 ce mandat à la nouvelle unité Amélioration de la
12 performance.

13 Nous voulons améliorer ce programme et
14 sommes heureux de constater que le personnel de la
15 Commission indique dans son CMD que nous nous y employons
16 avec énergie et selon un rythme accéléré depuis le mois
17 d'août dernier.

18 La performance humaine compte aussi pour
19 beaucoup dans l'amélioration de la performance de
20 fonctionnement des centrales nucléaires. Beaucoup
21 d'efforts y ont été consacrés depuis quatre ans.

22 La direction a fait connaître ses attentes
23 et a demandé à tous les gestionnaires de la centrale de
24 soutenir les principes de la performance humaine.

25 Tous nos employés ont été rencontrés et

1 sensibilisés à l'importance d'un travail de qualité et à
2 la nécessité d'adhérer à des règles qui misent sur des
3 communications claires et qui favorisent une attitude
4 interrogative; le respect des procédures, l'auto-
5 vérification en plus de la vérification par un pair.

6 À titre d'exemple, on peut souligner le
7 succès obtenu depuis 2008 par le groupe Exploitation pour
8 diminuer le nombre d'équipements mal positionnés à
9 Gentilly-2 où nous surpassons la cible de l'industrie.

10 Nous avons aussi mis en place il y a
11 quelques années le programme d'action corrective. À
12 l'image des pairs de l'industrie, le programme d'action
13 corrective est pour nous un outil prioritaire pour
14 concrétiser la pleine adhésion aux procédures de la
15 centrale chez les travailleurs.

16 Il a fait l'objet d'inspection par le
17 personnel de la Commission au cours des dernières années,
18 tout comme celui sur le retour d'expérience.

19 Pour l'essentiel, les éléments de non-
20 conformité identifiés dans ces programmes étaient causés
21 par la faiblesse de la mise en œuvre des règles de
22 l'assurance de la qualité que nous avons dorénavant prises
23 en charge.

24 Nous miserons aussi sur le renforcement des
25 attentes auprès des travailleurs comme outils de

1 développement des attitudes et des comportements
2 recherchés et valorisés à la centrale.

3 Enfin, les gestionnaires accroîtront leur
4 présence au Comité de veille du programme d'action
5 corrective pour mieux suivre le programme de règlements
6 des RCA et appuyer les initiatives d'amélioration.

7 Je terminerai cette section en abordant la
8 formation du personnel.

9 En ce qui concerne le personnel accrédité,
10 le document de réglementation RD-204 est maintenant lié à
11 notre permis d'exploitation.

12 Nous avons entre autre proposé un plan de
13 transition concernant le poste de responsable technique de
14 radioprotection pour la conformité à RD-204. Ce plan sera
15 inclus au manuel des conditions de permis.

16 L'implantation d'une approche systématique
17 à la formation se poursuit depuis 2007. Pour la partie
18 des programmes spécifiques menant à l'accréditation, nous
19 sommes rendus aux dernières étapes de sa mise en place.

20 Quant à la formation pour le personnel non-
21 accrédité, de nouveaux programmes de formation ont été
22 élaborés en maintenance et en radioprotection. Ces
23 derniers programmes misent principalement sur
24 l'amélioration des habilités et des pratiques en
25 radioprotection.

1 Tel que stipulé à l'Annexe E du CMD de la
2 CCSN, nous entendons soumettre d'ici la fin de cette année
3 une proposition d'approche systématique à la formation du
4 personnel dans le domaine de la radioprotection.

5 C'est depuis le début de l'exploitation de
6 Gentilly-2 que nous nous efforçons à opérer la centrale
7 dans les meilleures conditions. Il en résulte un
8 coefficient de disponibilité moyen de 82,4 pour cent
9 depuis 1983.

10 Les performances d'exploitation reposent
11 aussi sur une maintenance de qualité et un suivi technique
12 optimal.

13 Depuis 2007, nous avons procédé à quatre
14 arrêts planifiés, soit en 2008, 2009 et deux arrêts en
15 2010; le plus récent, en novembre dernier, afin
16 d'effectuer la réfection de 10 vannes de confinement.

17 Hormis le dernier, les arrêts ont été longs
18 mais productifs. Mentionnons le rembobinage à
19 l'alternateur en 2008, le repositionnement des ressorts
20 espaceurs des tubes de force, l'essai de pression de
21 bâtiment du réacteur, ainsi que l'entretien et la
22 réparation de supports sismiques en 2009.

23 L'arrêt planifié du printemps dernier à
24 revêtu un caractère particulier. Cet arrêt a été
25 coordonné à la fois par l'équipe du projet de réfection et

1 par l'exploitant.

2 Plusieurs travaux ont été effectués, dont
3 le remplacement des barres de compensation au cobalt.

4 Dans le cadre de la réfection, des
5 inspections en chantier ont été faites pour les futurs
6 travaux de préparation des voutes et l'application des
7 nouvelles exigences sismiques.

8 Pour tous ces arrêts, nous avons amélioré
9 nos pratiques opérationnelles par une meilleure
10 planification des activités et un meilleur suivi des
11 travaux.

12 Bien que bonifié, nous continuerons à
13 parfaire la gestion de nos arrêts et améliorer les
14 communications dans ces périodes de travail soutenu.

15 L'organisation en ressortira gagnante et
16 l'exploitation de la centrale sera maintenue à des
17 standards élevés de sûreté et de fiabilité.

18 Nous avons toujours porté une grande
19 attention à l'entretien des systèmes de la centrale et à
20 la maintenance de tous nos équipements, mais des efforts
21 supplémentaires ont été nécessaires ces dernières années.

22 Une meilleure priorisation des différents
23 travaux d'entretien et un délai de traitement approprié
24 des demandes d'entretien correctif nous ont permis de
25 récupérer en 2009 la cote de rendement satisfaisant.

1 Depuis les quatre dernières années, la
2 fiabilité observée de tous les systèmes importants pour la
3 sûreté a été supérieure à l'objectif minimal recherché
4 pour ces systèmes.

5 Le programme de réalisation des essais sur
6 ces systèmes s'est poursuivi efficacement avec une moyenne
7 de réalisation de 99,91 pour cent.

8 Nous sommes d'ailleurs très heureux de la
9 cote de rendement entièrement satisfaisant attribuée à ce
10 programme pour l'année 2009 par le personnel de la CCSN.

11 Le programme de maintien de la
12 qualification environnementale est maintenant bien en
13 place. Nous assurons le suivi auprès de la CCSN.

14 La revue des dossiers d'évaluation de
15 qualification pour un deuxième cycle de vie est entreprise
16 depuis plusieurs mois. Les actions requises seront prises
17 en charge dans le cadre de la réfection.

18 Comme toutes les centrales nucléaires, nous
19 menons de front plusieurs programmes d'inspection
20 périodique pour nous assurer du bon état des composants
21 importants pour la sûreté.

22 Les différents programmes de surveillance
23 de l'intégrité des canaux de combustible et des tuyaux
24 d'alimentation du réacteur sont primordiaux et ils sont
25 appliqués rigoureusement.

1 Les inspections menées lors de l'arrêt
2 2010, et pour lesquelles le personnel de la Commission
3 s'est déclaré satisfait, démontrent l'aptitude
4 fonctionnelle des canaux de combustible qui demeurent à
5 l'intérieur de l'enveloppe de sûreté du 210,000 heures de
6 fonctionnement.

7 La disposition des dernières inspections
8 des canaux de combustible est validée jusqu'à l'été 2011.
9 L'aptitude fonctionnelle des tuyaux d'alimentation du
10 réacteur est quand à elle reconnue jusqu'au printemps
11 2012.

12 La réfection ayant été reportée à l'automne
13 2012, nous proposerons à la CCSN au printemps prochain une
14 approche de transition et les moyens requis pour conserver
15 intacte l'intégrité de ses composantes.

16 Nous indiquerons également les mesures
17 nécessaires pour les générateurs de vapeur dont l'aptitude
18 au service est validée jusqu'en mai 2012.

19 De nouvelles inspections intensives sur ces
20 systèmes sont par ailleurs prévues à l'arrêt planifié de
21 l'automne 2011.

22 En plus de l'entretien normal des
23 équipements et d'une série d'inspection, nous devancerons
24 certains travaux prévus à la réfection.

25 Toujours selon la même perspective de

1 sûreté de l'installation, mentionnons l'installation de
2 deux vannes en série à des vannes existantes du système de
3 refroidissement d'urgence du cœur, corrigeant ainsi une
4 lacune de conception de ce système.

5 La radioprotection; voilà un domaine de
6 sûreté où nous travaillons sans relâche depuis plusieurs
7 années. Les efforts de tous donnent des résultats
8 positifs. Nous y sommes parvenus grâce à un ensemble de
9 stratégies, de moyens qui sont longuement traités dans le
10 document de support à notre demande de renouvellement de
11 permis.

12 Je résume en disant que nous avons abordé
13 au cours des dernières années beaucoup de domaines de la
14 radioprotection: la documentation, le contrôle de
15 l'exposition, les pratiques de travail, la mise en place
16 de nouveaux appareils et équipements, et le programme
17 ALARA.

18 Nos communications ont aussi été axées sur
19 la performance humaine. Nous le savons, un encadrement
20 efficace, des mesures de contrôle appropriées et un rappel
21 périodique des bonnes pratiques peuvent influencer sur la
22 performance humaine qui demeure la principale cause des
23 événements rapportables dans ce domaine de sûreté.

24 Le nombre d'évènements rapportables reliés
25 à la radioprotection, selon les exigences de S-99, a

1 d'ailleurs diminué. Le nombre d'évènements moyens pour la
2 période 2003 à 2005 était de huit par année, alors qu'il
3 est passé à 1.75 pour la période 2006 à 2009.

4 Le graphique suivant montre la diminution
5 de la dose collective quotidienne pendant le
6 fonctionnement normal de la centrale. Le trait rouge
7 identifie la dose externe collective quotidienne, tandis
8 que le trait bleu concerne la dose interne collective
9 quotidienne.

10 Cette tendance à la baisse est reliée aux
11 améliorations des pratiques de radioprotection, dont la
12 rédaction d'un plan ALARA pour mieux identifier et
13 minimiser les risques associés aux travaux qui impliquent
14 des risques potentiellement significatifs; un suivi par
15 télédosimétrie des travailleurs lorsque le débit de dose
16 est supérieur à 1 millisievert par heure et que la dose
17 prévue est supérieure à 1 millisievert; l'émission de
18 permis radiologiques spécifiques pour les travaux hors
19 routine, ce qui permet une discussion entre le technicien
20 en radioprotection et le travailleur pour déterminer les
21 moyens de protection adéquats, les étapes critiques du
22 travail et les pratiques à appliquer; la présence des
23 techniciens en radioprotection aux réunions de chantier;
24 un retour d'expérience interne documenté et utilisé dans
25 les réunions avec les travailleurs.

1 Ce graphique-ci illustre la baisse de la
2 dose collective en période d'arrêt du réacteur. Le trait
3 rouge indique la dose externe collective quotidienne et le
4 trait bleu montre la dose interne collective à l'arrêt.

5 On remarquera que les valeurs pour l'année
6 2009 sont les plus basses depuis 1995, à l'exception de
7 l'année 2004 où il n'y a pas eu d'arrêt.

8 Dans une centrale nucléaire, il y a
9 toujours place à l'amélioration et c'est ce que nous
10 rappelle la plus récente inspection de la CCSN réalisée à
11 la fin de l'année 2009.

12 Cette inspection a notamment porté sur
13 l'organisation et l'administration de la radioprotection,
14 l'exposition au rayonnement et le contrôle des doses,
15 ainsi que sur le contrôle de la contamination radioactive.

16 Un plan d'action a été soumis à la CCSN
17 pour corriger les problématiques soulevées par cette
18 inspection. Il devrait être complété à l'été 2011 et
19 comprend entre autre la transition vers de nouveaux
20 encadrements.

21 Nous venons, par exemple, de soumettre
22 celui sur les nouveaux seuils d'intervention. Nous
23 travaillons aussi activement sur le programme de
24 protection des voies respiratoires et nous respecterons
25 les échéanciers fixés.

1 La radioprotection est pour nous une
2 priorité. C'est aussi un enjeu prioritaire en regard de
3 la réfection de la centrale, une période pendant laquelle
4 la protection des travailleurs sera placée à l'avant-plan
5 de toutes nos actions.

6 La sécurité industrielle a été l'objet
7 d'une grande attention au cours des dernières années. Les
8 comités santé et sécurité au travail ont été très actifs
9 dans leur milieu et leurs réunions tenues régulièrement.

10 De nouvelles habitudes se sont développées.
11 Par exemple, les rapports pour correctif et amélioration
12 traitant de la santé et sécurité au travail ont été
13 priorisés quotidiennement et des formations spécifiques
14 pour les problèmes encourus en temps réel ont été rendues
15 disponibles par les conseillers en prévention.

16 Pour rencontrer la culture de prévention en
17 milieu de travail, une nouvelle démarche paritaire,
18 baptisée "Agir ensemble en santé et sécurité", a été mise
19 sur pieds en 2009.

20 Plusieurs initiatives ont vu le jour dans
21 le cadre de cette démarche, dont des rencontres réunissant
22 tous les acteurs clés en la matière à la Direction
23 production nucléaire.

24 Nous sommes confiants dans la réussite de
25 cette nouvelle façon de faire.

1 Deux caps importants ont été franchis avec
2 succès en 2009, soit un million d'heures travaillées sans
3 accident entraînant une perte de temps de travail, et une
4 année d'exploitation complète sans accident avec perte de
5 temps.

6 L'année 2010 est cependant un peu plus
7 difficile. On le constate sur le graphique. La fréquence
8 des accidents de travail a augmenté et elle s'apparente
9 davantage aux moyennes des années antérieures.

10 Une conclusion s'impose; il faut demeurer
11 alerte et maintenir la prévention au quotidien, la
12 vigilance et rappeler sans cesse les bonnes pratiques.

13 À cet effet, un plan d'action de prévention
14 a été mis en place en novembre dernier. Ce plan d'action
15 sollicite la participation de tous les niveaux
16 hiérarchiques, ainsi que celle des employés.

17 Hydro-Québec administre actuellement son
18 programme de protection contre l'incendie selon la norme
19 N293-95. Les inspections ont révélé des lacunes dans le
20 programme actuel.

21 Nous avons par ailleurs entrepris en 2010
22 une révision complète du programme afin d'intégrer les
23 exigences de la nouvelle norme N293.07.

24 Ce travail d'analyse approfondi sera
25 complété pour la fin de 2012 et couvrira divers aspects de

1 la protection: analyse des risques d'incendie, procédure
2 de prévention, diffusion de nouveaux encadrements, et
3 cætera.

4 La révision de l'évaluation du risque est
5 aussi prévue et les modifications nécessaires pour
6 répondre aux écarts seront implantées dans un délai
7 raisonnable, tel qu'indiqué au manuel des conditions de
8 permis.

9 La réfection du système d'eau contre
10 l'incendie est prévue pour l'an prochain. Nous
11 procéderons principalement au remplacement de la
12 tuyauterie souterraine qui sera, pour des raisons
13 pratiques, implantée avant le long arrêt de réfection.

14 Enfin, pour améliorer la performance de la
15 brigade d'incendie, des efforts seront consacrés en 2011 à
16 réviser les directives normalisées concernant les
17 opérations de l'équipe d'intervention, réviser les plans
18 d'intervention, revoir la définition des tâches et
19 responsabilités et, enfin, identifier les nouveaux besoins
20 de formation de notre équipe d'intervention en cas
21 d'incendie.

22 La centrale de Gentilly-2 a été accréditée
23 à la norme ISO 14001 en décembre 2009 et opère maintenant
24 son propre système de gestion environnementale spécifique
25 aux activités et aux enjeux de l'industrie nucléaire.

1 Ce système vise entre autre l'intégration
2 conforme des considérations environnementales dans les
3 procédures régissant les activités de la centrale, de même
4 que l'imposition et l'atteinte d'objectifs
5 environnementaux.

6 Les activités d'exploitation de la centrale
7 et des installations de stockage font l'objet d'un
8 programme de surveillance couvrant à la fois les effluents
9 gazeux et liquides en regard d'éléments radiologiques et
10 physicochimiques.

11 Un éventail de paramètres y sont couverts à
12 différentes fréquences pour des composantes
13 environnementales variées.

14 Pour s'assurer de sa justesse et intégrer
15 au besoin les nouvelles exigences réglementaires, ce
16 programme a été revu périodiquement depuis 20 ans. Nous
17 avons entrepris en 2009 une révision du volet
18 radiologique.

19 Pour se conformer à la nouvelle norme
20 288.1, nous devons établir de nouvelles limites
21 opérationnelles dérivées. Hydro-Québec s'est engagé à
22 soumettre à la CCSN d'ici la fin de l'année un plan de
23 transition visant l'intégration finale et fonctionnelle de
24 ces nouvelles LOD au document d'exploitation.

25 Entretemps, nous avons abaissé les valeurs

1 actuelles. Les nouveaux seuils d'intervention temporaires
2 sont eux aussi minorés, ce qui témoigne d'une attitude
3 prudente en regard des rejets pouvant contribuer à la dose
4 radiologique à la population.

5 Nous avons rapporté en 2009 une dose au
6 public de 1,2 microsievverts. Cette estimation correspond
7 à 0,1 pour cent de la limite légale de dose pour un membre
8 de la population qui est de 1,000 microsievverts.

9 De même, les constats tirés des données
10 d'analyses de chacune des années couvertes par la période
11 de l'actuel permis d'exploitation sont à l'effet que tous
12 les rejets radiologiques liquides et atmosphériques sont
13 demeurés en deçà des limites prescrites par la CCSN,
14 équivalentes à 1 pour cent de chacune des LOD applicables,
15 et donc aussi inférieures à nos propres seuils
16 d'intervention en matière d'environnement.

17 Les activités liées à la construction de la
18 nouvelle aire de stockage des déchets radioactifs, ainsi
19 que celles de la réfection de Gentilly-2, sont quant à
20 elles dotées d'un suivi environnemental spécifique
21 permettant d'évaluer les impacts des ces activités sur
22 l'environnement.

23 De nombreuses études ont été conduites
24 depuis quatre ans.

25 Elles sont disponibles sur le site internet

1 d'Hydro-Québec relatif aux projets de réfection de
2 Gentilly-2.

3 Certaines ont concerné le milieu humain
4 pour établir des états de référence avant le début des
5 travaux de construction de la nouvelle installation des
6 déchets, l'IGDRS. D'autres études se sont concentrées sur
7 les milieux terrestre et aquatique sur le site même de la
8 centrale.

9 Mentionnons aussi le suivi des activités de
10 pêche commerciale sur le tronçon fluvial compris entre le
11 pont Laviolette et les municipalités de St-Pierre-les-
12 Becquets en rive droite et de Batiscan en rive gauche.
13 L'état de santé des poissons est un autre volet étudié
14 dans le cadre de ce suivi environnemental.

15 Une nouvelle procédure d'arrêt progressif
16 du réacteur en situation hivernale et la mise en place
17 d'une estacade à glace sont deux mesures qui,
18 conjointement, se sont révélées des mesures efficaces
19 contre la mortalité de poissons au canal de rejet.

20 Enfin, les plus récentes discussions avec
21 la CCSN et des représentants des ministères fédéraux
22 concernés ont porté sur la température de l'effluent au
23 canal de rejet de même que sur le captage de poissons au
24 canal d'améné. Ce sujet demeure ouvert.

25 Je traiterai maintenant du permis

1 d'exploitation des installations de stockage des déchets
2 radioactifs. Ce permis est en vigueur depuis 2004 ayant
3 été renouvelé pour une année l'an dernier. Comme ces
4 installations sont intrinséquent reliées aux activités
5 d'exploitation de la centrale, nous croyons qu'il est
6 approprié de fusionner les deux permis et nous vous en
7 faisons la demande.

8 Les installations de stockage apparaissent
9 à la figure suivante. Elles comprennent trois aires
10 distinctes, soit l'aire de stockage des déchets
11 radioactifs appelée l'ASDR. Celui-ci a accueilli dès le
12 début de l'exploitation de la centrale les déchets solides
13 radioactifs de faible et moyenne activité. Elle a atteint
14 sa capacité maximale pour recevoir des déchets
15 compactables. L'espace restant disponible servira à
16 l'entreposage d'éléments de filtres et de déchets
17 moyennement radioactifs.

18 Deuxièmement, l'installation des déchets --
19 de gestion des déchets radioactifs solides, l'IGDRS; cette
20 nouvelle installation est issue de la décision de
21 prolonger l'exploitation de la centrale en procédant à sa
22 réfection. Deux des quatre phases de cet aménagement sont
23 déjà construites.

24 Les installations de la Phase 1 sont en
25 exploitation et répondent aux besoins courants. La

1 seconde série d'enceintes sera essentiellement dédiée au
2 stockage des déchets de remise à neuf du réacteur.

3 Il y a aussi l'aire de stockage à sec du
4 combustible irradié, l'ASSCI. Cette aire est composée de
5 neuf modules Canstar qui reçoivent les grappes de
6 combustible ayant séjournées au moins sept ans en piscine.

7 Nous prévoyons la construction de 20
8 modules au total. La capacité d'entreposage anticipée de
9 ces installations est de 240 milligrades, ce qui satisfera
10 les besoins d'exploitation jusqu'à la fin de la deuxième
11 vie utile de la centrale. Nous avons ajouté deux modules
12 Canstor depuis quatre ans.

13 Les types de déchets radioactifs solides se
14 distinguent principalement par leurs activités variant de
15 faibles à élevés. Excluant le combustible irradié, les
16 déchets d'exploitation courants sont d'abord recueillis et
17 transférés à l'aire de stockage temporaire en centrale.
18 On effectue à cet endroit une vérification radiologique et
19 un tri du contenu lorsque possible.

20 Différentes pratiques sont implantées pour
21 réduire le volume de déchets mais nous souhaitons faire
22 mieux.

23 L'unité environnement met actuellement à
24 jour son programme de gestion des déchets à court et moyen
25 termes. Plusieurs activités sont scrutées, la

1 minimisation des déchets, la mise à jour des procédures et
2 des encadrements liés à la gestion des déchets,
3 l'évaluation de la possibilité d'augmenter la ségrégation.
4 Ce plan d'action fera aussi le pont avec la nouvelle norme
5 N292.3.

6 Un plan de transition présentant
7 l'échéancier requis pour s'y conformer a été transmis à la
8 CCSN en octobre dernier. Entre janvier 2004 et septembre
9 2010, 13 inspections de conformité de l'installation de
10 déchets ont été effectuées par la CCSN et le Ministère du
11 développement durable de l'environnement et des parcs.
12 Mentionnons qu'Environnement Canada est invité comme
13 observateur.

14 Toutes les directives et les avis d'action
15 ont été analysés et nous avons appliqué sans délais les
16 mesures correctives appropriées. Pour donner suite aux
17 inspections sur le programme de radioprotection appliqué
18 aux sites de stockage, nous avons revu les fréquences
19 d'étalonnage et d'entretien des instruments de mesure
20 situés à l'intérieur des postes interzones de l'ASDR et de
21 l'ASSCI.

22 Enfin, la mise en place des équipements
23 requis à la piscine de stockage et à l'ASSCI est complétée
24 tel que demandé par l'Agence internationale de l'énergie
25 atomique pour la mise en œuvre d'une approche intégrée en

1 matière de garantie concernant le transfert de combustible
2 usé.

3 Ceci complète mon exposé. Je redonne
4 maintenant la parole à Mario qui conclura avec le
5 programme d'information public, le projet de réfection et
6 le plan d'exploitation de la centrale.

7 **M. DÉSILETS:** Merci Claude.

8 Les activités au chapitre des
9 communications avec la population régionale, la communauté
10 d'affaires, les services publics et les nombreux médias
11 ont été soutenues au cours des quatre dernières années.
12 Je vous résumerai nos principales interventions dont
13 certaines sont nouvelles dans leur approche.

14 Pour mieux rendre accessible les
15 renseignements sur l'exploitation de la centrale et les
16 préparatifs à l'arrêt de réfection, Hydro-Québec a diffusé
17 des publications écrites.

18 Ainsi, le rapport annuel d'activité de la
19 centrale et trois dépliants traitant respectivement du
20 projet de réfection et de la construction des deux
21 première phases de l'IGDRS ont été livrés à chacune des
22 portes des résidences des municipalités de Bécancour, St-
23 Pierre-les-Becquets, Nicolet et Champlain.

24 Ces envois totalisent presque 9,000
25 exemplaires chaque fois pour les années 2007, 2008 et

1 2009.

2 Comme nous nous y étions engagés en 2006,
3 lors des audiences publiques sur l'évaluation
4 environnementale du projet de réfection, nous avons
5 constitué des comités régionaux participatifs.

6 Le comité de liaison avec le milieu dont le
7 mandat est de renseigner sur l'exploitation de la centrale
8 et le projet de réfection ainsi que de faciliter les
9 échanges avec les intervenants régionaux, s'est réuni à
10 deux reprises.

11 On retrouve notamment parmi les
12 participants les élus municipaux de Bécancour et de
13 Champlain, les directeurs régionaux des principaux
14 ministères concernés par l'exploitation de la centrale
15 ainsi qu'un représentant des communautés autochtones de
16 Wôlinak et d'Odanak.

17 Le comité des retombées économiques
18 régional existe quant à lui depuis bientôt quatre ans et
19 s'est réuni à plusieurs reprises. Pour les années 2007 à
20 2009, plus de 40 millions de dollars ont été générés par
21 la construction des deux premières phases de la nouvelle
22 aire de stockage.

23 Pour faire suite à la demande de la CCSN
24 adressée à toutes les centrales nucléaires en exploitation
25 au Canada, Hydro-Québec a approuvé en juillet dernier les

1 principes de divulgation publique et mis en place la
2 procédure requise.

3 Dorénavant, Hydro-Québec divulguera de
4 manière proactive et surtout sur son site web, la liste
5 des événements rapportables en vertu de la norme
6 d'application S-99 sous forme de tableau trimestriel. Une
7 première série d'information a d'ailleurs été publiée au
8 début du mois d'octobre dernier.

9 Nous sommes confiants que cette nouvelle
10 approche de communication permettra de répondre
11 adéquatement aux besoins d'information du public tout en
12 favorisant une meilleure compréhension des activités de la
13 centrale.

14 Enfin, nous avons rajeuni nos sites web.
15 Les sites d'exploitation et réfection de la centrale ont
16 été entièrement refaits et construits de manière à
17 faciliter une compréhension des questions nucléaires par
18 le public. Toujours hébergés à l'intérieur du site
19 corporatif d'Hydro-Québec, ils agiront comme outil
20 d'information et abriteront aussi le tableau de
21 divulgation public.

22 Le 16 août dernier, Hydro-Québec a annoncé
23 qu'elle reportait de 2011 à 2012 le début des travaux de
24 réfection de la centrale de Gentilly-2. Cette décision a
25 été prise dans le cadre de la révision des échéanciers de

1 réfection aux centrales de Point Lepreau et de Wolsong.

2 Notre propre échéancier sera ajusté en
3 tenant compte du degré d'avancement des deux autres
4 centrales et de notre évaluation à réussir la réfection à
5 l'intérieur d'un cadre technique sûr et maîtrisé et selon
6 une planification réaliste de la durée des travaux.

7 Nous continuons de suivre la réfection de
8 la centrale de Point Lepreau débutée en avril 2008.
9 Quelques uns de nos spécialistes y ont d'ailleurs
10 participé pendant des durées variables. Un représentant
11 d'Hydro-Québec est encore sur place pour se joindre en
12 chantier au déroulement des travaux.

13 Depuis 2009, notre intérêt s'est aussi
14 dirigé vers la réfection de la centrale de Wolsong.
15 Plusieurs échanges et visites du site ont, entre autres,
16 porté sur la planification des travaux, le remplacement
17 des ordinateurs de contrôle et des tubes de force.

18 Nous avons ralenti un certain nombre
19 d'activités reliées au projet de réfection comme
20 l'aménagement des bâtisses ou la planification liée à la
21 logistique. Mais d'autres préparatifs se poursuivent.

22 Nous ajustons et rapprochons
23 progressivement les deux structures organisationnelles.
24 Déjà, des gestionnaires responsables de la
25 radioprotection, du magasin, de l'approvisionnement et de

1 la formation exercent respectivement leurs responsabilités
2 aussi bien sur l'exploitation de la centrale que sur le
3 projet de réfection.

4 Nous parachèverons, au cours des mois
5 prochains, l'ingénierie détaillée de certains lots
6 spécialisés comme l'automatisation d'une phase du système
7 de refroidissement d'urgence du cœur du réacteur,
8 l'addition de paramètres de déclenchement aux deux
9 systèmes d'arrêt d'urgence du réacteur, ainsi que celle
10 sur le remplacement des ordinateurs de contrôle.

11 Sous l'angle réglementaire, l'évaluation
12 intégrée de sûreté de la centrale a été complétée et
13 transmise à la CCSN à la fin du mois de mai dernier.

14 Comme prévu, l'approche utilisée est en
15 conformité avec le document d'application RD-360 sur le
16 prolongement de la durée de vie des centrales nucléaires.

17 Le comité de liaison avec le personnel de
18 la CCSN, mis en place en 2007 pour échanger sur tous les
19 aspects relatifs au projet de réfection, a depuis
20 poursuivi ses discussions à la suite du dépôt de
21 l'ensemble de ses études.

22 Je conclus en disant que la centrale de
23 Gentilly-2 affiche un bon bilan d'exploitation pour les
24 quatre dernières années et qu'il en est ainsi depuis 1983.
25 Nous entretenons les systèmes et les équipements de la

1 centrale.

2 Les nombreux travaux réalisés durant les
3 arrêts planifiés permettent à la fois d'optimiser la
4 durabilité des équipements et de conserver l'objectif
5 primordial d'exploiter la centrale de manière sûre, fiable
6 et sécuritaire.

7 Nous avons toujours fait preuve d'un grand
8 conservatisme ou d'une grande prudence dans l'évaluation
9 de l'aptitude au service des composants du réacteur depuis
10 une décennie.

11 En effet, les estimations d'opération à
12 long terme à l'intérieur de la plage sécuritaire ont non
13 seulement été confortés mais revues à la hausse après
14 chaque campagne d'inspection.

15 Nous demandons un renouvellement de permis
16 d'une durée de cinq ans prenant effet en juillet 2011,
17 après un renouvellement pour les six prochains mois.

18 Cet exercice couvrira à la fois
19 l'exploitation actuelle jusqu'à l'automne 2012, l'arrêt de
20 réfection et, à nouveau, le fonctionnement de la centrale
21 après son re-démarrage.

22 Il s'agit d'un contexte particulier dans
23 lequel s'inscriront plusieurs autres rencontres
24 statutaires avec la Commission, dont une particulière sur
25 la mise à jour du projet de réfection.

1 La réfection est maintenant projetée à
2 l'automne 2012 mais la planification de sa réalisation se
3 précisera en 2011 lorsque, comme je l'ai dit précédemment,
4 les conditions de réussite se seront dégagées un peu plus
5 nettement des travaux en cours aux centrales de Point
6 Lepreau et de Wolsong.

7 Entre temps, l'exploitation fiable et
8 sécuritaire de la centrale demeurera notre priorité
9 première. La rigueur et la discipline seront au cœur de
10 toutes nos actions en centrale.

11 Nous maintiendrons un suivi optimal sur nos
12 systèmes et nos équipements, ce que prévoit en détail le
13 plan d'exploitation de la centrale transmis pour
14 discussion à la CCSN en octobre dernier.

15 Je termine en assurant la Commission de
16 notre volonté de coopérer pleinement avec le personnel de
17 la CCSN pour la mise en place de ce nouvel outil
18 réglementaire important que sera le manuel des conditions
19 de permis.

20 Nous vous remercions de votre attention et
21 sommes maintenant disponibles pour répondre à vos
22 questions.

23 **LE COMMISSAIRE:** Merci pour cette
24 présentation.

25 Avant de passer à la période de questions,

1 j'aimerais demander au personnel de la CCSN de présenter
2 leur mémoire tel qu'annoncé dans les CMD 10-H15, 10-H15.B
3 et 10-H15.C. Si j'ai bien compris, ça sera M. Jammal qui
4 va faire la présentation.

5 Vous avez la parole.

6

7 **10-H15 / 10-H15.B / 10-H15.C**

8 **Exposé oral par le**

9 **personnel de la CCSN**

10

11 **M. JAMMAL:** Merci, monsieur le président.

12 Bonjour, monsieur le président, membres de la Commission.

13 Mon nom est Ramzi Jammal. Je suis Premier
14 Vice-président et chef de la réglementation des
15 opérations.

16 Avant que je commence, monsieur le
17 président, si vous permettez à préciser quelque chose qui
18 a été présenté par Hydro-Québec. Les tableaux qui étaient
19 présentés dans les diapos 11 et 12 avaient les unités de
20 millirems. Ici à la Commission on utilise le système
21 international qui est le millisievert. Pour obtenir ou
22 convertir en millisieverts, s'il vous plaît diviser
23 l'échelle par 100.

24 Alors avec moi aujourd'hui, monsieur le
25 président, Dr. Greg Rzentkowski, Directeur général de

1 Réglementation de centrales nucléaires; M. François
2 Rinfret, Directeur de la Division du Programme de
3 réglementation de Gentilly-2, Point Lepreau; M. Claude
4 David, agent de projet pour l'installation de déchets du
5 site de Gentilly-2; Mme Isabelle Gingras et M. Jean
6 Baptiste Robert, agents principaux de Programme de
7 réglementation de Gentilly-2; M. Rick Aubrey, Superviseur
8 de bureau de la CCSN à Gentilly-2 et l'équipe des
9 spécialistes de la Direction de soutien technique qui ont
10 contribué à ce CMD.

11 Le CMD 10-H15.C est présenté à la
12 Commission pour qu'elle rende une décision concernant la
13 demande de renouvellement du permis d'exploitation de la
14 centrale et de l'installation de déchets radioactifs
15 produits par Hydro-Québec.

16 Les permis actuels de Gentilly-2 pour les
17 deux installations expirent le 31 décembre 2010.

18 Monsieur le président, membres de la
19 Commission, on vise le futur et on règle notre
20 surveillance réglementaire pour le futur.

21 Alors c'est un accord avec le détenteur de
22 permis afin d'avoir une surveillance réglementaire qui va
23 empêcher et fermer tous les items qui sont ouverts.

24 Au fait, la haute direction de la CCSN et
25 d'Hydro-Québec ont signé un protocole administratif

1 détaillé afin de démontrer un engagement à tous les
2 niveaux de l'organisme pour résoudre les nombreuses
3 attentes liées au renouvellement de permis. L'échéancier
4 établi par le protocole était respecté par les deux
5 organismes.

6 On vous a distribué une copie de ce
7 protocole qui sera disponible sur notre site web d'ici
8 lundi.

9 Monsieur Rinfret va vous présenter un
10 sommaire des conclusions et les recommandations du
11 personnel de la CCSN qui comprend les faits saillants, la
12 demande de renouvellement de permis, le rendement de la
13 centrale, l'installation de déchets, les conclusions et
14 les recommandations de la demande présentée par Hydro-
15 Québec.

16 Alors je cède la parole à M. Rinfret.

17 **M. RINFRET:** Merci, M. Jammal.

18 Bonjour. Mon nom est François Rinfret.

19 Lors de son évaluation pour l'année 2009
20 d'Hydro-Québec à Gentilly, le personnel de la CCSN avait
21 détecté et rapporté un problème de culture de la qualité à
22 Gentilly.

23 C'est en préparant le renouvellement de
24 permis en cours de 2010 qu'a été remis en évidence ce
25 problème.

1 En effet, au cours des dernières années,
2 Hydro-Québec n'avait pas pris toutes les mesures
3 appropriées pour corriger les lacunes identifiées dans les
4 inspections de la CCSN, principalement des lacunes
5 documentaires et le rendement.

6 Le domaine de sûreté et de réglementation
7 au système de gestion a donc reçu la cote inférieure aux
8 attentes de 2007 à 2009.

9 Le 18 août 2010, à la suite de la demande
10 d'Hydro-Québec de reporter l'audience de renouvellement
11 des permis et après avoir demandé à Hydro-Québec de mettre
12 au point un plan de redressement de la qualité à Gentilly-
13 2, le personnel de la CCSN a tenu une réunion importante
14 avec la direction d'Hydro-Québec et exigé que cette
15 dernière fasse le nécessaire pour démontrer la capacité de
16 la centrale en terme de rendement en gestion de la
17 qualité.

18 Il devenait impensable de permettre une
19 quatrième année consécutive d'exploitation avec un
20 programme de gestion de la qualité au rendement
21 insatisfaisant.

22 Afin d'encadrer cette exigence et à partir
23 du contenu du CMD 10-H15 du mois d'août, la CCSN et Hydro-
24 Québec ont bâti un tableau conjoint pour suivre
25 scrupuleusement la progression vers la fermeture de ses

1 sujets ouverts ou de ses lacunes. Ce tableau est présenté
2 en Annexe E du CMD 10-H15.C.

3 Par fermeture, on entend la fermeture basée
4 sur la qualité des mesures prévues, développées et mises
5 en œuvre avec une vérification de la CCSN.

6 L'objectif a donc été de fermer un sujet ou
7 de progresser avec des critères de fermeture précis et un
8 échancier respecté.

9 Le personnel de la CCSN a fait des efforts
10 très importants ces derniers mois. Hydro-Québec a emboité
11 le pas, fourni un rendement excellent et fait le
12 nécessaire pour en arriver à la fermeture de plusieurs
13 sujets et aux résultats escomptés.

14 Voici un résumé des derniers mois.

15 Avant de commencer, nous allons procéder à une
16 lecture des petites erreurs qui ont été relevées dans le
17 CMD depuis sa conception.

18 En page 11 du CMD, dans le quatrième
19 paragraphe, on devrait lire, "Le personnel de la CCSN a
20 exigé la fermeture de 136 éléments" et non pas 180.

21 En page 14 du CMD, dans la partie sur la
22 formation du personnel non-accrédité, Hydro-Québec prévoit
23 fermer le sujet d'ici la fin de 2012 et non la fin de
24 2010. Ce n'est pas une surprise, c'est simplement une
25 erreur typographique.

1 En page 16 du CMD, dans la partie sur
2 l'assurance de la qualité continue, le plan de gestion de
3 la pérennité, le document Hydro-Québec DRP-14, a bien été
4 soumis à la CCSN.

5 En page 17, le titre est incomplet, on
6 devrait plutôt le commencer avec, "Partie de la mise en
7 œuvre du programme."

8 En page 17, il y a un paragraphe intitulé,
9 "Programme et mesures correctives et retour d'expérience."
10 Ce titre devrait être modifié pour lire, "Implantation de
11 mesures correctives et analyse d'évènements."

12 En page 25, dans la partie sur les
13 enveloppes sous pression, on mentionne qu'Hydro-Québec a
14 fait part de son intention de satisfaire la norme 2006 de
15 la nouvelle norme N-285.0 française, en présentant son
16 nouveau programme des systèmes et composants, la référence
17 84 d'ici le 31 décembre 2010. Ici on parle uniquement de
18 la portion assurance de la qualité de ce programme et non
19 de la totalité du programme. C'est un détail, mais pour
20 nous il est important.

21 La RBQ, la Régie du bâtiment du Québec,
22 approuve donc uniquement la portion assurance de la
23 qualité du programme. On y reviendra un peu plus tard.

24 En page 30 du CMD, la limite établie par
25 l'analyse de sûreté de la centrale est de cinq pour cent

1 et non de un pour cent dans le taux de fuite.

2 En page 30 encore, le numéro de référence
3 est manquant. C'est la référence numéro 100.

4 En pages 63 et 64 dans la section sur
5 l'évaluation intégrée de sûreté, au début du paragraphe on
6 dit que, "La revue préliminaire des rapports de facteurs
7 de sûreté serait complétée d'ici la fin de 2010 et la
8 revue détaillée d'ici la mi-2011." Hors, à la fin du
9 paragraphe, on se contredit en disant que, "La revue
10 préliminaire serait complétée d'ici la fin de décembre
11 2010 et la revue détaillée d'ici la fin de 2011."

12 La correction à apporter est de dire que,
13 "La revue préliminaire des rapports de facteurs de sûreté
14 sera complétée au début de 2011 et la revue détaillée à la
15 fin de 2011."

16 Page 65, la dernière ligne de la page
17 devrait être intitulée -- devrait être -- pardon, "Hydro-
18 Québec devra planifier les arrêts de centrales deux fois
19 par année." Au lieu de, "Hydro-Québec entend planifier."

20 Pour ce qui est des 15 déversements, en
21 page 48, dans la section 3.9; il serait probablement
22 approprié de vous en faire la lecture présentement.

23 "En septembre 2007, il y a eu une
24 perte d'inventaire de modérateurs de
25 425 litres. Et ceci a résulté en des

1 rejets inférieurs à 0.1 pour cent de
2 la LOD du jour, c'est-à-dire de la
3 limite journalière pour le tritium.
4 En novembre 2007, un travailleur a
5 observé une tache d'huile sur le
6 macadam bétonné. La tache se trouvait
7 sous un véhicule. L'huile a été
8 entièrement ramassée, rien n'a atteint
9 l'environnement; ça c'était le
10 deuxième déversement.
11 Le troisième, un déversement
12 accidentel d'huile en décembre 2007,
13 c'est un bris d'une transmission de
14 déneigeuse et une quantité de cinq
15 litres d'huile de transmission a été
16 récupérée. Les absorbants ont été mis
17 sur l'asphalte et les deux ministères
18 d'environnement ont été notifiés.
19 Le quatrième, un déversement de fluide
20 hydraulique, c'est un deux ou trois
21 litres d'un carburant diésel et il est
22 possible que quelques millilitres
23 aient atteints le niveau pluvial du
24 site. Le déversement lui-même a été
25 récupéré.

1 Le cinquième, lors du remplissage de
2 mazoute de la bouilloire temporaire,
3 installer une tour de D₂O, un livreur
4 a vérifié visuellement le niveau du
5 réservoir et il a manqué à son
6 travail, il a immédiatement été avisé.
7 Il y eu un déversement. Hydro-Québec
8 s'est occupé du nettoyage. Les deux
9 ministères ont été aussi avisés.
10 Le sixième, les deux ministères ont
11 été avisés de l'environnement aussi,
12 suite à la perte d'environ 80
13 kilogrammes de réfrigérant R-123.
14 Le 10 décembre ..."

15 D'accord. On pensait que c'était approprié
16 de vous en faire la lecture mais on veut passer -- on va
17 passer tout de suite au reste de la présentation si vous
18 voulez.

19 Voici quelques statistiques pour terminer
20 les faits saillants sur l'état des lacunes au sujet ouvert
21 relevé au tableau H-15. Le personnel de la CCSN avait
22 identifié 32 lacunes dont quatre considérées comme
23 majeures dans leur ensemble.

24 La CCSN et Hydro-Québec ont convenu que 136
25 critères de fermeture et un échéancier pouvaient régler

1 ces 32 lacunes. Des critères de fermeture étant par
2 exemple des procédures, des composantes à installer, des
3 encadrements à préciser ou à modifier. Au 1^{er} décembre
4 2010, 98 pour cent des critères de fermeture échus pour le
5 1^{er} décembre sont respectés.

6 Et quatre lacunes majeures identifiées sont
7 prises en compte dans le Manuel des conditions de permis,
8 pour un suivi encore plus serré. On parle du domaine de
9 l'assurance de la qualité dont on a mentionné quelques
10 exemples tout à l'heure, la protection incendie,
11 l'installation de vannes sur le système de refroidissement
12 d'urgence du cœur avec des échéanciers passés -- avec des
13 échéanciers acceptables, pardon.

14 La quatrième c'est l'aptitude fonctionnelle
15 des équipements en cas d'exploitation jusqu'en 2013 et ça
16 se réfère directement à des besoins d'information pour la
17 réfection. Donc, en date du 1^{er} décembre, Hydro-Québec
18 respecte les échéanciers entendus.

19 Sur les 28 lacunes mineures restantes, neuf
20 ont été résolues entièrement et 19 sont traitées à travers
21 le programme spécifique de suivi des sujets de la centrale
22 de Gentilly-2.

23 Ce qui nous ramène à la présentation
24 principale, à la demande de renouvellement de permis. Les
25 permis d'exploitation de la centrale de Gentilly-2 et de

1 l'installation de déchets expirent le 31 décembre 2010.
2 Hydro-Québec a soumis une demande de renouvellement des
3 permis d'exploitation d'une durée de cinq ans.

4 Hydro-Québec a aussi demandé formellement
5 un jumelage du permis d'exploitation de la centrale avec
6 celui de l'installation de déchets qui vient à échéance à
7 la même date.

8 Suite au rapport du premier jour d'audience
9 en août 2010, Hydro-Québec a aussi demandé de prolonger
10 les permis actuels de six mois, soit jusqu'au 30 juin
11 2011.

12 La demande d'Hydro-Québec de jumeler son
13 permis d'exploitation de réacteur à son permis
14 d'installation de déchets radioactifs, cadrent
15 adéquatement vers l'atteinte de l'objectif de délivrer un
16 permis par site.

17 La consolidation est de nature
18 administrative, elle vise surtout l'efficacité des
19 processus en coupant la redondance des activités des
20 administrateurs des deux permis. Et ceci permet de
21 faciliter la révision des documents, d'éliminer la
22 duplication des exigences et des références dans deux
23 permis distincts. La consolidation ne résultera pas en
24 une réduction des exigences réglementaires.

25 Finalement, un tel changement a déjà été

1 autorisé par permis de la Commission en août 2008 pour
2 Point Lepreau, les objectifs sont atteints.

3 Le personnel de la CCSN étudie un
4 renouvellement appuyé entre autre par les deux
5 considérations principales suivantes. La première, le
6 titulaire présente une description adéquate de ses
7 programmes à venir. C'est une information exigée par la
8 loi.

9 Et la deuxième, le titulaire démontre un
10 rendement adéquat dans la mise en œuvre des programmes
11 pendant la période de permis actuel qui vient à échéance
12 le 31 décembre.

13 Pour ce qui est de la description des
14 programmes à venir, au premier point; le personnel de la
15 CCSN a conclu que la demande d'Hydro-Québec contenait
16 toute l'information exigée par la réglementation. Le
17 personnel de la CCSN a évalué les programmes présentés
18 avec la demande de renouvellement de permis et les juge
19 acceptables.

20 En ce qui a trait au deuxième point, voici
21 un sommaire des cotes attribuées à la centrale de
22 Gentilly-2 dans le domaine de sûreté pour le rendement
23 moyen de la centrale au cours de la période de validité du
24 permis. Les cotes dans le tableau présenté sur cette page
25 et la page suivante, représentent le nouveau cadre des

1 domaines de sûreté et de réglementation.

2 Il y a maintenant 14 domaines sous trois
3 domaines fonctionnels.

4 On peut voir sur cette page que les
5 domaines de la gestion et de la performance humaine, le
6 rendement en matière d'exploitation, l'analyse de sûreté,
7 la conception physique et l'aptitude fonctionnelle sont
8 satisfaisants, alors que le domaine du système de gestion
9 est inférieur aux attentes.

10 Les 14 domaines de sûreté et de
11 réglementation, on ne tient pas compte ici du domaine de
12 la sécurité. Il est traité de façon séparée.

13 Notons aussi que les domaines de gestion
14 des déchets et emballage et transport ne recevaient pas de
15 cote dans l'ancien système et on les évaluera dans le
16 nouveau système.

17 Les domaines de sûreté évalués restants sur
18 cette page sont tous satisfaisants, soit la
19 radioprotection, la santé et la sécurité au travail non
20 radiologique, la protection environnementale, la gestion
21 des situations d'urgence et la protection contre les
22 incendies, et les garanties.

23 Le rendement des activités et processus
24 décrits dans 10 des 11 domaines énumérés ici respecte les
25 exigences et les attentes du personnel. Donc, les

1 programmes sont adéquats et la mise en œuvre également.

2 Le programme d'assurance de la qualité
3 d'Hydro-Québec mis en œuvre en 2004 rencontre globalement
4 les exigences des normes N286 citées au permis
5 d'exploitation.

6 La structure du système de gestion est
7 claire et bien établie et les processus de haut niveau
8 sont bien définis. Le programme est adéquat mais les
9 mises en œuvre ou le rendement comportent des lacunes.
10 Nous en avons parlé en entrée.

11 En août 2010, le personnel de la CCSN a
12 exigé qu'Hydro-Québec soumette un plan d'amélioration
13 globale en assurance de la qualité. Hydro-Québec a soumis
14 ce plan que le personnel de la CCSN a jugé acceptable.

15 Ce plan s'attaque à la formation, à
16 l'amélioration continue et au programme d'action
17 corrective entre autres.

18 De plus, Hydro-Québec a dû déployer des
19 efforts importants ces derniers mois pour régler les
20 problèmes et ainsi fermer les dossiers liés à l'assurance
21 qualité.

22 Le personnel de la CCSN a noté une nette
23 amélioration dans ce domaine. Le tableau 10-H15 en Annexe
24 E du CMD montre cette amélioration.

25 C'est sur cette capacité démontrée au cours

1 des derniers mois que le personnel considère que le
2 rendement du programme lui aussi est maintenant adéquat.

3 Voici un bref résumé des conclusions du
4 personnel de la CCSN sur d'autres sujets qui nécessitent
5 -- qui nécessitaient la revue de la CCSN.

6 Au printemps de 2010, le personnel de la
7 CCSN a rencontré les groupes autochtones vivant près de la
8 centrale de Gentilly-2 pour discuter de leurs
9 préoccupations par rapport à l'exploitation de la centrale
10 et du projet de réfection.

11 Le renouvellement de ce permis est
12 interprété comme étant une modification de permis selon la
13 *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaire*. Le
14 personnel de la CCSN a déterminé qu'une évaluation
15 environnementale au terme de la *Loi canadienne*
16 *d'évaluation environnementale* n'est pas requise.

17 Le personnel de la CCSN juge que le plan
18 préliminaire de déclassement respecte les attentes
19 trouvées dans le Guide de réglementations G219.

20 La garantie financière soumise par Hydro-
21 Québec respecte aussi les attentes du document de
22 réglementation G206.

23 Le personnel de la CCSN considère que le
24 plan préliminaire de déclassement et les garanties
25 financières de la centrale de Gentilly-2 sont

1 satisfaisants.

2 Le personnel de la CCSN juge que le
3 programme d'information publique présenté par Hydro-Québec
4 dans le cadre de la demande de renouvellement de permis de
5 Gentilly-2 respecte les exigences du règlement sur les
6 installations nucléaires de catégorie 1.

7 Par ailleurs, l'organisme Nuclear Insurance
8 Association of Canada a fourni un certificat d'assurance
9 spécifiant que la couverture de 75 millions de dollars est
10 maintenue par eux et deux co-assureurs.

11 Le personnel de la CCSN est d'avis que les
12 obligations d'Hydro-Québec sont respectées selon la *Loi*
13 *sur la responsabilité nucléaire*.

14 Hydro-Québec est à jour dans le paiement
15 des droits de permis pour la centrale de Gentilly-2.

16 Hydro-Québec a entrepris en 2001 une étude
17 d'avant-projet en vue de la réfection de la centrale de
18 Gentilly-2. Cette phase d'avant-projet comprenait
19 l'exécution d'études de sûreté pour la réfection de la
20 centrale.

21 En octobre 2008, Hydro-Québec a annoncé
22 officiellement à la CCSN son intention de procéder à la
23 réfection de la centrale de Gentilly-2.

24 En 2008 également, à la suite de la
25 publication du document de réglementation RD360 intitulé

1 "Prolongement de la durée de vie d'une centrale
2 nucléaire", Hydro-Québec s'est engagé à respecter l'esprit
3 de RD360 pour le projet de réfection de Gentilly-2.

4 Il est important de souligner que cet
5 engagement représente une décision volontaire importante,
6 bien reçue par le personnel de la CCSN car elle permet de
7 suivre une démarche de réfection tout à fait prévisible
8 selon les plus hauts standards internationaux.

9 À la suite de son engagement de respecter
10 l'esprit de RD360, Hydro-Québec a produit et soumis à la
11 CCSN toute la documentation de l'évaluation intégrée de
12 sûreté. Ces documents comprennent les bases de l'EIS, 16
13 rapports de facteurs de sûreté, un rapport d'évaluation
14 globale et un plan intégré de mise en œuvre.

15 Le personnel de la CCSN a fait une première
16 revue du document des bases de l'EIS et la revue du reste
17 des documents est en cours. Les discussions avec Hydro-
18 Québec sont aussi en cours.

19 Hydro-Québec a effectué une étude d'impact
20 sur l'environnement pour la modification des aires de
21 stockage des déchets radioactifs et la réfection de la
22 centrale de Gentilly-2, et la poursuite de son
23 exploitation après la réfection.

24 À la suite des audiences publiques tenues
25 en novembre 2006, la Commission a conclu que le projet

1 n'est pas susceptible d'entraîner des effets négatifs
2 importants sur l'environnement et qu'il n'a pas à être
3 renvoyé au ministre fédéral de l'environnement aux fins
4 d'un examen par une commission ou une médiation.

5 Hydro-Québec a soumis de la documentation
6 en rapport au programme de suivi faisant suite à l'étude
7 environnementale. Cette documentation comprend des
8 rapports annuels, des études environnementales sur des
9 sujets spécifiques, et les activités du programme de suivi
10 lui-même.

11 En août 2010, Hydro-Québec a fait part à la
12 CCSN de son intention de reporter les travaux de réfection
13 qui étaient prévus pour mars 2011. Cette décision a eu un
14 impact pour le personnel de la CCSN puisque plusieurs
15 décisions ont été prises sur la base d'une réfection en
16 2011.

17 Le personnel doit donc réexaminer plusieurs
18 sujets pour voir l'impact d'une exploitation passée mars
19 2011 sur la sûreté de la centrale.

20 À la demande du personnel de la CCSN,
21 Hydro-Québec a soumis un plan d'exploitation en octobre
22 2010 qui montre sa stratégie d'exploitation jusqu'à la
23 réfection de la centrale. Le personnel a fait une revue
24 préliminaire de ce plan et formulé des commentaires.

25 Le personnel de la CCSN propose une

1 condition de permis 16.6 énoncée sur cette page et la page
2 suivante au permis proposé. Cette condition de permis
3 soumet le titulaire à des points d'arrêt à partir de 2011
4 jusqu'à la fin de la période de validité du permis
5 proposé.

6 Pour chacun des ces points d'arrêt, Hydro-
7 Québec devra compléter des pré-requis avant de pouvoir
8 continuer l'exploitation.

9 Le personnel de la CCSN est d'avis que
10 cette condition de permis permettra de démontrer un niveau
11 de culture de sûreté adéquat à la centrale de Gentilly-2.

12 On note que les dates précises indiquées à
13 cette condition pourraient être modifiées en fonction de
14 critères de sûreté bien entendu, mais la fréquence aux six
15 mois serait respectée dans cette condition proposée.

16 Cette page montre une représentation
17 graphique des points d'arrêt du plan réglementaire
18 présenté à l'Annexe F du CMD 10-H15.C. Cette page suppose
19 une réfection à l'automne de 2012 qui est la période
20 privilégiée par Hydro-Québec.

21 La partie en bleu montre une exploitation
22 normale. Celle en orange montre un arrêt planifié et
23 celle en vert l'arrêt pour réfection.

24 Ainsi, un point d'arrêt a été ajouté à la
25 fin de 2011 qui assure qu'Hydro-Québec démontrera sa

1 capacité à continuer l'exploitation sûre jusqu'à la date
2 de réfection privilégiée de l'automne 2012.

3 Un point d'arrêt est aussi appliqué avant
4 le redémarrage à la fin des travaux de réfection. Cette
5 pratique respecte les attentes génériques prévues lors de
6 réfection et encadrées par le permis d'exploitation
7 proposé.

8 Ce graphique montre le plan réglementaire
9 de la CCSN, en supposant qu'il n'y aurait pas de réfection
10 avant la fin de 2012.

11 On peut voir que les points d'arrêts
12 obligatoires seraient appliqués à la fin de 2012 et aux
13 six mois par la suite. Ces points d'arrêt de la CCSN qui
14 nécessitent un arrêt du réacteur assurent que
15 l'information présentée est adéquatement revue avant
16 l'autorisation de l'exploitation pour la prochaine période
17 jusqu'à la réfection.

18 Je cède maintenant la parole à M. Claude
19 David, agent de projet de la Division des déchets et du
20 déclassement, qui va nous parler de l'installation de
21 déchets radioactifs solides à Gentilly-2.

22 **M. DAVID:** Merci, M. Rinfret.

23 Mon nom est Claude David. Je suis agent
24 auprès de la Division des déchets et du déclassement.

25 Bonjour, monsieur le président et membres

1 de la Commission.

2 Hydro-Québec est le propriétaire et
3 l'exploitant de l'installation de déchets. L'installation
4 de déchets est une installation de catégorie 1B en vertu
5 du *Règlement sur les installations nucléaires de catégorie*
6 *1*.

7 Elle comprend trois parties distinctes,
8 comme M. Villeneuve l'a mentionné tantôt, soit l'aire de
9 stockage à sec du combustible irradié, l'aire de stockage
10 de déchets radioactifs solides et l'installation de
11 gestion de déchets radioactifs solides.

12 Les principales activités qui se déroulent
13 à l'intérieur de ces installations sont celles de la
14 manutention et du stockage de déchets qui ont déjà été
15 traités, emballés et scellés dans un bâtiment de la
16 centrale.

17 Voici une liste partielle des activités
18 réglementaires liées à ce permis depuis janvier 2004.

19 À la suite des audiences publiques en 2003,
20 la Commission autorisait le renouvellement du permis
21 d'exploitation de l'installation de déchets pour une
22 période de six ans.

23 En mars 2007, la Commission autorisait les
24 modifications à ce permis afin de permettre la
25 construction et l'exploitation de l'installation de

1 gestion de déchets radioactifs solides et de quatre
2 modules CANSTAR.

3 Enfin, suite à une audience abrégée, la
4 Commission modifiait le permis d'exploitation de
5 l'installation de déchets pour qu'il demeure en vigueur
6 jusqu'au 31 décembre 2010, date à laquelle vient aussi à
7 échéance le permis d'exploitation de la centrale.

8 Il est important de noter que depuis 2007,
9 Hydro-Québec a aussi déposé un nombre important de
10 documents et de rapports pour approbation par la
11 Commission ou par le fonctionnaire désigné.

12 Les rapports, tel que le rapport de sûreté,
13 la ligne de conduite, ainsi que des rapports de mise en
14 service et de construction pour les nouvelles
15 installations de déchets ont été déposés par Hydro-Québec.

16 Ces documents comprenaient suffisamment
17 d'information pour permettre au personnel de la CCSN
18 d'effectuer les évaluations nécessaires.

19 Hydro-Québec a donné suite aux demandes
20 d'information supplémentaire de la CCSN dans un délai
21 raisonnable.

22 Avec votre permission, monsieur le
23 président, j'aimerais apporter une correction sur cette
24 diapo. Au premier bullet on indique 13 inspections. En
25 fait, il y en a eu 14. La dernière a eu lieu à la fin

1 d'octobre 2010.

2 Depuis janvier 2004, le personnel de la
3 CCSN a effectué 14 inspections de conformité de
4 l'installation de déchets.

5 Des non conformités mineures détectées lors
6 de ces inspections n'ont eu aucune conséquence sur la
7 sûreté des installations ou sur la santé des travailleurs.

8 Hydro-Québec a mis en œuvre dans un court
9 délai des mesures correctives appropriées jugées
10 acceptables par le personnel de la CCSN.

11 Depuis janvier 2004, les rejets dus à
12 l'exploitation de l'installation de déchets sont demeurés
13 une très petite fraction des rejets totaux provenant du
14 site de Gentilly-2, qui sont eux-mêmes demeurés inférieurs
15 à 1 pour cent des limites opérationnelles dérivées.

16 Donc les risques radiologiques pour le
17 public, les travailleurs et l'environnement dus à
18 l'exploitation de cette installation demeurent très
19 faibles.

20 En conclusion, le personnel de la CCSN est
21 d'avis qu'Hydro-Québec exploite l'installation de déchets
22 à Gentilly-2 conformément aux exigences des lois et
23 règlements en vigueur et de son permis d'exploitation.

24 Le personnel de la CCSN juge satisfaisant
25 le rendement d'Hydro-Québec en matière d'exploitation de

1 l'installation de déchets radioactifs à Gentilly-2.

2 Ceci termine cette partie de la
3 présentation. Je retourne maintenant la parole à M.
4 Rinfret.

5 **M. RINFRET:** Merci, M. David.

6 À la fin de 2008, Hydro-Québec a demandé --
7 a présenté une demande pour reporter la mise à jour du
8 rapport de sûreté jusqu'à la fin de 2011 en raison du
9 projet de réfection.

10 La Commission avait accepté de repousser
11 cette date jusqu'à la fin du présent permis, soit le 31
12 décembre 2010, limité par le permis.

13 En octobre 2010, Hydro-Québec a réitéré sa
14 demande et présenté son plan pour la mise à jour de ce
15 rapport de sûreté.

16 Le personnel de la CCSN juge que
17 l'information présentée est acceptable et recommande donc
18 que la Commission accepte la demande d'Hydro-Québec de
19 repousser la mise à jour du rapport de sûreté jusqu'au 31
20 décembre 2011.

21 Voici les conclusions du personnel.

22 La demande de renouvellement des permis
23 d'Hydro-Québec est conforme aux exigences de la *Loi sur la*
24 *sûreté et la réglementation nucléaire* et de ses règlements
25 d'application.

1 Le personnel de la CCSN est d'avis
2 qu'Hydro-Québec est compétente pour exercer les activités
3 visées par les permis de la centrale et de l'installation
4 de déchets.

5 Le personnel de la CCSN conclut que les
6 mesures voulues ont été prises pour la protection de
7 l'environnement, la santé et la sécurité des personnes et
8 pour maintenir la sécurité nationale, également pour
9 respecter les obligations internationales que le Canada a
10 assumées.

11 Je retourne la parole à M. Jammal.

12 **M. JAMMAL:** Le personnel de la CCSN
13 recommande que la Commission accepte les conclusions du
14 personnel de modifier le permis existant pour permettre
15 une modification de la date de fin de permis de la
16 centrale et de l'installation de déchets de six mois, soit
17 jusqu'au 30 juin 2011; renouvelle le permis d'exploitation
18 comprenant les points d'arrêt et l'exploitation de
19 l'installation de gestion de déchets selon la section
20 24.4(a) et (b) de la *Loi sur la sûreté et la*
21 *réglementation nucléaire* pour une période de cinq ans,
22 jusqu'au 30 juin 2016.

23 En vue du deuxième jour de l'audience, le
24 personnel de la CCSN entend particulièrement apporter une
25 mise à nouveau du tableau H15 afin d'assurer que le

1 détenteur respecte ses objectifs; présenter le manuel de
2 conditions de permis dans le domaine de la sécurité en
3 huis clos; élaborer sur le sujet de la présence et de
4 l'évolution de la réaction alkali granulat des structures
5 de béton; élaborer sur la revue du plan d'exploitation
6 révisé par Hydro-Québec; et puis ajuster le plan
7 réglementaire en fonction du plan d'exploitation d'Hydro-
8 Québec.

9 Merci, monsieur le président. On est prêt
10 à répondre à vos questions.

11 **LE PRÉSIDENT:** Merci beaucoup.

12 C'était une longue présentation. Alors, il
13 faut prendre une pause de 10 minutes, s'il vous plaît.

14 Alors, merci beaucoup.

15 --- L'audience est suspendue à 10h23

16 --- L'audience est reprise à 10h37

17 **LE PRÉSIDENT:** O.k. On va
18 recommencer.

19 Avant de passer aux questions, je voudrais
20 souligner la participation aujourd'hui d'un représentant
21 du ministère de Pêches et Océans. C'est M. Picard.

22 M. Picard, est-ce que vous nous entendez
23 bien?

24 **M. PICARD:** Oui, je vous remercie. Je vous
25 entends bien.

1 **LE PRÉSIDENT:** O.k. Merci beaucoup.

2 Aussi, on a trois représentants
3 d'Environnement Canada. C'est Mme Claudia Lobo, Raymond
4 Chabot et Paula Urra. Ils sont ici avec nous. Bonjour et
5 bienvenue.

6 Ils sont disponibles pour répondre aux
7 questions.

8 Alors on va commencer avec les questions et
9 on pourrait commencer avec Monsieur Harvey.

10 **MEMBRE HARVEY:** Merci monsieur le
11 président.

12 Vous conviendrez que la documentation qui
13 nous a été fournie nous offre matière à question. Et on
14 va avoir plusieurs questions. J'en ai du moins plusieurs.

15 Mais avant d'entrer dans les questions un
16 peu plus spécifiques, j'aimerais juste vous faire part --
17 nous, on travaille avec les documents qui nous sont
18 fournis et c'est avec ça qu'on en vient à se faire une
19 idée. Bien sûr, on a une série de questions au fur et à
20 mesure qu'on le lit, mais une fois qu'on l'a complété, on
21 a une idée globale, un sentiment qui est subjectif à
22 chacun des commissaires.

23 Dans le cas présent, on a eu une première
24 série de documents. Il y a quatre mois qui se sont
25 écoulés. On a eu une deuxième série de documents et on a

1 eu la présentation de ce matin et ça, c'est toujours en
2 double parce que c'est le personnel et Hydro-Québec.

3 Ce qui fait que l'idée générale, le
4 sentiment général peut évoluer. Bien sûr, si j'avais
5 entendu juste la présentation de Monsieur Gélinas ce
6 matin, j'aurais un sentiment qui est peut-être différent
7 de celui que j'ai.

8 Mais ce que je voudrais dire c'est que
9 globalement j'ai eu un peu un sentiment de déception dans
10 le sens que Hydro-Québec nous a habitué à démontrer du
11 leadership. Hydro-Québec a des ressources abondantes, une
12 capacité. Il y a des experts, des spécialistes, un
13 savoir-faire.

14 Et dans le cas présent, c'est arrivé à une
15 situation où je me dis, moi, c'est pas au -- le titulaire
16 d'un permis doit pas attendre de se faire fouetter par la
17 Commission pour remplir ses obligations.

18 Et d'autres parts, un peu de déception
19 aussi de l'autre côté que si on n'a pas un peu de vigueur
20 du côté du régulateur, une situation comme ça se produit.

21 Et bien sûr, je ne remets pas en question
22 la sécurité de la centrale et je suis certain qu'autant
23 Hydro-Québec que le personnel de la Commission
24 laisseraient pas une station fonctionner si elle n'était
25 pas sécuritaire.

1 Mon propos n'est pas au niveau de la
2 sécurité de la centrale. Il est au niveau un peu de la
3 culture; culture, parce que en lisant ça, on a vu que
4 nombreux dossiers ont été reportés, pas une fois, pas deux
5 fois, des fois trois ou quatre fois. Les échéances n'ont
6 pas été respectées.

7 Et c'est difficile pour nous parce qu'il y
8 a des dossiers qui sont majeurs -- des éléments qui sont
9 majeurs, d'autres sont mineurs, d'autres -- parce qu'il en
10 a un plus important qui entraîne deux, trois autres.
11 Je conviens que le nombre n'est pas une indication de la
12 santé de la centrale.

13 Sauf que, au bout de la ligne, quand on
14 parle de rapport de sûreté, de gestion de la qualité, des
15 systèmes de gestion, des facteurs humains, de l'approche
16 systématique à la formation -- puis là j'en passe un peu
17 -- la protection contre l'incendie, l'inspection
18 périodique des composantes, ça fait une liste d'épicerie
19 qui est très longue.

20 Et vraiment, pour apprécier, parce qu'il y
21 a eu beaucoup qui a été fait dans les quatre derniers mois
22 mais encore là, moi, je suis déçu de ça parce que je me
23 dis « Comment se fait-il que ça peut être fait dans les
24 quatre derniers mois et puis ça n'a pas été fait avant? »

25 Et ma première question c'est un peu ça et

1 puis je la pose. C'est la même question d'abord à Hydro-
2 Québec mais ensuite au personnel, comment on peut en
3 arriver là? Et comment aussi, on peut, parce que vous
4 avez parlé dans votre présentation ce matin, M. Désilets,
5 de l'assurance d'un suivi serré. M. Gélinas a parlé
6 d'instaurer des mécanismes de suivi de rigueur et -- le
7 passé, quand vous me dites passé est garant de l'avenir --
8 j'aimerais que vous répondiez à cette question-là.

9 Comment nous, comme Commission, qu'on vous
10 voit une fois occasionnellement, comment on peut dire
11 « O.k., à partir de maintenant, on vous croit? »

12 Ça fait que j'aimerais que vous alliez un
13 peu plus loin dans ce que -- pour nous convaincre que
14 cette fois-ci, c'est la bonne.

15 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets pour le
16 verbatim.

17 Je pense, M. Harvey, vous avez dans le fond
18 une très bonne préoccupation et moi, je vais juste, je
19 dirais, vous expliquer peut-être ça à ma façon.

20 Il ne faut pas penser qu'Hydro-Québec ne
21 faisait pas d'efforts par le passé là. Il y avait
22 beaucoup de travail qui se faisait.

23 Vous savez quand un dossier comporte des
24 lacunes, quand le dossier est fait par -- l'inspection de
25 la Commission est faite, il y a plusieurs éléments d'avis

1 d'action, de directives, dans un dossier.

2 Il y avait beaucoup de dossiers pour
3 lesquels on avait réglé plusieurs choses mais il restait
4 une ou deux actions qu'on n'avait pas complétées.

5 Il y a d'autres dossiers qui comportaient,
6 je dirais, plus de complexité et qui ont requéri de notre
7 part la mise en place de plan de redressement. Ce qui a
8 fait, je crois -- ce qui a fait que on a été en mesure
9 d'adresser, je dirais, de façon mieux -- nanti les lacunes
10 qui étaient identifiées, c'est qu'on a eu beaucoup de
11 discussions avec le personnel de la Commission pour bien
12 comprendre, je dirais, les critères de fermeture d'un
13 dossier, ce qui est une chose sur laquelle on n'avait pas,
14 je dirais, mis beaucoup d'emphase dans le passé.

15 L'autre, c'est, un coup qu'on a connu, je
16 dirais, beaucoup mieux les préoccupations du personnel de
17 la Commission, nous à l'interne, on a défini beaucoup plus
18 clairement des attentes qu'on avait en terme de gestion de
19 la qualité. On a pris la peine, je dirais, de diffuser
20 ces attentes-là et on les suit de façon aussi serrée,
21 comme on a dit dans notre présentation.

22 Alors ces différents facteurs qui font en
23 sorte qu'on est où est-ce qu'on est aujourd'hui. On n'a
24 pas -- je dirais, on n'a pas passé beaucoup de temps à
25 faire l'étude du passé. On s'est plutôt attardé à

1 regarder en avant pour voir qu'est-ce qu'on pouvait faire
2 pour adresser ce problème-là.

3 Maintenant, vous avez parlé de beaucoup
4 d'autres dossiers. Je vais prendre juste un exemple, le
5 rapport de sûreté.

6 Le rapport de sûreté, on avait prévu faire
7 une réfection au mois de mai 2011 à l'origine et dans le
8 projet de réfection, on est tout en train de refaire nos
9 études de sûreté. Alors on trouvait que refaire un
10 rapport de sûreté pour être obligé de le refaire un an
11 plus tard parce qu'on a tout remis à jour nos études de
12 sûreté, on trouvait que c'était plus adéquat, peut-être,
13 de le reporter dans le temps afin d'inclure les nouvelles
14 études de sûreté.

15 Alors maintenant, comme Hydro-Québec a
16 décidé de reporter son projet à l'automne 2012, on s'est
17 dit « Écoute, on va le remettre à jour notre rapport de
18 sûreté. On n'attendra pas les autres études. »

19 Alors il y a des décisions comme ça qui
20 avaient été prises en fonction d'une réfection qui devait
21 se faire au printemps et que là, comme on reporte, on va
22 fermer certaines autres choses qu'on attendait que la
23 réfection soit faite pour le faire.

24 Ça fait que c'est une combinaison de ---

25 **MEMBRE HARVEY:** Vous m'ouvrez vraiment la

1 porte-là parce que -- pour être un peu plus direct, moi,
2 j'ai eu l'impression en lisant ça que, tout à coup, vous
3 vous êtes assis et vous avez dit « On va avoir une
4 réfection, on fera tout quand la réfection va arriver. »

5 Mais les obligations qui sont rattachées à
6 la licence, c'est pas en vue de la réfection; c'est en vue
7 du quotidien, c'est en vue -- l'analyse de sûreté, elle
8 devait être complétée, donc elle devait être complétée.
9 De dire « On va attendre parce que on s'en aperçoit
10 aujourd'hui là, la réfection a été repoussée » puis vous
11 êtes obligés de faire des choses.

12 Mais c'est ce sentiment-là qui se
13 dégageait. Vous l'avez touché direct, c'est ça. On
14 aurait dit que là on a mis le pied -- enlevé le pied de
15 sur l'accélérateur parce que on était dans une pente et
16 puis on s'en allait vers quelque chose.

17 Mais ça peut pas être -- c'est quand même
18 important là. On voit la sécurité et puis c'est pas un
19 domaine où on peut se permettre de dire on néglige. Parce
20 que plus on néglige, même si c'est des points mineurs, des
21 fois, ça devient des points majeurs.

22 Ça fait que c'est un peu ce sentiment-là
23 qui ressort de votre présentation.

24 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets pour le
25 verbatim.

1 Juste une petite précision. Quand je dis
2 que notre rapport de sûreté, on avait décidé de le mettre
3 à jour en fonction des nouvelles études de sûreté, c'est
4 pas qu'il n'était plus bon. C'est juste qu'on voulait
5 bénéficier de l'arrivée de ces nouvelles études-là pour
6 faire une meilleure mise à jour.

7 Alors, c'est pas que le rapport de sûreté
8 n'était pas bon. C'est juste qu'on n'a pas -- là, ce
9 qu'on va faire en le mettant à jour avant le projet de
10 réfection, c'est qu'on tiendra pas compte des études de
11 sûreté qu'ils sont en train de faire dans le cadre du
12 projet de réfection parce qu'eux-autres y tiennent compte
13 de certaines modifications qu'on fait dans la centrale.
14 On va le mette à jour en fonction des études et des
15 données que l'on a à ce jour.

16 **COMMISSAIRE HARVEY:** J'aimerais avoir la
17 version du personnel.

18 **M. JAMMAL:** Ici, Ramzi Jammal. Merci pour
19 ta question, Monsieur Harvey.

20 Je comprends tout à fait votre
21 préoccupation et puis, comme j'ai déjà mentionné, on ne
22 peut pas vivre dans le passé mais on a appris du passé.

23 La culture était que le titulaire du permis
24 avait toute la responsabilité pour qu'il soit en exigence
25 avec tout le requis réglementaire et puis c'est moi qui

1 prend la responsabilité du rendement de la CCSN en tant
2 que régulateur.

3 Alors, c'est pourquoi on a établi sur place
4 -- on a mis sur place les efforts nécessaires pour qu'on
5 puisse clarifier nos critères, nos exigences au sujet du
6 permis et puis encadrer ces critères pour qu'ils puissent
7 être en exigence et puis on travaille toujours vers le
8 futur.

9 Je comprends ta préoccupation et puis,
10 surtout, les items mineurs qui ont sorti, on va les
11 régler.

12 **COMMISSAIRE HARVEY:** J'ai pas de doute pis
13 je l'espère mais ce que j'aurais aimé entendre un peu --
14 j'imagine que le personnel pouvait avoir, vis-à-vis Hydro-
15 Québec, au mois d'août passé, un sentiment qui ressemblait
16 un peu au mien que quelqu'un s'était traîné les pieds.

17 C'est ça là. Je veux dire il y a une
18 certaine instance de la part du personnel, je pense, vis-
19 à-vis Hydro-Québec qui doit être assumée un peu au
20 quotidien bien que, comme je l'ai dit tantôt, c'est à
21 Hydro-Québec de respecter les choses.

22 Mais, d'autre part, il y a comme -- on
23 dirait qu'il y a pas eu assez de vigueur.

24 **M. JAMMAL:** Ici, Ramzi Jammal. Oui, on a
25 accru, et puis, la surveillance réglementaire on va

1 continuer de l'accroître et puis je passe la parole à
2 Monsieur Rinfret pour vous donner un compte depuis le mois
3 d'août jusqu'à maintenant.

4 **M. RINFRET:** Ici, François Rinfret. Vous
5 avez mentionné tout à l'heure vous vous questionniez sur
6 les causes. On pourrait demander à Hydro-Québec comment
7 ils analysent la situation mais, depuis 2007, on a vu
8 certaines choses se produire.

9 En 2007 et en 2008, on avait indiqué à
10 travers nos évaluations qui sont des évaluations pas tout
11 à fait mathématiques -- il y a un apport là-dedans de très
12 qualitatif -- on avait donc des performances qui étaient
13 pas tout à fait adéquates.

14 À la suite de ça, bien, si on regarde un
15 peu dans l'évolution de la centrale, il y a eu une absence
16 d'un Chef de l'Assurance de la qualité pendant un bout de
17 temps. On peut pas fonctionner avec un manque de
18 leadership pendant très longtemps.

19 Donc, on a compris ça. On a respecté un
20 peu que le leadership arriverait un peu plus tard.

21 Le Chef de centrale en 2009 a aussi quitté
22 et a été remplacé. Changement de leadership encore.

23 Ce sont des événements importants dans
24 l'attaque dirigeante de l'entreprise qui font que y ont eu
25 besoin, je pense, de temps. On voit les réponses du

1 titulaire avec ça.

2 Il y a eu des arrêts prolongés aussi.
3 Alors, dans un arrêt prolongé, tout le monde est concentré
4 vers la résolution de problèmes physiques et peut
5 difficilement se concentrer sur la préparation de
6 documentation.

7 La qualité c'est un peu ça. C'est
8 d'obtenir -- d'avoir la bonne information au bon moment
9 pour faire les bonnes jobs et on a souvent dit à Hydro-
10 Québec ces dernières années: "Prenez le temps de décrire
11 ce que vous faites."

12 Il y a eu une évolution depuis même avant
13 2007; une très belle évolution, je dirais où, il y a
14 quelques années, en entretien, il y avait une tendance à
15 ne pas utiliser de documentation dans les premières années
16 d'exploitation.

17 Et, tranquillement, la culture a changé et,
18 encore, il y a quelques années, on pouvait même plus
19 concevoir quelqu'un qui partirait en chantier sans sa
20 procédure. Pis, lorsqu'il l'avait pas la procédure, il la
21 demandait. Puis, on était très conscients là-dessus, on
22 le voyait à la centrale aussi.

23 Alors, il y a eu une évolution de culture
24 au cours des années.

25 Si on regarde l'ensemble des sujets

1 ouverts, la plupart sont des lacunes documentaires. La
2 job se fait bien par contre elle est mal décrite ou elle
3 est pas décrite du tout ce qui fait que il y a peut-être
4 pas de risque maintenant mais, lors des prochaines
5 utilisations, il y aura peut-être un défaut à corriger qui
6 sera passé inaperçu à cause du manque de documentation.

7 Ça, cette culture-là, je pense qu'avec la
8 dynamique en place, c'est quelque chose qui va être du
9 passé et je suis assez convaincu qu'avec le suivi que le
10 titutlaire est en train de mettre en place -- et je pense
11 que le titulaire va pouvoir tourner la page et avancer.

12 La raison pour laquelle on a -- d'abord, il
13 y a eu des événements en 2009 qui ont fait qu'on a décidé
14 d'être un peu plus rigide avec le titulaire mais il faut
15 penser aussi que la réfection c'est un bon moment pour
16 faire une réflexion, si on veut, et recommander un autre
17 30 ans d'exploitation avec du personnel généralement d'une
18 nouvelle génération et qui va devoir travailler en
19 fonction de ce qu'il voit dans le passé.

20 Alors, s'il voit un groupe de travailleurs
21 qui a des connaissances et le respect de l'assurance de
22 qualité, donc, d'avoir ces documentations-là, d'avoir des
23 bonnes méthodes de performance humaine, bien, en
24 travaillant à long terme, on peut voir que le risque est
25 beaucoup moins élevé d'avoir des événements.

1 La nouvelle génération devrait comprendre à
2 ce moment-là pour les 30 prochaines années ce qui est
3 attendu d'eux dans leur performance.

4 **LE PRÉSIDENT:** Mais je n'accepte pas cette
5 réponse.

6 Il y a deux côtés de cette médaille: il y
7 a la culture du personnel, il y a la culture d'Hydro-
8 Québec.

9 On parle des dossiers qui sont ouverts pas
10 pour un an, c'est pour quatre ans, pour cinq ans, pour
11 sept. J'ai trouvé un dossier qui était ouvert pour huit
12 ans. Comment c'est arrivé qu'on pourrait laisser un
13 dossier ouvert pour quatre ans et on n'a pas un processus
14 pour souligner que c'est ouvert?

15 Moi, je le sais. La première fois que j'ai
16 entendu de ces dossiers qui sont ouverts, c'était en août,
17 le mois d'août dernier.

18 Alors, qu'est-ce que c'est le processus qui
19 souligne tous les dossiers qui sont ouverts et comment on
20 pourrait rapporter à la Commission des lacunes qui
21 existent?

22 Hydro-Québec? On va commencer avec Hydro-
23 Québec et le personnel, s'il vous plaît.

24 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
25 verbatim.

1 C'est une bonne préoccupation pis, nous, ce
2 qu'on se propose de faire dans le futur c'est de
3 s'entendre avec le personnel de la Commission pour
4 exercer, mettre en place des rencontres de suivi pour
5 s'assurer que on n'échappera pas, dans le futur, des
6 dossiers qui vont durer si longtemps que ça.

7 Et je pense qu'on a l'ouverture du côté de
8 Monsieur Jammal et de Monsieur Rinfret pour s'assurer que,
9 dans le futur, ces choses-là ne reviennent pas.

10 Et la façon de mettre en place quelque
11 chose pour pas que on retombe dans le même piège, c'est de
12 maintenir des rencontres régulières puis de faire le point
13 sur tous nos dossiers qui sont en suspens.

14 Dans le passé, peut-être que on avait des
15 rencontres mais les rencontres ont pas donné les résultats
16 qu'on souhaitait ni du côté d'Hydro ni du côté du
17 personnel de la Commission.

18 Alors, on a la ferme intention de redresser
19 ça dans le futur et un des éléments clé c'est de
20 travailler ensemble et de se rencontrer de façon régulière
21 pour faire le point sur tous nos dossiers pour s'assurer
22 que ça l'a une fermeture pis ça l'a une date d'échéance
23 pis on met fin à une action qui est en suspens.

24 **LE PRÉSIDENT:** Le personnel?

25 **M. JAMMAL:** Ici, Ramzi Jammal. Monsieur le

1 président, tu as posé la bonne question, aussi concernant
2 ta préoccupation.

3 On a beaucoup fait de changements au niveau
4 de la structure. On a le reformage des permis et des
5 licences et puis, maintenant, on a le manuel de conditions
6 de permis qui va mettre sur place d'une façon transparente
7 l'échéancier, l'échéance, les critères et puis on va faire
8 des suivis.

9 Je comprends ta préoccupation concernant
10 des dossiers qui sont ouverts pour huit ans, sept ans ou
11 bien six ans. Alors, on s'avance mais je passe la parole
12 à Monsieur Rinfret, le Directeur de la Division de
13 réglementation.

14 Mais, dès maintenant, on a déjà établi, on
15 a encadré les items, les critères réglementaires et
16 l'échéancier pour que le personnel fasse le suivi et
17 Hydro-Québec son rendement sera acceptable à nous-autres.

18 **M. RINFRET:** Merci, Monsieur Jammal.

19 Il y a pas grand chose à rajouter là-dessus
20 sauf que c'est le titulaire qui est responsable de sa
21 sûreté.

22 Lorsqu'il y a des événements mineurs, des
23 corrections mineures à affectuer, c'est à lui en premier à
24 prendre ses responsabilités. Lorsqu'il a trop de ces
25 corrections mineures, à un moment donné, le programme est

1 surchargé et là il est important de comprendre qu'on perd
2 confiance dans le processus du titulaire à régler ses
3 problèmes.

4 C'est ce qui a été avancé au mois d'août
5 2010. On a compris que c'était la fin de cette façon de
6 fonctionner et je vous assure que les dates cibles ne sont
7 plus des cibles mouvantes en fonction des priorités
8 différentes du titulaire. Les dates cibles maintenant
9 sont considérées par le titulaire comme des objectifs à
10 atteindre. Et on a toujours eu toute l'information
11 requise pour suivre les dossiers. Ce qui change
12 maintenant c'est de pousser le titulaire à respecter les
13 dates cibles qu'il s'était fixé au début.

14 **M. JAMMAL:** Monsieur Ramzi Jammal, pour
15 ajouter à ce que M. Rinfret a dit.

16 Membres de la Commission, on va vous
17 fournir des mises à jour concernant ce permis. Au minimum
18 ça serait fait d'une façon annuelle par le rapport annuel.
19 Maintenant le rapport annuel c'est -- "ce n'est plus
20 stérile" ça va adresser les points qu'on trouve dans le
21 MCP et le rendement du titulaire du permis contre les MCP.

22 Parce que actuellement le MCP est rendu la
23 base réglementaire de notre business au niveau
24 réglementaire. Alors à ce moment-là on a déjà établi la
25 base dans laquelle le Hydro-Québec doit être en exigence.

1 Et puis c'est transparent, ce n'est plus
2 une lettre qui se trouve dans une pile quelque part, c'est
3 pas une -- notre système réglementaire a changé de façon
4 que n'est pas d'échange des lettres de milliers par année.

5 Ça c'est la culture que le président a
6 mentionné, on est en train de la changer. Et puis ce
7 n'est plus le cas où on va réglementer une lettre à la
8 fois.

9 **LE PRÉSIDENT:** Merci. Monsieur Harvey?

10 **COMMISSAIRE HARVEY:** Moi je terminerai --
11 après ça je vais laisser la parole à mes collègues en
12 disant il faut sortir, j'aime bien ce que vous mentionnez
13 là. Et le protocole d'entente entre les deux devrait
14 corriger ça.

15 C'est qu'il faut arrêter de parler juste de
16 plan d'action ou dire Hydro-Québec s'est engagé. Parce
17 que on peut le lire à toutes les pages dans ça là, qu'il y
18 a eu des plans. Il y a eu des plans d'actions. Il y a eu
19 des engagements.

20 Fait -- et pour ce qui est de dire --
21 reporter périodiquement, on a vu dans votre présentation
22 que il y allait avoir des points d'arrêts en plus aux six
23 mois.

24 Et bien ce à quoi on s'attend c'est que
25 quand il va y avoir un point d'arrêt, tout ce qu'il y

1 épaisseur minimum-là, il y a des rapports -- il y a des
2 études qui ont été faites qui peuvent accepter une
3 disposition pour une épaisseur donnée. Ou il y a --
4 carrément, on le remplace.

5 Alors on est en train de regarder
6 actuellement quel sera le meilleur scénario. Et si jamais
7 on doit l'enlever on va le faire à l'arrêt 2011, on
8 n'attend pas à la réfection pour faire ça.

9 **COMMISSAIRE BARRIAULT:** Merci. Prochaine
10 question, sur les performances humaines. Je me demandais
11 dans votre évaluation des performances humaines; est-ce
12 que vous faites des examens de apte au travail au point de
13 vue de fonctionnement physique et psychologique ou bien
14 mental des employés aussi comme évaluation des
15 performances humaines?

16 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
17 verbatim.

18 Actuellement, Monsieur Barriault, pour le
19 personnel autorisé de salle de commande, les chefs de
20 quart et les premiers opérateurs, dans leur processus de
21 sélection, ils doivent passer un certain nombre de tests.
22 Mais c'est le seul -- et, évidemment, quand on embauche un
23 cadre, lui aussi, il doit passer un certain nombre de
24 tests psychométriques. Alors c'est juste ce personnel-là
25 qui est soumis aux tests.

1 Notre autre -- je dirais notre autre staff,
2 il n'est pas soumis à ce genre d'examen-là.

3 **COMMISSAIRE BARRIAULT:** Est-ce les examens
4 sont récurrents à tous les deux ans, à tous les trois ans,
5 à tous les ans?

6 **M. DÉSILETS:** Non, on fait ça à l'embauche
7 seulement.

8 **COMMISSAIRE BARRIAULT:** Alors si il y a des
9 changements au point de vue du fonctionnement du
10 personnel, il y a des chances que ça soit manqué?

11 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
12 verbatim.

13 On a une formation qui est donnée à tous
14 nos gestionnaires sur une base -- je dirais à peu près à
15 tous les trois ans, afin de -- afin qu'ils soient -- c'est
16 donné par un médecin qui forme nos gestionnaires sur la
17 détection des comportements à risque.

18 Et on se fie sur notre ligne de gestion
19 pour évaluer leurs employés pour voir s'il n'y a pas des
20 signes en quelque part qu'ils peuvent amener à des
21 comportements déviants.

22 **COMMISSAIRE BARRIAULT:** Merci.

23 La Commission -- êtes-vous satisfait de la
24 qualité des gens qui sont dans les salles de contrôle?

25 **M. RINFRET:** François Rinfret, pour la

1 Commission.

2 Les indicateurs que l'on a c'est que le
3 personnel est hautement qualifié et réagit promptement et
4 adéquatement typiquement aux événements. On revoit toute
5 la documentation à tous les événements mineurs ou majeurs
6 qui pourraient se produire et qui se sont produits depuis
7 le début de l'exploitation de la centrale.

8 Et à travers un système rigoureux d'abord
9 qui est pris par le titulaire qui doit évaluer ces
10 événements, et se convaincre et prendre les actions
11 requises. Puis ce système-là fonctionne relativement
12 bien. Alors ---

13 **COMMISSAIRE BARRIAULT:** Vous êtes satisfait
14 de leur programme d'évaluation des employés? Satisfait du
15 programme d'Hydro-Québec d'évaluation d'employés pour la
16 salle de contrôle?

17 **M. RINFRET:** Il n'y a pas d'indicateur qui
18 montrerait qu'il y a un problème du côté d'Hydro-Québec,
19 non.

20 **COMMISSAIRE BARRIAULT:** Merci.

21 Regarde votre sécurité industrielle et
22 votre fréquence d'accidents de travail qui est en train
23 d'augmenter assez considérablement. Les données qu'on a
24 c'est pour le 30 septembre, avez-vous eu d'autres
25 accidents depuis ce temps-là ou c'est encore les mêmes

1 chiffres?

2 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
3 verbatim.

4 Je vais demander à Claude Gélinas de
5 répondre à cette question.

6 **M. GÉLINAS:** Claude Gélinas, pour le
7 verbatim.

8 Depuis les données de cette date-là on a eu
9 un autre incident à la centrale. C'est un travailleur qui
10 a glissé sur une plaque de glace. Il s'est blessé et a eu
11 droit à quelques jours de perte de temps, il n'a pas pu
12 venir travailler.

13 Mais le reste -- ça devrait pas changer
14 beaucoup le nombre qu'on voit comme rapport, 1.5 quelque
15 chose, à cause du temps écoulé depuis le dernier incident.
16 Donc on va rester à peu près à la même place.

17 **COMMISSAIRE BARRIAULT:** La même chose.

18 Prochaine question sur le point de vue de
19 l'environnement. Pour vos -- ou l'eau -- pour le système
20 de refroidissement; avez-vous des filets pour empêcher les
21 poissons d'entrer, ces choses-là ou est-ce que c'est
22 ouvert à la rivière?

23 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
24 verbatim.

25 On n'a pas de filet, on a ce qu'on appelle

1 des tamis roulants. Je peux vous dire moi que la quantité
2 de poissons qu'on recueille là dans une année, c'est de
3 l'ordre d'à peu près d'une tonne.

4 Alors, il y a eu beaucoup d'études qui ont
5 été faites pour analyser si on mettait les poissons à
6 risque et la conclusion de ces études-là disent que pour
7 la quantité qu'on a, ça cause pas un problème.

8 Par contre, on a eu des demandes pour je
9 dirais, améliorer certaines données sur notre canal
10 d'amener puis qu'on va soumettre à la Commission un plan
11 pour faire ces études-là.

12 **LE PRÉSIDENT:** Alors peut-être c'est une
13 bonne occasion de demander à Monsieur Picard si il est
14 tout à fait d'accord avec le programme d'environnement
15 avec les poissons.

16 Monsieur Picard?

17 **M. PICARD:** Oui, jusqu'à maintenant
18 l'information qu'on a reçue ici à Pêches Océans, c'est --
19 on l'a reçue tout récemment donc j'ai pas été en mesure de
20 me pencher -- on a pas été en mesure de se pencher de
21 façon très importante -- de façon attentive là-dessus.

22 Toutefois nos préoccupations demeurent
23 entières par rapport à l'aspiration des poissons dans la
24 prise d'eau. On mentionnait que les quantités étaient
25 jugées négligeables. Toutefois on parle quand même de

1 l'équivalent de à peu près 1.3 tonne de poissons par
2 année.

3 Ce qui nous préoccupe beaucoup c'est que
4 selon les études qui ont été déposées en 2005 et 2006, il
5 y aurait environ 73 pour cent des poissons qui seraient
6 aspirés dans la prise d'eau, qui seraient vivants
7 lorsqu'ils percutent le fameux tamis rotatif.

8 Donc on pense qu'il y a amélioration
9 effectivement au niveau des atténuations des mesures de
10 précautions finalement pour éviter l'aspiration des
11 poissons.

12 Donc c'est une des préoccupations qu'on a
13 soulevée et qu'on a transmise à la Commission.

14 **LE PRÉSIDENT:** Alors est-ce que vous avez
15 des plans de suivre cette étude?

16 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets pour le
17 verbatim.

18 Comme monsieur de l'Environnement vient de
19 dire, on vient de recevoir la demande et comme j'ai dit
20 tantôt, il y avait certaines préoccupations et puis là on
21 est en train de préparer un plan pour, je dirais, étoffer
22 un petit peu plus les études et puis regarder s'il n'y a
23 pas des mesures d'atténuation supplémentaires qu'on doit
24 mettre en place.

25 **LE PRÉSIDENT:** Madame Thompson, avez-vous

1 des commentaires?

2 **DR. THOMPSON:** Patsy Thompson.

3 Essentiellement c'est pour confirmer
4 l'information qui a été donnée par M. Picard de Pêches et
5 Océans. Le personnel de la Commission, les gens de Pêches
6 et Océans Canada, ainsi qu'Environnement Canada ont
7 identifié trois sujets qui ont besoin d'être suivis soit à
8 la prise d'eau ou à la sortie des rejets.

9 Il y a eu une première rencontre avec le
10 personnel d'Hydro-Québec en septembre et on leur a demandé
11 un plan d'action qui devrait être déposé sous peu.

12 **LE PRÉSIDENT:** Merci.

13 Dr. Barriault?

14 **COMMISSAIRE BARRIAULT :** Merci.

15 Prochaine question, page 33 de la
16 présentation d'Hydro-Québec, le tritium en eau souterraine
17 à l'aire au stockage des déchets radioactifs, est-ce qu'il
18 y en a plus qu'il y en avait, il y en a moins? Où est-ce
19 qu'on est rendu avec ça? Avez-vous des puits de sondages?

20 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets pour le
21 verbatim.

22 Effectivement on a des puits de sondage.
23 On suit régulièrement cette nappe qui est dite statique.
24 C'est une nappe qui ne bouge pas.

25 Le tritium diminue selon sa décroissance

1 radioactive normale et il n'y a pas de d'évolution dans la
2 nappe. Il n'y a pas d'eau qui s'ajoute.

3 Comme je vous dis, elle a l'air
4 excessivement stable puisqu'elle suit la décroissance de
5 l'élément radioactif qui est le tritium.

6 **COMMISSAIRE BARRIAULT:** Savez-vous d'où
7 elle est venue cette nappe de tritium?

8 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets pour le
9 verbatim.

10 Je pense qu'on a déjà mentionné ça. Ça
11 remonte à une époque très lointaine au début des années
12 '70. Au moment où l'ÉACL était en charge de la centrale
13 nucléaire Gentilly-1, il y a eu à cette époque-là du --
14 comment on dit ça -- pas de l'incinération à ciel ouvert
15 de déchets et comme ça a été là, on pense qu'il y a des
16 eaux de pluie qui ont amené cette concentration-là dans la
17 nappe phréatique.

18 Dans les années 1980 on a tout récupéré la
19 terre et les cendres qu'il y avait à cet endroit-là.
20 C'est entreposé actuellement dans nos aires de stockage et
21 ça l'a complètement arrêté l'apport.

22 **COMMISSAIRE BARRIAULT:** Alors ça ne vient
23 pas de votre réacteur actuel; ça vient du réacteur
24 Gentilly-1?

25 **M. DÉSILETS:** Exactement. Ça vient de

1 Gentilly-1.

2 **COMMISSAIRE BARRIAULT:** Merci.

3 C'est tout pour l'instant, monsieur le
4 président.

5 **LE PRÉSIDENT:** C'est une autre occasion
6 pour engager les gens de Environnement Canada. J'aimerais
7 savoir s'il y a des commentaires concernant
8 l'environnement.

9 Est-ce que quelqu'un de Environnement
10 Canada est prêt à partager leur opinion?

11 **Mme LOBO:** Claudio Lobo pour la
12 transcription.

13 Nous sommes au courant de tous les suivis
14 qui se font avec le département de Claude David, les
15 inspections qui se font périodiquement. On suit les
16 comportements du tritium. Oui, on est au courant de la
17 situation.

18 C'est un héritage finalement, donc il n'y a
19 rien à faire, juste garder les contrôles sur les
20 observations.

21 **LE PRÉSIDENT:** Alors vous êtes au courant
22 de toutes les mesures qui sont prises dans la
23 réglementation de l'environnement?

24 **Mme LOBO:** Claudia Lobo pour la
25 transcription.

1 Oui, nous recevons tous les rapports
2 annuels des suivis environnementaux que Hydro-Québec
3 produit et on est en conversation directe avec le
4 personnel de la CCSN.

5 **LE PRÉSIDENT:** Merci.

6 Dr. Barriault?

7 **COMMISSAIRE BARRIAULT:** C'est tout pour
8 l'instant, monsieur le président.

9 **LE PRÉSIDENT:** Merci beaucoup.

10 Mr. Tolgyesi?

11 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Merci, monsieur le
12 président.

13 Si vous permettez, je vais juste évoquer un
14 petit peu ce que Monsieur Harvey disait tantôt.

15 Pour moi, Hydro-Québec c'est une grande
16 société. C'était ma perception. Il y a une culture
17 d'entreprise qui favorise tant la conformité, mesures
18 correctives, engagements, et cetera, et cetera.

19 Dans ce cas ici, je constate que l'image
20 n'est pas nécessairement la réalité.

21 Alors, je veux pas évoquer toutes les
22 raisons que M. Harvey a évoquées parce que je souscris,
23 mais ce que je veux dire, les réalisations que vous avez
24 faites dans les derniers mois démontrent que vous avez la
25 capacité, vous avez la volonté -- quand vous vous y

1 mettez, vous êtes capable de le faire.

2 Alors pourquoi attendre? Je comprends que
3 vous dites que, bon, il y avait la question de réfection,
4 mais quand vous regardez dans le dossier, à un moment
5 donné on va soulever -- il y a les événements qui sont
6 arrivés en 2006, 2007. Vous ne parliez pas à ce temps-là
7 de réfection encore, alors qui prenaient de temps jusqu'à
8 2010 à être corrigés.

9 Et ce que je pense que cette cumulation
10 des, si je peux dire, d'irrégularités, pour pas dire les
11 non conformités, cette cumulation d'importance moindre de
12 ces irrégularités, à un moment donné, résultera dans une
13 perception peu favorable tant pour vous que pour la
14 Commission parce que la Commission, quand je regarde,
15 bien, je ne sais pas jusqu'à quel point à un moment donné
16 il faut distinguer ce qui est important, ce qui est moins
17 important et où il faut arrêter, à un moment donné, mettre
18 le pied à terre, comme vous l'avez fait cet été.

19 Je suis content de voir ça que vous l'avez
20 fait, mais je pense que si c'était un peu plus rigoureux
21 déjà depuis certain temps, on n'aurait pas arrivé à ce
22 point-là où on a dit, "Bon, bien, dans quatre mois il faut
23 régler tout ça parce qu'on renouvelle le permis."

24 Vous donnez l'impression comme si vous
25 l'avez fait parce que vous vouliez renouveler votre permis

1 et je suis persuadé que ce n'est pas ça la raison. Je
2 suis persuadé que ce n'est pas ça la raison, mais ça peut
3 donner cette perception-là.

4 Alors je ne sais pas c'est quoi vos
5 commentaires. Comme je vous dis, c'est mon seul
6 commentaire qui est général. Après je vais aller un peu
7 plus en technique, en détail, mais ça ici ça me -- comme
8 on dit à Québec, ça me chicotte.

9 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets pour le
10 verbatim.

11 Je vois qu'il y a comme deux perceptions et
12 puis je vais essayer, je dirais, de vous éclairer un petit
13 peu sur ce qui s'est passé.

14 Moi, je veux juste vous rassurer sur une
15 chose. Vous avez comme, je perçois, comme un sentiment
16 que quand on a dit qu'on ferait une réfection, on a comme,
17 je dirais, ralenti certaines activités. Je veux juste
18 vous rassurer que ce n'est pas le cas du tout. On n'a pas
19 laissé aller la centrale parce qu'on s'en allait vers la
20 réfection.

21 Je vous avoue -- je vous avoue très
22 humblement qu'il y a eu certaines choses qu'on a statué
23 que c'était mieux d'attendre à la réfection pour le faire,
24 mais il y a d'autres choses qui sont en cours.

25 Par exemple, on a lancé un projet pour

1 refaire notre boucle d'incendie. C'est un investissement
2 de 7 millions.

3 On va débiter ce printemps la construction
4 d'une usine d'eau déminéralisée, un investissement de 23
5 millions.

6 Il y a eu beaucoup de choses qui ont été --
7 et là on investit, grosso modo, une quinzaine de millions
8 par année pour mettre la centrale, je dirais -- adresser
9 des problèmes d'équipement qu'on a, rajeunir certains
10 équipements qui ont vieilli. On a, je dirais, mis
11 beaucoup d'importance à maintenir une centrale qui était,
12 je dirais, sure et fiable.

13 Par contre, comme j'ai dit tantôt, il y a
14 certains dossiers qui ont l'air à s'être étirés dans le
15 temps, mais dans ces dossiers-là souvent on a 10 à 12
16 actions à régler. Quatre-vingt-dix (90) pour cent des
17 actions ont été réglées. Souvent il y en reste une qui
18 est un petit peu plus compliquée pour laquelle des fois on
19 n'a pas vraiment -- les critères de fermeture n'étaient
20 pas clairs.

21 Alors c'est là-dessus qu'on s'est concentré
22 avec le personnel de la Commission, s'éclairer sur les
23 critères pour pouvoir bien comprendre les attentes et
24 fermer les actions.

25 Et pour les -- je dirais, pour les lacunes

1 qui étaient plus, je dirais, majeures, bien, on a fait --
2 moi, j'appelle pas ça des plans d'amélioration. J'appelle
3 ça des plans de redressement avec des dates d'échéance
4 assez serrées qu'on prend le temps de suivre très
5 concrètement avec le personnel de la Commission.

6 Alors, j'espère que j'amène un petit peu de
7 lumière-là dans vos perceptions-là.

8 **M. JAMMAL:** Ici Ramzi Jammal.

9 Je voudrais vous préciser une chose, qu'on
10 n'a pas laissé faire Hydro-Québec parce que s'il y avait
11 eu un moment donné où le personnel a senti qu'ils
12 n'étaient pas dans les marges sécuritaires, on leur
13 demande d'arrêter l'exploitation.

14 Alors, je voudrais préciser ça au public
15 parce qu'on existe pour servir le public, la Commission,
16 l'environnement, les travailleurs.

17 Votre question à votre préoccupation, je
18 comprends votre irritation concernant les lacunes, les
19 dossiers qui ont traîné pour plusieurs années.

20 Pour le futur, comme on a déjà mentionné
21 que ce n'est plus là un rush pendant le renouvellement de
22 permis. On a déjà établi auprès de vous le MCP et le
23 système réglementaire et la base réglementaire qui va
24 maintenant être appliqué au bout dans lequel on va vous
25 donner des mises à jour concernant le rendement de permis.

1 Alors, ça c'est un changement dans la
2 culture du titulaie de permis et la surveillance
3 réglementaire de la Commission. Tout ce que je vous -- je
4 vous avoue de nous donner la chance pour vous démontrer
5 qu'il y a un changement qui a déjà pris place et puis on
6 va mettre -- et on vise le futur pour le changement.

7 Si j'étais capable de changer le passé,
8 peut-être que je serais dans un autre état, mais ici, on
9 va viser le futur et vous donner l'assurance qu'on ne va
10 pas les laisser glisser. C'est leur obligation d'être en
11 conformité et notre obligation de s'assurer une
12 surveillance réglementaire.

13 **MEMBRE TOLGYESI:** Je suis persuadé tant du
14 point de vue de la Commission que d'Hydro-Québec que vous
15 n'avez jamais accepté qu'il y a quelque chose si on a une
16 question de sécurité ou de sûreté que ça continue. Je
17 suis persuadé de ça.

18 Ce que je veux vous dire seulement que,
19 malheureusement -- ou, en tout cas, je constate le monde
20 aujourd'hui change. Alors, la perception est aussi
21 importante que la réalité; même de temps en temps, si vous
22 parlez aux politiciens, même plus importante que la
23 réalité.

24 Alors, dans ce cas ici, ce que je voulais
25 dire que cette cumulation des petites affaires un moment

1 donné, une tonne, c'est composé de kilogrammes. Si vous
2 mettez plusieurs, à un moment donné ça commence à être
3 pesant même si chacun pèse pas beaucoup.

4 Alors, j'avais une autre question peut-être
5 dans ce sens. Est-ce que dans les communications entre
6 Hydro-Québec et la Commission, est-ce que c'est clair
7 c'est quoi les attentes respectives, c'est quoi les
8 limites de tolérance respectives?

9 Parce qu'il y en a -- je parle ici
10 maintenant dans les événements qui sont peut être mineurs;
11 c'est ça que vous dites et peut-être on peut constater
12 aussi.

13 Mais jusqu'à quel point la Commission
14 accepte certains nombres de choses et à partir de quel
15 moment? Est-ce que vous percevez ça de la part de la
16 Commission? Est-ce que la Commission perçoit aussi, bon,
17 c'est jusqu'où Hydro-Québec -- quand elle commence à
18 penser que c'est sérieux?

19 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
20 verbatim.

21 Encore là, c'est une très bonne question.
22 Moi, je vous dirais que depuis le mois d'août, il y a eu
23 beaucoup d'échanges à différents niveaux à la Commission
24 et y a vraiment, je dirais, une volonté de s'assurer que
25 pour chacun des dossiers, y a une préoccupation commune de

1 l'importance que chacun y accorde.

2 Et on est -- je dirais quand on établit une
3 date, bien c'est de commun accord avec des critères, je
4 dirais, de fermeture et une importance qui est partagée de
5 part et d'autre.

6 Je vous dirais que par le passé, peut-être
7 on ne mettait pas autant de rigueur à définir le niveau
8 d'importance de l'action qu'on avait à faire, puis je
9 dirais la définition claire des critères de fermeture pour
10 une action donnée.

11 De telle sorte que, comme j'ai dit tantôt,
12 c'est pas parce qu'on travaillait pas, mais des fois on
13 travaillait puis ce qu'on s'apercevait, bien on n'avait
14 pas travaillé dans le même sens que le personnel
15 s'attendait.

16 Alors, il y a beaucoup d'effort qui a été
17 fait. Il y a des discussions au niveau du chef de la
18 centrale avec le directeur. Il y a des discussions à mon
19 niveau, puis au niveau de Louise avec Monsieur Jammal pour
20 s'assurer que chaque chose a sa valeur et que chaque chose
21 est comprise de la même façon et que son importance est
22 partagée de part et d'autres.

23 **M. RINFRET:** François Rinfret.

24 Oui, on est piqué par l'impression que la
25 Commission, le personnel de la Commission n'a pas fait son

1 travail de façon rigoureuse.

2 Je voudrais -- je vais répéter certains
3 éléments-là. En 2007 et 2008, selon une évaluation qui
4 n'est pas mathématique, on a vu un glissement. On a
5 identifié en 2009 ceci comme étant un problème potentiel
6 de culture lorsqu'on a évalué 2009.

7 En 2009, il est arrivé un ou deux
8 événements qui ont montré qu'on avait raison et là, le
9 seuil de tolérance avait été dépassé et c'est à ce moment-
10 là qu'on a commencé avec un encadrement réglementaire un
11 peu plus sévère.

12 Et on a eu l'occasion à partir du mois
13 d'août de voir une augmentation dans -- une amélioration
14 de la performance lorsque la sonnette d'alarme a été tirée
15 et lorsque tout le monde a compris qu'on pouvait pas
16 continuer à la Commission canadienne de sûreté nucléaire à
17 voir le titulaire fonctionner de cette façon en traitant
18 des dates comme des cibles mouvantes si on veut, et ceci,
19 ça s'attaque à la culture de Gentilly-2.

20 Et je vous assure que le message a été
21 compris d'après ce qu'on peut constater avec nos
22 statistiques que l'on tient à partir du moment où on a
23 tiré cette sonnette d'alarme.

24 Et je répète qu'il faut faire attention de
25 ne pas, en tant que fonctionnaire dans le domaine de la

1 sûreté nucléaire, de ne pas imposer un agenda lorsque l'on
2 parle d'imposer des actions à des domaines où ils ne sont
3 pas importants.

4 Mais, à un moment donné, il faut réagir
5 lorsqu'il y a une accumulation. Vous parlez d'une tonne
6 faite de plusieurs kilogrammes-là. Il fallait réagir et
7 c'est ce qu'on a fait.

8 Donc, un changement de performance a été
9 noté. On espère que le changement de performance va finir
10 par avoir un impact sur la culture elle-même. C'est ce
11 qu'on va surveiller au cours des prochaines semaines, mois
12 et années.

13 **MEMBRE TOLGYESI:** Bon alors, on va passer
14 un petit peu peut-être à quelque chose plus concret, pas
15 parce que ce n'était pas concret ; ce l'était.

16 Mais quand je regarde le permis temporaire,
17 j'aimerais avoir une précision. Quand vous parlez de
18 permis, prolongement à l'extension de permis jusqu'au 31
19 juin 2011, à la page 5 de 18, point 3.6, c'est un permis
20 qui est jusqu'au 31 juin 2011.

21 Ici, il spécifie:

22 "Avant 31 juin 2009, le titulaire du
23 permis doit effectuer un essai."

24 Mais est-ce que si c'était avant 30 juin,
25 ça devait être effectué?

1 Je suggérerais que peut-être c'est une
2 erreur de frappe. C'est le document 15-H -- 10-H15.D,
3 page 9 -- excusez, page précédente, 5, point 3.6. Peut-
4 être c'est juste une erreur de frappe ou c'était
5 l'extension; je ne sais pas?

6 **M. RINFRET:** On va chercher notre copie du
7 permis. Si on parle de l'essai de pression -- l'essai de
8 fuite à la pression de conception, cet essai-là a été
9 effectué au cours du ---

10 **MEMBRE TOLGYESI:** On parle ici des essais
11 pour mesurer le taux de fuite du bâtiment du réacteur.

12 **M. RINFRET:** Oui, celle-là a été effectuée.

13 **MEMBRE TOLGYESI:** Alors, peut-être y a pas
14 lieu à le mettre dedans. C'est la même chose avec -- à la
15 page 9, point 10.2, on dit :

16 "Le titulaire du permis doit d'ici le
17 31 décembre 2005, sauf si avis
18 contraire de combustion, établir,
19 former, mettre à l'épreuve, équiper,
20 déployer..."

21 Et cetera, et cetera, et cetera.

22 Peut-être ça aussi -- c'est le dernier
23 paragraphe à la page 9 sur 18.

24 **(COURTE PAUSE)**

25 **M. RINFRET:** En fait, en reconduisant le

1 permis, on ne voulait que changer la date, mais ne
2 touchant pas à ce qui devait être fait ou ce qui allait
3 être fait parce que le permis aurait été respecté à la fin
4 de 2010 de toute façon.

5 **MEMBRE TOLGYESI:** O.k. Merci de cette
6 suggestion.

7 Mais là l'extension de ma question était
8 là. Est-ce qu'on va tout garder là?

9 O.k. Alors, si vous permettez, j'irai à la
10 présentation d'Hydro-Québec au point 2.0, "Exploitation".
11 C'est peut-être un peu juste la sémantique. Vous dites
12 que -- page 1. C'est la première page de la présentation
13 d'Hydro-Québec, point 2, "Exploitation".

14 Comme je dis, c'est peut-être juste de la
15 sémantique. Vous dites que depuis les dernières années,
16 Gentilly-2 a exploité de façon sûre et fiable. Ça veut
17 dire qu'avant elle n'exploitait pas de façon sûre et
18 fiable? Ou vous devriez peut-être dire que Gentilly-2
19 exploite de façon sûre et fiable?

20 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
21 verbatim.

22 Le document a été bâti pour le début du
23 permis allé jusqu'à la fin du permis. C'est pour ça que
24 vous retrouvez ça là, mais effectivement, c'est pas --
25 depuis 1983, on exploite de façon sûre et fiable.

1 **MEMBRE TOLGYESI:** Au point 2.2.2 à la page
2 4 de votre présentation, vous mentionnez qu'il y avait un
3 changement parce qu'il y avait un comité aviseur -- c'est
4 paragraphe 2 -- qu'il y avait un comité aviseur qui a revu
5 le programme d'arrêt, et cætera, et depuis 2010, vous avez
6 changé pour un groupe multidisciplinaire qui encadre, et
7 cætera.

8 Maintenant, je vous pose la question, la
9 première, est-ce que c'est -- le rôle a changé,
10 premièrement?

11 Deuxièmement, vous dites que c'est un
12 groupe multidisciplinaire. Les activités sont dûment
13 encadrées et donnent un avis indépendant et respectent une
14 enveloppe analysée.

15 Bon, si je mets trop de carrure autour de
16 l'indépendance, il n'y en n'a plus d'indépendance. Alors,
17 j'aimerais que vous peut-être précisiez ça ici?

18 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
19 verbatim.

20 Je vais demander à Claude Gélinas de
21 répondre.

22 **M. GÉLINAS:** Claude Gélinas, pour le
23 verbatim.

24 Ce groupe multidisciplinaire est formé.
25 C'est un groupe qui traite des aspects sûreté durant les

1 lors d'une campagne d'inspection en
2 2006."

3 Est-ce que c'est quelque chose qui se fait
4 ponctuellement ou il y a un programme de vérification et
5 d'entretien qui prescrit quand il faut le faire? Et c'est
6 quoi les résultats? Donc, c'est quoi le suivi depuis et
7 c'est quoi les résultats qui étaient retenus ou réalisés
8 en 2006?

9 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
10 verbatim.

11 L'échantillonnage des tubes de force pour
12 mesurer la quantité de deutérium, ça fait partie d'un
13 programme et notre prochaine activité, si je me trompe
14 pas, est à l'arrêt de 2011.

15 Pour ce qui est des résultats, je vais
16 demander à notre chef Services techniques, Patrice
17 Desbiens, de vous en parler.

18 **M. DESBIENS:** Patrice Desbiens, chef
19 Services techniques, pour le verbatim.

20 Je peux pas vous donner des résultats
21 chiffrés. Je ne les ai pas en tête, mais il y a un
22 maximum qui est un critère de fin de vie des tubes de
23 force; c'est-à-dire que c'est à chaque cinq ans. La
24 fréquence c'est à chaque cinq ans. On prend un
25 échantillon, des petits coupons, qui sont analysés en

1 laboratoire et depuis de la vie de la centrale, on suit
2 l'évolution du taux de capture d'hydrogène et nos
3 prédictions montrent aucun signe de dépassement des
4 limites avant la date prévue de réfection.

5 Et j'ai pas le chiffre exact en 2006 mais
6 la tendance s'est maintenue. La tendance s'est maintenue,
7 donc notre projection est toujours la même. Et comme l'a
8 dit Monsieur Désilets, au prochain arrêt à l'automne 2011,
9 on va prendre une dernière fois ces mesures-là pour
10 confirmer que la date de fin de vie des tubes de force est
11 au-delà du moment où on prévoit faire la réfection.

12 **MEMBRE TOLGYESI:** Parce que vous continuez
13 après vérification de positionnement des ressorts, après
14 inspection volumétrique aussi, et vous dites dans le
15 troisième paragraphe sur la page 9 que ces inspections ont
16 été réalisées pour démontrer l'intégrité des tubes.

17 Je suppose qu'ils l'ont démontré parce
18 qu'on n'a pas la confirmation ni les résultats mais je
19 suppose qu'ils l'ont confirmé l'intégrité.

20 Et après, le prochain c'est le tuyau
21 d'alimentation. Vous dites il y a le programme. Je
22 suppose qu'ils sont aussi aux deux ans parce que vous le
23 faites régulièrement, 2006, 2008, 2010.

24 Le nombre, la quantité des coudes vérifiés
25 varie et il n'y en n'a pas de résultats comme tels, ni de

1 ces coudes, ni des fissures que vous mesurez aussi.

2 Ils disent -- il y a le Docteur Barriault
3 qui a posé la question après sur le coude qui devait être
4 changé. Ça faisait partie de cette section là.

5 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
6 verbatim.

7 Toutes ces inspections-là sont -- font
8 partie de programmes. Ils sont faits à fréquence
9 régulière. Le programme des tuyaux d'alimentation, on
10 fait je dirais c'est 50 pour cent des tuyaux qu'on vérifie
11 à chaque campagne.

12 Les résultats sont tous corrects. On n'a
13 pas découvert de fissures. On n'a pas découvert d'usure
14 anormale et c'est la même affaire pour -- au niveau de nos
15 tubes de force. C'est la même affaire pour nos ressorts
16 espaceurs.

17 Actuellement, tous les résultats sont en
18 dedans des plans d'opération.

19 **LE PRÉSIDENT:** O.k. Merci beaucoup.

20 Alors, Monsieur Pereira?

21 **COMMISSAIRE PEREIRA:** Merci.

22 Ma première question est pour Hydro-Québec.
23 Vous avez demandé un renouvellement de permis
24 d'exploitation pour une période de cinq ans, mais vous
25 avez indiqué dans la section 2.3.4 de votre CMD que les

1 résultats des nouvelles analyses de sûreté pourraient
2 mener à des contraintes d'exploitation additionnelles.

3 Pourriez-vous décrire la gamme des
4 contraintes d'exploitation qui pourraient être implantées
5 au fil de la durée du permis?

6 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
7 verbatim.

8 Je vais demander à Patrice Desbiens de bien
9 vouloir répondre à votre question.

10 **M. DESBIENS:** Patrice Desbiens, pour le
11 verbatim.

12 La principale contrainte d'exploitation
13 c'est des limitations de puissance. D'ailleurs,
14 aujourd'hui, Gentilly-2 n'exploite pas à 100 pour cent.
15 La puissance maximale à laquelle on exploite la centrale
16 est autour de 95, 95.5 pour cent exactement pour cette
17 raison.

18 Nos analyses de sûreté tiennent compte de
19 phénomènes de vieillissement de la réalité d'aujourd'hui
20 et on compense pour ces phénomènes-là par une réduction de
21 puissance pour restaurer les marges et maintenir les
22 marges de sûreté telles qu'elles doivent l'être.

23 Alors, l'effet principal c'est la puissance
24 d'exploitation de la centrale.

25 **COMMISSAIRE PEREIRA:** Les agents de la

1 Commission, est-ce que vous avez des commentaires?

2 **M. RINFRET:** En fait, les commentaires vont
3 dans le même sens. Il y a un facteur d'utilisation des
4 composantes à la centrale évidemment. Donc, c'est pas
5 nécessairement une date qui est une limite mais c'est une
6 utilisation des composantes et tout ça respecte un
7 encadrement très précis et un standard canadien.

8 Et c'est à peu près le même genre de
9 limitation qu'on peut discuter aussi; donc une limitation
10 de puissance à cause du vieillissement des composantes qui
11 est bien mitigée, qui est évaluée par nos spécialistes
12 aussi qui sont en mesure aujourd'hui de pouvoir contribuer
13 à la discussion si vous voulez.

14 **COMMISSAIRE PEREIRA:** Merci.

15 Ma deuxième question est pour le personnel
16 de la CCSN.

17 On peut noter dans votre CMD que le dernier
18 rapport de sûreté pour la centrale de Gentilly-2 date à la
19 fin de l'année 2005.

20 À cause du vieillissement des systèmes, des
21 structures et des composantes, il est important que nous
22 soyons bien assurés que la marge de sûreté actuelle était
23 bien calculée et soit bien définie.

24 Pourriez-vous décrire comment vous allez
25 vous assurer qu'il y aura des marges de sûreté acceptables

1 jusqu'à la réfection de la centrale?

2 **M. RINFRET:** François Rinfret.

3 Tout d'abord, il faudrait préciser ce que
4 c'est une mise à jour du rapport de sûreté.

5 La mise à jour elle-même, ce n'est que le
6 rapaillage, si on veut, la cumulation des études de sûreté
7 qui sont, elles, gardées à jour. C'est un instrument
8 administratif de ramasser toutes ces évaluations ensemble.

9 Donc l'impact pour minimiser le risque
10 n'est pas très grand. Donc il n'y a pas beaucoup
11 d'avantages à prendre une bonne période importante comme
12 une période de vieillissement pour ramasser toutes ces
13 évaluations-là.

14 Ceci étant dit, le titulaire et la
15 Commission ont discuté pour s'entendre sur les analyses
16 qui devaient être produites, nonobstant le fait qu'on
17 n'accumulerait pas les analyses dans le rapport lui-même,
18 pour assurer une exploitation sûre et sécuritaire d'ici la
19 période de réfection, qu'elle soit en 2011, 2012, 2013 ou
20 autre.

21 Donc ces études-là ont été discutées et les
22 titres sont assez bien connus maintenant et le titulaire
23 s'engage, à travers son plan d'exploitation, à les fournir
24 à la satisfaction des agents de la Commission et des
25 spécialistes.

1 De plus, afin de s'assurer en bout de ligne
2 qu'il y a suffisamment de temps pour faire la revue de ces
3 analyses-là, le personnel de la Commission propose ces
4 points d'arrêt pour nous donner le temps aux spécialistes
5 de revoir et continuer à discuter avec le titulaire pour
6 assurer cette couverture adéquate.

7 Tout porte à croire, d'après les analyses,
8 que les analyses vont être produites et que le rapport de
9 sûreté en bout de ligne va être produit aussi lorsqu'il y
10 aura cette prolongation possible. Donc il y a une bonne
11 confiance de pouvoir produire les analyses requises mais
12 aussi de les avoir à temps.

13 **LE PRÉSIDENT:** Mais est-ce que cette
14 analyse sera disponible pour la deuxième journée?

15 **M. RINFRET:** J'ai pas en tête les dates de
16 production. Je vais demander à Dr. Michel Couture de
17 s'avancer s'il a les dates précises. Je ne les ai pas
18 présentement, mais ce que je peux vous dire c'est que ce
19 qui est visé présentement c'est une exploitation dépassée
20 le prochain arrêt qui aurait lieu à la fin de 2011.

21 Donc il y aurait un point d'arrêt à ce
22 moment-là pour justifier l'exploitation pour les mois
23 suivants.

24 **M. COUTURE:** Michel Couture, Directeur de
25 la physique et du combustible pour le verbatim.

1 Présentement, je voudrais faire une
2 distinction entre le rapport de sûreté et le dossier
3 actif. Présentement, Hydro-Québec a des analyses qui
4 tiennent compte du vieillissement jusque au moins à la fin
5 de 2011 et dans certains cas de 2012.

6 Nous, nous avons demandé qu'ils fournissent
7 -- ils ont l'intention de refaire ces analyses-là et nous
8 les soumettre pour couvrir la période allant de la fin de
9 2011 jusqu'à la période de réfection. Ils vont soumettre
10 ces analyses-là à la fin de 2011, probablement en ligne
11 avec l'arrêt.

12 À ce moment-là, nous, nous allons faire la
13 revue détaillée de ces analyses-là.

14 Et je voudrais souligner simplement que
15 l'application des effets du vieillissement du système
16 caloporteur dans les analyses de sûreté à G-2 n'est pas
17 récente. Ça remonte depuis '97-'99.

18 Donc Hydro-Québec, ça fait plusieurs années
19 qu'ils ont mis sur pied un programme de gestion du
20 vieillissement et de leur impact sur l'analyse de sûreté.

21 Donc en ce qui concerne l'ensemble de
22 l'approche d'Hydro-Québec, ça ne soulève pas
23 d'inquiétudes. Il y a tout le temps des sujets -- des
24 aspects de l'analyse qui sont génériques, en fait, à
25 toutes les centrales, mais en général, Hydro-Québec a un

1 bon programme de gestion de l'impact du vieillissement sur
2 l'analyse de sûreté.

3 **LE PRÉSIDENT:** Mais quant à moi c'est
4 essentiel d'être très, très précis pour la dernière
5 journée sur les marges de sûreté, n'est-ce pas?

6 **M. COUTURE:** Oui, je suis d'accord avec
7 vous et la deuxième journée, pour l'instant on peut
8 confirmer que leurs opérations sont à l'intérieur d'une
9 enveloppe analysée qui tient compte des effets du
10 vieillissement. Et ces analyses-là, comme je vous ai dit
11 précédemment, couvrent, on pourrait dire, en fait, jusqu'à
12 2012, fin 2011 dans certains cas ou peut-être au début de
13 2012.

14 Donc ils se sont engagés à refaire les
15 analyses pour couvrir la période jusqu'à la réfection qui
16 couvriraient environ peut-être un an ou deux ans.

17 Donc pour l'instant ils opèrent dans une
18 enveloppe analysée qui tient compte du vieillissement.

19 **LE PRÉSIDENT:** Merci beaucoup.

20 Monsieur Pereira?

21 **M. RINFRET:** J'aimerais peut-être
22 poursuivre en mentionnant le reste du paragraphe où on
23 mentionnait le rapport de sûreté.

24 Le rapport de sûreté n'est pas assemblé
25 parce que les équipes travaillent à d'autres types de

1 documents qui sont extrêmement importants pour la
2 poursuite des opérations.

3 Évidemment, ces documents-là, ce sont des
4 documents qui sont reliés à l'étude intégrée de sûreté, en
5 anglais, le ISR, et qui contribue à assurer la sûreté pour
6 la pérennité.

7 Et ça inclut aussi des analyses
8 probabilistes qui ont jamais été développées avant pour
9 Hydro-Québec. Donc ce sont des outils qui sont très
10 importants dans la poursuite des opérations pour Hydro-
11 Québec. De pouvoir utiliser cet outil probabiliste c'est
12 important pour nous aussi. Alors ça respecte les
13 encadrements.

14 Donc pour la poursuite des opérations, les
15 marges sécuritaires sont conservées. Hydro-Québec a été
16 de l'avant depuis déjà un bon nombre d'années en se
17 pénalisant pour assurer qu'ils avaient une marge de sûreté
18 adéquate dans l'exploitation de sa centrale. Donc il y a
19 une confiance de ce côté.

20 Merci.

21 **LE PRÉSIDENT:** Merci beaucoup.

22 **COMMISSAIRE PEREIRA:** Ma prochaine question
23 est encore pour le personnel de la CCSN.

24 À la page 29 de votre CMD vous dites:

25 "Les inspections périodiques

1 commandées par la norme viennent
2 valider l'étape des composants pour
3 les années à venir, ce qui fait que le
4 risque est mineur."

5 Mais à la page 30 vous constatez:

6 "Hydro-Québec continue à avoir des
7 problèmes à rencontrer certaines des
8 échéances et des exigences stipulées
9 dans la norme CSA N285.4."

10 Il semble que nous ayons des lacunes dans
11 un programme d'inspection de quelques composants qui sont
12 prêts de fin de vie sécurité.

13 Avez-vous des commentaires sur l'efficacité
14 des programmes implantés pour Hydro-Québec pour déterminer
15 l'étape de ces composants?

16 **M. RINFRET:** François Rinfret.

17 La source des problèmes identifiés par les
18 inspections de la CCSN relevait principalement d'un
19 encadrement déficient, donc qui laissait passer des
20 échéances.

21 Donc Hydro-Québec a pris la responsabilité
22 de réécrire son document d'encadrement pour assurer que
23 tous connaissent leur rôle et leurs responsabilités à la
24 centrale et, en fin de compte, pour assurer qu'il n'y
25 aurait pas de manque dans leur échéance pour les

1 inspections diverses.

2 Ce qui a été conclut par nos spécialistes
3 aussi c'est que malgré ces échéances maquées, les
4 conséquences sont mineures à cause, principalement, de
5 l'état des composantes à inspecter.

6 Il y a toujours eu une reprise à un moment
7 donné ou l'autre après quelques semaines ou quelques mois,
8 et qui démontrait la qualité des composantes en question.

9 Donc le manque a été un risque faible
10 pendant la période où il n'y avait pas d'inspection.

11 **COMMISSAIRE PEREIRA:** Donc vous dites que
12 les programmes d'inspection sont efficaces avec les
13 programmes de qualité d'assurance aussi, très efficaces?

14 **M. RINFRET:** Les correctifs sont
15 relativement récents et puis je veux être prudent en vous
16 disant qu'on va continuer, le personnel, à suivre
17 l'évolution avec nos spécialistes et nos inspecteurs pour
18 assurer que les échéanciers soient respectés.

19 D'ailleurs, je devrais peut-être mentionner
20 que les transitions vers ces nouveaux documents, vers ces
21 nouvelles normes, ce sont des points qui sont rajoutés au
22 Manuel des conditions de permis qui est un nouvel outil
23 qu'on utilise depuis ce renouvellement de permis. On
24 n'avait pas ça avant. Ça assure -- un peu comme le
25 protocole entre les deux sociétés, ça assure l'évidence

1 d'un suivi adéquat.

2 **LE PRÉSIDENT:** Merci.

3 Deuxième tour? Alors, c'est Monsieur
4 Harvey, encore une fois.

5 **COMMISSAIRE HARVEY:** Merci, monsieur le
6 président.

7 La première question va toucher l'enveloppe
8 de confinement. À mon sens, l'enveloppe de confinement
9 c'est quelque chose d'assez important pour une centrale.
10 Il y a eu des essais de vérification. Ils ont été
11 reportés à deux reprises.

12 Ils ont été faits en 2009 puis, à ce
13 moment-là, un essai de pressuration du bâtiment du
14 réacteur effectué à la pression de conception en septembre
15 2003 -- mais ça avait été fait en 2003 celui-là -- mais le
16 taux de fuite a été calculé -- là, je sais pas si ça été
17 changé ce matin là par les modifications -- ce taux de
18 fuite a été calculé à .46 pourcent du volume par jour,
19 était près du critère de réparation de .5 pourcent.

20 Puis on me dit, ce matin, il me semble que
21 c'était 5 pourcent.

22 Ça, vous allez trouver ça à la page 29 du
23 CMD du personnel. Oui. Page 29 du CMD -- non, c'est le
24 CMD principal. Bien, c'est le (C), oui, c'est le (C)
25 sûrement. C'est celui qui nous a été -- 15(c), oui.

1 O.k., ce matin, vous avez modifié là un
2 chiffre qui était .05 pour 5 pourcent. Moi, j'aimerais
3 avoir des explications sur ça parce que c'est pas clair.

4 Si ça atteint le critère de réparation,
5 qu'est-ce qu'on fait?

6 Fait que pouvez-vous nous donner un
7 portrait global de l'importance du confinement et où on en
8 est là?

9 **M. RINFRET:** François Rinfret. Le
10 titulaire, lors de la conception pis lors de l'opération
11 et de l'entretien, a, à partir de ses études de sûreté,
12 défini ses niveaux, défini les niveaux d'exploitation, les
13 niveaux de calcul d'exploitation de toutes ces composantes
14 incluant l'enveloppe de confinement.

15 L'enveloppe de confinement c'est un
16 bâtiment en béton avec une membrane, avec des entrées et
17 des sorties, un mur d'eau et des composantes métalliques
18 et autres et des entrées aussi d'électricité aux
19 différents endroits.

20 Donc, ces études-là ont démontré que, avec
21 leur contribution, ont chacun des limites pour ce qui est
22 de leur taux de fuite.

23 L'enveloppe de confinement a un taux de
24 fuite aussi auquel qu'il respecte, si on veut, les rejets
25 qui seraient éventuellement rejetés à l'environnement lors

1 d'un accident hypothétique ou d'un vrai accident.

2 Donc, ces rejets-là -- pardon, ces limites-
3 là sont calculées et, à partir de ces limites-là, le
4 titulaire peut définir des limites internes plus
5 restrictives pour se donner l'occasion de détecter un
6 problème et, aussi, de le réparer.

7 Alors, la limite de 0.5 pourcent c'est un
8 critère interne à Hydro-Québec, un peu comme un seuil
9 d'intervention, si vous voulez, appliqué à la
10 radioprotection. C'est un seuil autour duquel le
11 titulaire va considérer de prendre une mesure appropriée.

12 Ce qu'on a changé du 1 pourcent au 5
13 pourcent c'est qu'une erreur s'est glissée. C'est au taux
14 de 5 pourcent que on peut considérer une limite
15 d'indisponibilité du confinement. Donc, à 5 pourcent, le
16 taux de fuite du volume par jour, le titulaire a un
17 certain nombre d'heures pour considérer que le confinement
18 n'est plus totalement disponible.

19 Alors, la raison pour laquelle on a marqué
20 ces chiffres-là, c'est pour indiquer l'ordre de grandeur
21 des fuites actuelles lors des essais et pour montrer où
22 elles étaient par rapport à un critère où la centrale
23 devra prendre des mesures réglementaires, si on veut.

24 **COMMISSAIRE HARVEY:** Mais selon ce qui est
25 écrit et selon ce qu'on peut voir ici, parce que ça se

1 terminait en disant:

2 "... ce qui reste loin de la limite
3 établie par l'analyse de sûreté de la
4 centrale qui est de 1 pourcent ..."

5 Là, on a .046, on a 5 pourcent puis on a 1
6 pourcent. C'est pas facile à interpréter pis on parle:

7 "... qui était près du critère de
8 réparation."

9 Fait que je sais pas qui peut nous éclairer
10 mais, pour moi, c'est pas clair.

11 **M. RINFRET:** Le 1 pourcent est plutôt
12 considéré par 5 pourcent. Il a été modifié ce matin lors
13 d'une erreur.

14 Mais, entre .5 pourcent et 5 pourcent, il y
15 a une marge confortable qui démontre quand même que la
16 centrale est exploitée selon son permis d'exploitation.

17 **COMMISSAIRE HARVEY:** C'est le 1 pourcent
18 qui a été changé à 5 pourcent?

19 **M. RINFRET:** Effectivement.

20 **COMMISSAIRE HARVEY:** Et le .05 pourcent là
21 que vous parliez, du critère de réparation de .05 là,
22 c'est quoi ça?

23 **M. RINFRET:** Le critère de 0.5 pourcent,
24 c'est une limite interne chez Hydro-Québec et eux se
25 disent qu'à ce point-là il y a avantage à faire -- à

1 prendre des mesures pour réduire ce taux de fuite.

2 **COMMISSAIRE HARVEY:** Bon.

3 **M. RINFRET:** Alors, on est en-dessous de la
4 limite.

5 **COMMISSAIRE HARVEY:** --- vous êtes rendus
6 là.

7 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
8 verbatim.

9 Juste pour vous, je dirais, éclairer,
10 Monsieur Harvey, quand vous atteignez 5 pourcent de taux
11 de fuite là, vous pouvez plus démarrer. Il faut --

12 **COMMISSAIRE HARVEY:** Ça, oui, j'ai compris
13 que ---

14 **M. DÉSILETS:** Vous comprenez ça?

15 **COMMISSAIRE HARVEY:** --- que c'était près
16 de la fermeture.

17 **M. DÉSILLETS:** Après ça, quand on fait nos
18 essais là, on va dire si on atteint 1 pourcent là, il faut
19 trouver une solution puis il faut réparer.

20 Hydro-Québec s'est dit: On n'attendra pas
21 d'atteindre une valeur à laquelle on peut plus opérer pis
22 qu'on doit absolument réparer. Fait que Hydro-Québec
23 s'est mis une valeur de .5 pourcent pour dire: Là, il y a
24 des actions à Hydro-Québec qui se prennent pour trouver
25 une solution pour réparer oùsque notre fuite est.

1 Alors, on a identifié lors de notre dernier
2 essai de pression, un endroit qui est une jonction entre
3 deux bâtiments où on a une problématique et, durant le
4 projet de réfection, on va tout refaire l'isolation de
5 cette jonction-là.

6 Alors, le critère de .5 c'est vraiment pour
7 nous donner du temps pour trouver une solution qui est, je
8 dirais, applicable pis qu'on a le temps de préparer
9 l'ingénierie pis de tout faire pour aller faire notre
10 travail.

11 **COMMISSAIRE HARVEY:** Mais est-ce que le
12 personnel est satisfait de dire: On attend la réfection
13 pour faire ça?

14 S'il y a des fuites, c'est peut-être pas
15 comme une fuite d'eau mais quand il commence à y avoir une
16 fuite d'eau, des fois, la fuite d'eau ça augmente, ça
17 augmente, ça augmente plus rapidement que ça pris de temps
18 à se produire.

19 Fait que, là, êtes-vous satisfait de dire:
20 On va attendre la réfection avant de faire des travaux?

21 **M. RINFRET:** François Rinfret, au nom de la
22 Commission. Le 0.5 pourcent est pas un critère absolument
23 préoccupant pour un taux de fuite d'un bâtiment de
24 confinement, non, parce qu'il respecte les analyses qui
25 ont été soumises pour ce qui est des rejets vers

1 l'environnement.

2 **COMMISSAIRE HARVEY:** Bon, vous répondez à
3 ma question.

4 Vous voulez ajouter quelque chose?

5 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
6 verbatim.

7 Monsieur Harvey, vous avez une
8 préoccupation tout à fait légitime: Est-ce que, entre le
9 moment où on a trouvé et le moment où on va réparer, est-
10 ce que la fuite s'est dégradée?

11 Je pense que c'est une préoccupation
12 légitime et, à cet effet-là, Gentilly-2, on fait ce qu'on
13 appelle "des essais basse pression" en marche normale. On
14 a une procédure qui nous permet de pressuriser à un
15 certain niveau et on mesure un taux de fuite et on est
16 capable de tracer une courbe pis assurer le personnel de
17 la Commission que il y a pas d'évolution.

18 Et, prochainement, je crois qu'il y en a un
19 qui est prévu parce que, à chaque fois qu'on arrête, on
20 fait un essai de basse pression pour s'assurer que, durant
21 notre arrêt, on n'a pas rien défait qui a brisé
22 l'étanchéité de notre bâtiment. Et puis, ensuite de ça,
23 deux fois par année, on fait ces essais-là.

24 Fait qu'on est capables de donner
25 l'assurance que notre bâtiment n'a pas eu de dégradation

1 entre nos périodes d'essais à haute pression.

2 **COMMISSAIRE HARVEY:** Merci.

3 **LE PRÉSIDENT:** Alors, est-ce qu'on a eu une
4 fuite ou tout est théorique? C'est un calcul d'essai mais
5 c'est -- est-ce qu'on a eu une occasion de fuite?

6 **COMMISSAIRE HARVEY:** Il existe une perte à
7 quelque part, d'après ce qu'on comprend.

8 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
9 verbatim.

10 Il existe actuellement une faiblesse à un
11 certain endroit qui est à un niveau qui est pas
12 préoccupant pis qui est à l'intérieur des analyses de
13 sûreté sauf que, comme j'ai dit tantôt, nous, on a atteint
14 un seuil où on se dit: Là, on prépare ce qu'il faut pour
15 réparer pour ne pas dégrader le maillon oùsqu'on a trouvé
16 une faiblesse là.

17 **COMMISSAIRE HARVEY:** Merci.

18 **LE PRÉSIDENT:** Merci.

19 **COMMISSAIRE HARVEY:** Une autre question:
20 Qualification environnementale de l'équipement. Hydro-
21 Québec a demandé de repousser la date butoire pour
22 terminer les activités de qualification des équipements à
23 la fin 2012.

24 Peut-être que là il y a eu des changements?
25 Ça, c'est à la page 33 du même document. "Qualification

1 environnementale".

2 Et il y a une note qui est marquée:

3 "L'implantation du programme de la
4 qualification de l'équipement à la
5 centrale Gentilly-2 se fait lentement
6 car plusieurs équipements nécessitent
7 la qualification environnementale.
8 L'intégrité du programme à Gentilly-2
9 est assuré et le rendement du
10 programme est considéré satisfaisant."

11 J'ai un peu de difficulté à concilier la
12 conclusion avec le comportement. Où en est-on dans ça?
13 Parce que si on ne peut pas qualifier l'équipement, c'est
14 difficile de dire qu'on est sécuritaire.

15 Donc -- je sais pas, les deux -- peut-être
16 le personnel, parce que c'est le personnel qui a écrit ça
17 d'abord en demandant à Hydro-Québec après de ---

18 **M. RINFRET:** François Rinfret.

19 La qualification environnementale c'est
20 l'assurance que les composantes vont réagir correctement
21 lors de conditions limites imposées, par exemple, par le
22 vieillissement mais aussi dans des conditions d'accidents.

23 Donc c'est une probabilité d'être utilisée
24 à ces fins-là.

25 Il y a eu au cours des années une

1 réalisation à travers toutes les centrales que la
2 qualification environnementale devrait être prise au
3 sérieux. Et les titulaires, Hydro-Québec compris, ont
4 commencé à mettre au point les études pour savoir quelles
5 pièces devaient être entretenues ou considérées
6 différemment.

7 Il y a des boîtes de jonction à re-sceller
8 correctement. Il y a certaines composantes qui ne
9 résisteraient pas et qui doivent être modifiées aussi.

10 Alors dans cet environnement-là, le projet
11 a été pris très au sérieux par le titulaire et malgré que
12 c'est une première passe qui est longue à récupérer et à
13 remplacer ces équipements-là, le titulaire s'en sort
14 relativement bien et a mis une équipe multidisciplinaire
15 au cours des années à l'œuvre pour gérer ce problème-là.

16 Donc le personnel était relativement
17 satisfait des objectifs à réaliser et reconnaît la
18 quantité de travail à faire. Mais ce n'est pas un domaine
19 où l'équipement n'est pas disponible. Il y a une
20 probabilité en bout de ligne qu'à certains types
21 d'événements que certains équipements auraient de la
22 difficulté à passer à travers leur mission.

23 **COMMISSAIRE HARVEY:** Mais c'est le mot
24 "relativement satisfaisant" qui me gêne un peu dans votre
25 réponse. Mais quand même, c'est un programme qui doit

1 être réalisé. Donc c'est une obligation de réaliser le
2 programme.

3 OÙ en êtes-vous dans ça? Est-ce que la
4 date de fin 2012 tient toujours ou ça a été modifié?

5 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets pour le
6 verbatim.

7 Je vais demander à Patrice Desbiens de vous
8 informer à ce propos-là.

9 **M. DESBIENS:** Patrice Desbiens pour le
10 verbatim.

11 Lorsque le projet a commencé, on a
12 catégorisé par ordre de priorité toutes les interventions
13 qui devaient être faites pour qualifier nos équipements.

14 Et puis évidemment on s'est adressé -- on a
15 adressé d'abord ceux qui touchaient de près la sûreté et
16 par ordre décroissant par la suite.

17 Je peux vous assurer que depuis 2004, je
18 crois, tout ce qui était critique pour la sûreté a été
19 fait. Il y a comme une ligne qui a été tirée à ce moment-
20 là et tout ce qui était au dessus de la ligne a été
21 complété.

22 Pour le reste, on était dans des catégories
23 d'équipement soit moins critiques ou soit attachées à un
24 événement très peu probable pour lequel la qualification
25 était requise.

1 Alors c'est pour ça que c'était traité dans
2 une deuxième phase et qui était acceptable de l'étaler sur
3 plusieurs années parce qu'il y a beaucoup d'équipements et
4 beaucoup d'ingénierie à faire.

5 On a pris un engagement simultanément avec
6 ça. C'est qu'à chaque fois qu'une nouveauté est trouvée,
7 parce que dans le cadre de notre amélioration continue et
8 de mise à jour des analyses, on continue à trouver des
9 choses qui n'étaient pas dans la liste originale mais qui
10 auraient dû l'être. C'est trouvé dans le cadre d'analyse
11 et si la priorité est telle que ça doit être fait
12 prioritairement, c'est ce qu'on fait.

13 Et donc ça fait que ce qui est plus loin
14 dans la liste est décalé, mais c'est correct de le faire
15 de cette façon-là étant donné les probabilités
16 d'occurrences.

17 Ce plan-là a été soumis et accepté par le
18 personnel de la CCSN, ce qui fait en sorte qu'on maintient
19 la cadence, toujours en respectant ce principe-là et le
20 projet de réfection va être le point final pour avoir
21 compléter l'ensemble de l'exercice.

22 **COMMISSAIRE HARVEY:** Mais ça m'apparaît un
23 programme récurrent ça. C'est quelque chose qu'on doit
24 faire périodiquement ça, la qualification
25 environnementale.

1 Et là on parle de 2004 et on est rendu à
2 2010. Ça fait déjà six ans que les premières choses qui
3 touchaient surtout les éléments de sureté, mais ça fait
4 déjà six ans que ça a été fait.

5 Donc quand on n'a pas encore fini la
6 première phase, ça commence à faire du temps. Vous êtes à
7 la veille de recommencer. Parce que là vous mentionnez
8 que ça va être terminé avec le -- ça serait pas terminé,
9 mais il va falloir recommencer.

10 **M. DESBIENS:** Patrice Desbiens pour le
11 verbatim.

12 Je vous confirme qu'il y a effectivement
13 deux aspects. Le premier, c'est la première qualification
14 des équipements et ensuite c'est le maintien. Donc il y a
15 des interventions d'entretien à faire pour maintenir la
16 qualification des équipements. Et ça c'est déjà
17 entrepris.

18 Donc pour tout ce qui a été fait dans le
19 passé, on n'a jamais perdu la qualification. Donc il y a
20 des entretiens supplémentaires associés à ces équipements-
21 là qu'on fait à chaque année. Donc ça, c'est en contrôle.
22 Et le reste est fait selon l'étalement qu'on a établi.

23 Je dois dire qu'il y a des éléments qui ont
24 changé aussi d'envergure. Autrefois on se concentrait
25 uniquement sur les équipements qui sont dans le bâtiment à

1 réacteur exposés aux conditions hostiles en cas d'accident
2 dans le bâtiment à réacteur. Tout ça est presque
3 complété.

4 Ce qu'on est en train de faire présentement
5 c'est ce qui est en dehors du bâtiment à réacteur
6 principalement. Donc la probabilité d'une atteinte
7 environnementale n'est pas du tout de la même envergure.
8 Ça fait que c'est pour ça que c'est correct de le faire
9 selon cette séquence-là.

10 **COMMISSAIRE HARVEY:** Si je comprends bien,
11 ça veut dire qu'un programme de qualité comme ça, une fois
12 que vous avez passé à un endroit, il y a une cédule qui
13 est établie pour entretenir cet équipement-là?

14 **M. DESBIENS:** Patrice Desbiens pour le
15 verbatim.

16 Tout à fait. Nos programmes d'entretien
17 préventif sont modifiés. À chaque fois qu'on fait une
18 intervention sur un équipement, le programme de
19 maintenance de cet équipement-là est modifié et c'est
20 intégré automatiquement.

21 **COMMISSAIRE HARVEY:** Bon. Est-ce que vous
22 avez -- d'autre personnel a un commentaire?

23 **M. RINFRET:** En fait, on peut confirmer que
24 cet aspect de l'exploitation a été inclus dans notre
25 Manuel des conditions de permis pour en assurer une

1 fermeture. Évidemment après ça, un roulement normal comme
2 tout entretien aux composants de la centrale.

3 **COMMISSAIRE HARVEY:** J'arrive au programme
4 de gestion de la configuration et du contrôle des
5 modifications. Ça, ça doit être à la page 17, d'après ce
6 que je peux voir là. J'ai sauté -- moi, je suis à la page
7 17.

8 Je vous fais grâce de tout ce qui est
9 écrit. C'est simplement la conclusion qui m'inquiète un
10 peu:

11 "Ainsi le personnel de la CCSN conclut
12 qu'Hydro-Québec a atteint à ce point
13 un rendement qui, s'il est maintenu,
14 lui permettra de respecter les
15 attentes de qualité."

16 Je veux dire, c'est drôlement dit parce que
17 s'il est maintenu, c'est conditionnel. Ça fait que, je
18 sais pas, je voudrais avoir peut-être l'engagement formel
19 d'Hydro-Québec ici à ce sujet-là parce que c'est vague.
20 Je veux dire, oui, c'est presque satisfaisant, mais il
21 faut qu'il tienne le phare.

22 **M. RINFRET:** François Rinfret pour la CCSN.
23 La phrase aurait peut-être dû être indiquée
24 différemment. C'est qu'on est satisfait à ce point-ci et
25 on s'assure, en vérifiant la performance, en suivant le

1 changement de culture que cette vitesse de croisière va
2 être maintenue.

3 **COMMISSAIRE HARVEY:** Un espoir que vous
4 manifestez c'est -- enfin, allez-vous maintenir ---

5 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets pour le
6 verbatim.

7 On a apporté les modifications requises à
8 notre programme et je peux vous dire qu'on le suit.

9 **COMMISSAIRE HARVEY:** Est-ce qu'il va y
10 avoir un troisième tour? Oui? Alors je vais laisser la
11 chance à mes collègues de continuer.

12 **LE PRÉSIDENT:** Merci. Dr. Barriault, s'il
13 vous plait?

14 **COMMISSAIRE BARRIAULT:** Merci, monsieur le
15 président.

16 Pour vos voisins de la centrale, avez-vous
17 un système d'alarme d'urgence, de sirène, ces choses-là?

18 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets pour le
19 verbatim.

20 On travaille de concert avec la ville de
21 Bécancour dans ce projet-là. Actuellement on est en appel
22 d'offres et on devrait, d'ici la fin d'année, avoir, je
23 dirais, choisi le système qu'on va implanter dans la
24 région de Bécancour, une partie de Champlain aussi, pour
25 aviser le personnel.

1 C'est un projet qui a été, je dirais, pas
2 facile en ce sens que la technologie n'était pas
3 disponible et il y a eu des projets pilotes de faits avec
4 deux ou trois technologies qui nous permettent
5 actuellement d'être confiant que notre appel d'offres, on
6 va avoir un système qui est fonctionnel.

7 **COMMISSAIRE BARRIAULT:** La distance de
8 Bécancour, vous êtes à quelle distance?

9 **M. DÉSILETS:** La ville de Bécancour est
10 dans l'environnement de la centrale. Je dirais qu'on va
11 couvrir -- je pourrais vérifier puis vous revenir, mais je
12 crois que c'est une distance de huit kilomètres.

13 **COMMISSAIRE BARRIAULT:** La Commission,
14 êtes-vous satisfait du progrès de ce dossier-là?

15 **M. RINFRET:** Je vais demander à M. Laurent
16 Nicolaï de la Division des mesures d'urgence de venir
17 discuter de ce point avec vous.

18 **M. NICOLAI:** Monsieur le président,
19 messieurs les commissaires, madame, Laurent Nicolaï de la
20 Division des programmes des mesures d'urgence.

21 Pour répondre à votre question, monsieur le
22 commissaire, la Commission bien évidemment fait un suivi
23 très rigoureux à propos de ce dossier-là. Comme vous le
24 savez, cette question-là aussi avait été parlée à propos
25 de Pickering notamment il y a quelques jours.

1 D'un plan de vue des plans des mesures
2 d'urgence de la centrale de Gentilly-2 d'Hydro-Québec, le
3 plan des mesures d'urgence a bien évidemment été approuvé
4 par la Commission.

5 La Commission fait des suivis régulièrement
6 tant d'un point de vue d'inspection que d'un point de vue
7 d'étude des dossiers sur ce niveau-là. Le plan des
8 mesures d'urgence de Gentilly-2 a été approuvé par les
9 membres de la Commission et par le personnel de la
10 Commission, bien évidemment.

11 Et à propos, donc, de l'installation de ses
12 sirènes, le personnel de la Commission suit bien
13 évidemment l'évolution de ce dossier en concert non
14 seulement avec la division de la réglementation de la
15 Commission mais aussi avec Hydro-Québec pour voir
16 justement cette évolution-là, pour voir l'installation
17 ensuite de ce programme-là.

18 Encore une fois, on parle, non seulement,
19 de plans d'action mais aussi d'un suivi et d'une mise en
20 place de ce programme.

21 **COMMISSAIRE BARRIAULT:** Depuis que la
22 recommandation a été faite à venir de nos jours, c'est
23 combien longtemps?

24 **M. NICOLAÏ:** Il y a -- Laurent Nicolaï,
25 pour le verbatim.

1 Il y a eu des discussions qui ont été
2 entamées il y a de cela quelque temps. Je n'ai
3 malheureusement pas la date exacte, je pourrais vous
4 revenir là-dessus très bientôt.

5 Mais une discussion avait été entamée il y
6 a de cela quelque temps avec Hydro-Québec et les membres
7 de la Commission à propos donc de l'évolution du plan des
8 mesures d'urgence et de l'installation de différents
9 paramètres concernant les plans de mesures d'urgence;
10 notamment ce système d'alertes publiques, système d'alerte
11 générale comme OP -- comme Ontario Power Generation et
12 Pickering ont commencé à y penser et à l'installer, à le
13 mettre en place.

14 Mais je vous reviendrai de toute façon là-
15 dessus et une personne de la Commission vous reviendra là-
16 dessus, peut-être même lors de la deuxième partie des
17 audiences publiques à propos de l'évolution de ce dossier-
18 là.

19 **COMMISSAIRE BARRIAULT:** Merci.

20 Sur la page 15 de votre document d'Hydro-
21 Québec, formation du personnel autorisé, je suis surpris
22 d'apprendre que c'est pas fini encore la formation du
23 personnel autorisé? Qui était supposé être fini je pense
24 là?

25 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le

1 verbatim.

2 Je vais demander à monsieur Claude Gélinas
3 de répondre à votre question.

4 **M. GÉLINAS:** Claude Gélinas, pour le
5 verbatim.

6 Est-ce que vous pourriez être plus
7 spécifique pour votre question?

8 **COMMISSAIRE BARRIAULT:** Oui. Le dernier
9 paragraphe de la page 15 de 48, on parle formation et
10 qualification du personnel autorisé et on dit que ce n'est
11 pas fini, que ça va finir à la fin de 2010. Est-ce que
12 c'est fini maintenant?

13 **M. GÉLINAS:** D'après moi, y est sur le
14 point de se compléter. Toutes mes actions qui doivent
15 être terminées à la fin de 2010, on a fait une
16 vérification cette semaine, ils sont toutes sous contrôle,
17 sauf deux qui sont déjà toutes rendues à la CCSN pour
18 approbation. Donc, j'ai aucun doute que l'action va être
19 complétée.

20 Et pour le programme de -- c'est le
21 programme général que ça occupe, on n'a pas de programme
22 en cours ni près de -- dans un avenir rapproché là, de
23 programme là-dessus. Fait que c'était pas quelque chose
24 d'urgent. Mais ça devrait être terminé en fin décembre.

25 **COMMISSAIRE BARRIAULT:** O.k.

1 Êtes-vous satisfait du progrès de ce
2 dossier, la Commission?

3 **M. RINFRET:** Oui, dans le cadre -- ici,
4 François Rinfret ici.

5 Dans le cadre de la formation du personnel
6 accrédité, c'est extrêmement exigeant comme travail, comme
7 transition. Et le personnel de la Commission suit de très
8 près avec ses spécialistes l'évolution des dossiers, la
9 préparation et est satisfait de l'énergie qui a été mise
10 là-dedans avec les résultats donnés aussi.

11 **COMMISSAIRE BARRIAULT:** Merci.

12 Prochaine question, sur la page 27, puis
13 c'est le taux de gravité des accidents de travail.

14 Est-ce que les accidents de travail sont
15 reliés à des accidents traditionnels physiques ou est-ce
16 qu'il y a des problèmes de radiation?

17 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
18 verbatim.

19 Les -- quand on parle d'accidents de
20 travail, c'est pas des accidents reliés au rayonnement.
21 C'est des accidents physiques.

22 **COMMISSAIRE BARRIAULT:** Traditionnels?

23 **M. DÉSILETS:** Oui.

24 **COMMISSAIRE BARRIAULT:** O.k. Merci.

25 Avez-vous une explication pourquoi que le

1 taux de gravité augmente? Est-ce qu'il y a eu des
2 changements dans les fonctions des employés?

3 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
4 verbatim.

5 Je vais demander à Claude Gélinas de
6 répondre à votre question.

7 **M. GÉLINAS:** Claude Gélinas, pour le
8 verbatim.

9 Vous parlez du taux de gravité ou du taux
10 de fréquence?

11 **COMMISSAIRE BARRIAULT:** Taux de gravité; la
12 fréquence, non.

13 **M. GÉLINAS:** Le taux de gravité, il est
14 fonction vraiment du genre de blessure que la personne
15 subit ---

16 **COMMISSAIRE BARRIAULT:** Oui.

17 **M. GÉLINAS:** --- et ce que je vous ai parlé
18 tout à l'heure ---

19 **COMMISSAIRE BARRIAULT:** Oui.

20 **M. GÉLINAS:** --- pour le dernier incident,
21 donc y a eu 10 jours, donc, ça fait augmenter notre taux
22 de gravité. Par rapport à -- si on se compare aux autres
23 sections d'Hydro-Québec, on est de beaucoup inférieur à ce
24 qui se fait ailleurs à Hydro-Québec là.

25 **COMMISSAIRE BARRIAULT:** M'hm.

1 l'air et lorsqu'il y a des fuites, ça vient surtout de
2 notre système caloporteur qui est pressurisé et comme y a
3 pas, ça existe pas un système-là à 100 pour cent étanche,
4 y a des légères fuites.

5 Dans le bâtiment réacteur, on a ce qu'on
6 appelle un système de récupération de vapeurs. Ce sont
7 des sécheurs qui récupèrent cette eau lourde-là qui s'est
8 échappée et qui, en même temps, diminue la concentration
9 de tritium à l'intérieur du bâtiment réacteur.

10 Alors dans les aires accessibles, y en a
11 pas. Dans les -- toutes qu'est-ce qui est -- on a
12 différents types de contrôle d'accès là. Dans nos salles,
13 un contrôle d'accès, c'est -- on n'a pas là non plus.
14 C'est des niveaux extrêmement faibles.

15 Là où on a du tritium ben, c'est -- là où
16 est-ce qu'on a nos activités de rechargement, fait qu'à
17 chaque fois qu'on ouvre un canal pis on le referme, il
18 s'échappe une certaine quantité. Et ces zones-là sont, ce
19 qu'on appelle, à contrôle d'accès, alors ça prend des clés
20 pis la personne, faut qu'a soit autorisée pour rentrer.

21 Et lorsqu'on a des accès à faire dans ces
22 locaux-là, ben les gens y sont munis de protection
23 adéquate pour y entrer.

24 Le niveau que je dirais qui se maintient
25 dans ces salles-là lorsqu'on est un petit peu en régime de

1 croisière parce que, quand on arrête pis qu'on redémarre,
2 y a certaines fluctuations, ça se situe entre cinq et 10
3 CMA de tritium.

4 **COMMISSAIRE BARRIAULT:** Merci.

5 Membres de la Commission, êtes-vous
6 satisfaits des niveaux de tritium?

7 **M. RINFRET:** François Rinfret.

8 Le personnel de la Commission étudie le
9 résultat des programmes de gestion d'environnement, les
10 rejets à l'environnement, la radioprotection de la
11 centrale. Pour vous confirmer si c'est l'objet de la
12 question que le programme de radioprotection est assez
13 performant et -- ce qui permet de maintenir les doses à la
14 (inaudible). Et ce sont nos spécialistes qui en font une
15 évaluation avec les résultats et en discussion avec les
16 inspecteurs aussi.

17 Donc, une très bonne confiance, y a pas de
18 raison pour laquelle le programme de radioprotection ne
19 serait pas entièrement satisfaisant. À partir du moment
20 où les performances actuelles sont ajustées avec une
21 description de programme adéquate, c'est là où la centrale
22 est rendue présentement.

23 **COMMISSAIRE BARRIAULT:** Merci.

24 C'est tout.

25 **LE PRÉSIDENT:** Merci.

1 Monsieur Tolgyesi?

2 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Merci monsieur le
3 président.

4 Quand on parle de la formation de
5 personnel, on parle que -- on voit sur le CMD de staff, je
6 pense, les résultats des examens. C'est à la page 15 de
7 10 H-15C.

8 On parle les résultats ou on parle de
9 réussite -- réussite conditionnelle et échec. Pouvez vous
10 expliquer qu'est-ce que ça veut dire réussite
11 conditionnelle? Est-ce que -- parce qu'il doit reprendre
12 l'examen ou il y en a une partie où il peut opérer
13 certains types d'équipement parce que il a pas
14 nécessairement réussi tout l'examen?

15 C'est quoi la définition de réussite
16 conditionnelle?

17 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
18 verbatim.

19 Claude Gélinas va vous répondre.

20 **M. GÉLINAS:** Claude Gélinas, pour le
21 verbatim.

22 Quand on parle de réussite conditionnelle
23 pour l'examen, c'est que le candidat a réussi
24 habituellement au-dessus de la note de passage de
25 l'examen, mais pour certaines questions, son rendement a

1 été plutôt faible.

2 Donc, pour être certain qu'y a pas des
3 secteurs de sa formation qui soient faibles, on exige
4 qu'il repasse un examen sur ces secteurs-là.

5 Et il n'a pas son accréditation d'examen
6 tant que ce nouveau secteur qui a été trouvé comme étant
7 faible, malgré que la note de passage était atteinte pour
8 l'examen au total, tant qu'il n'a pas repassé un autre
9 examen sur ces secteurs-là de formation, il ne pourra pas
10 avoir son accréditation d'examen.

11 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Donc si je regarde
12 en 2008, il y avait réussite : zéro; réussite
13 conditionnelle : quatre.

14 Éventuellement, ces quatre, ils ont réussi
15 l'examen?

16 **M. GÉLINAS:** C'est exact.

17 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Parce que c'est
18 difficile un petit peu à conclure combien qu'ils ont
19 réussi.

20 **M. GÉLINAS:** Je dirais pour ce cas-là
21 précis, c'est justement le cas où on avait des échecs qui
22 étaient sur le programme général, le programme qu'on vient
23 de dire qu'on a fini de faire les mesures correctives et
24 les questions qui ont fait couler les autres candidats
25 étaient faibles aussi pour certains des candidats. Donc

1 on n'a pas hésité à refaire des examens conditionnels pour
2 ces candidats-là pour être certain qu'ils comprenaient
3 bien la matière.

4 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Si je reviens à
5 votre présentation, page 11, section 3.3.1, on parle de
6 programme d'actions correctives.

7 Vous montrez à la page suivante indicateur
8 4, situations rapportées par ce programme, et il y a le
9 nombre.

10 Maintenant, ma question est la suivante.
11 Comment interpréter ces données? Est-ce qu'il y a deux
12 façons? En tout cas, ce que j'observe, le nombre augmente
13 parce que tout ce que vous avez, tout est rapporté. Donc
14 il y en a, je suppose -- c'est qui qui les rapporte?
15 C'est les employés, les superviseurs, tout le monde?

16 **M. GÉLINAS:** Claude Gélinas pour le
17 verbatim.

18 Effectivement, tous les employés de la
19 centrale, que ce soit un employé, un superviseur ou un
20 gestionnaire, peut faire un rapport de condition et le
21 fait que le nombre augmente, nous, on voit bien ça. Ça
22 veut dire que les gens sont de plus en plus ouverts à
23 parler des choses qui ne fonctionnent pas bien à la
24 centrale et plus on est au courant, plus on peut les
25 corriger et apporter les correctifs nécessaires.

1 C'est sûr que sur le nombre total, le fait
2 de voir monter la courbe c'est intéressant pour nous,
3 l'exploitation de la centrale.

4 Pour ce qui est de la gravité de chacun de
5 ces rapports-là, on a un autre indicateur qui n'est pas
6 ici qui sont les -- la priorité de chacun de ces rapports-
7 là, c'est 1 et 2. Quand c'est un rapport de Niveau 1, on
8 le corrige tout de suite. Donc on s'en occupe de façon
9 plus prioritaire.

10 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Parce que c'était
11 ça. Un, si on augmente le nombre, ça veut dire qu'il y a
12 une prise en charge, ce qui est positif.

13 À l'autre côté, si je veux être négatif, je
14 dirais, bon, ça augmente; c'est terrible. Ça rempire.

15 Alors dans ce cas ici, la question suivante
16 c'était justement c'est quoi la gravité et la conséquence,
17 ce que vous avez dit, parce qu'on ne voit pas ici -- vous
18 avez dit que ce n'est pas inclus de toute façon dedans.

19 C'est quoi la conséquence de ces situations
20 rapportées, les corrections et les délais, par exemple?

21 **M. GÉLINAS:** Claude Gélinas pour le
22 verbatim.

23 Pour ce qui est des rapports qui ont une
24 certaine importance, on appelle ça les priorités 1 et les
25 priorités 2 sur une échelle de 1 à 4. Ils sont pris

1 automatiquement en compte au niveau d'un comité qui se
2 rencontre une fois par semaine, Comité des actions
3 correctives dont je fais partie, et on les suit de façon
4 précise, toutes celles qui sont 1 ou 2, et on ne tolère
5 pas qu'elles s'échelonnent sur une grande période.

6 Les autres qui sont de 3 et 4, ceux qui
7 sont de 4, on peut même décider de rien faire, dire, "Oui,
8 c'est correct. C'est une action, mais on tolère cette
9 action-là comme ça."

10 Donc les 1 et 2 sont pris en charge et on
11 les suit de façon régulière, alors une fois par semaine.

12 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Et les critères sont
13 bien établis, bien spécifiés d'avance?

14 **M. GÉLINAS:** Les critères sont bien établis
15 pour définir si c'est une priorité 1 et 2 et ça aussi
16 c'est un comité fait d'employés de différents groupes qui,
17 à tous les jours, se rencontre sur chacun des rapports qui
18 sont émis et émet le priorité et distribue aux différents
19 responsables la responsabilité de résoudre le problème.

20 Si j'arrive à la section 335, page 14, on
21 parle de performance humaine et on parle du fameux
22 équipement mal positionné.

23 La façon que vous le spécifiez c'est le
24 succès obtenu de ce programme depuis 2008 pour diminuer le
25 nombre d'équipement mal positionné. Ça veut dire que si

1 l'équipement est mal positionné, plus le nombre est élevé,
2 pire c'est parce que, je veux dire, il y a un petit peu de
3 contradiction dans votre graphique, non?

4 **M. GÉLINAS:** Claude Gélinas pour le
5 verbatim.

6 La façon qu'on l'emploie c'est la façon qui
7 est employée dans l'industrie nucléaire au complet. C'est
8 un -- à 100 pour cent on serait parfait, donc on ne
9 trouverait jamais d'équipement mal positionné ou ceux
10 qu'on trouverait auraient aucun impact sur l'opération de
11 la centrale.

12 Donc plus on monte vers en haut, meilleur
13 on est. Donc à 97-98 pour cent où on se tient
14 présentement, on est, je dirais, excellent, plus haut que
15 la cible de l'industrie nucléaire comme telle.

16 Et la façon de comptabiliser c'est qu'il y
17 a quatre classes de gravité d'équipement mal positionné et
18 selon la classe, on donne un pourcentage de points et la
19 note c'est 100 moins le nombre d'occurrences fois les
20 points de la classe pour laquelle ça a été occupé.

21 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Parce que ici vous
22 mentionnez que c'est le nombre d'équipement mal positionné
23 et vous arrivez à 100. Alors j'ai dit, bon.

24 Ça devrait être un moins 100 que vous
25 voulez dire?

1 **M. GÉLINAS:** Bien, l'indicateur, c'est
2 parce qu'on se compare à d'autres centrales et on se
3 compare avec les mêmes façons de calculer. On n'a pas
4 défini la façon de calcul.

5 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Vous avez parlé à la
6 page 16 de planification intégrée de la main d'œuvre, que
7 vous avez commencé cette planification en 2009.

8 Quelle est la progression où vous êtes
9 arrivé, page 16, 3.5.2, préparation de la relève? Où
10 êtes-vous rendu avec cette mise en place de planification
11 intégrée?

12 Parce que ce qu'on constate au niveau
13 provincial et canadien c'est le manque de personnel et il
14 faut avoir ce genre de programme-là pour réussir et
15 attirer et retenir les travailleurs ou les employés.

16 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets pour le
17 verbatim.

18 Alors à Hydro-Québec il y a eu un programme
19 qui a été lancé, je dirais, vers la fin de l'année
20 dernière. On est en train de compléter les dernières
21 entrées pour finaliser le rapport et à partir du début de
22 2011, on va le mettre en œuvre.

23 Alors on a beaucoup axé le plan de main-
24 d'œuvre sur la gestion des départs à la retraite et les
25 différents -- ce que j'appelle des postes vulnérables;

1 c'est-à-dire des postes avec des spécialités excessivement
2 pointues.

3 Môme si on n'avait pas ce programme-là, il
4 y avait des actions qu'on avait en place à la centrale
5 afin d'assurer un bon transfert de connaissances et une
6 bonne gestion des départs à la retraite et puis des
7 vulnérabilités dans différents postes.

8 **LE PRÉSIDENT:** Alors jusqu'à maintenant
9 vous n'avez pas de problème de trouver des experts dans
10 ces postes vulnérables?

11 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets pour le
12 verbatim.

13 Non, parce que la plupart du temps, quand
14 on a eu des postes vulnérables, il y avait des programmes
15 où on pouvait coupler une personne pendant une période
16 allant de six mois à un an pour faire un transfert adéquat
17 de connaissances.

18 **LE PRÉSIDENT:** Merci.

19 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Si j'arrive
20 maintenant à la radioprotection, Section 4.1.3, page 18,
21 vous dites :

22 "Durant les dernières années, de
23 nombreuses améliorations qui étaient
24 élaborées; notamment, documentation,
25 élaboration et diffusion d'une

1 politique de radioprotection."

2 Ça veut dire que vous les avez élaborées
3 maintenant. Avant, il n'y en avait pas? Ou c'est une
4 nouvelle politique ou une politique mise à jour?

5 **M. GÉLINAS:** Claude Gélinas pour le
6 verbatim.

7 C'est effectivement une nouvelle politique.
8 C'est une façon de présenter aux gens quelles sont
9 clairement les attentes de la direction. Ces politiques-
10 là existaient au travers des différents documents de
11 formation en radioprotection, mais elles n'étaient pas
12 émises clairement sur un seul document.

13 Donc on a fait ça pour plusieurs domaines à
14 la centrale, dont la radioprotection. Donc c'est sur une
15 feuille qui est signée par le directeur qui met clairement
16 les attentes qu'on a envers les employés sur le sujet de
17 la radioprotection et de la sécurité au travail.

18 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** J'en aurais deux.
19 Il y en a un, c'est juste un petit commentaire. Il y a
20 une erreur de frappe où vous marquez "les autres
21 détecteurs de permis" vous voulez dire détenteurs de
22 permis? C'est à la page 22, en bas de la page, quatrième
23 ligne d'en bas.

24 Je vais tourner maintenant sur la santé et
25 sécurité.

1 Vous parlez de programmes de protection
2 respiratoire. En quoi ça consiste? Page 25 sur 48,
3 sécurité industrielle, santé et sécurité.

4 **M. GÉLINAS:** Claude Gélinas pour le
5 verbatim.

6 Le programme de protection des voies
7 respiratoires est un programme où on s'assure que les gens
8 qui, dans le cadre de leur travail, auraient à porter un
9 masque de protection, que ce soit contre le tritium, que
10 ce soit contre des aérosols, cette personne-là a la
11 formation requise et l'aptitude physique à porter un
12 masque pour faire son travail.

13 Donc, le programme de protection des voies
14 respiratoires couvre les trois aspects: donc, une
15 formation théorique en salle de cour, une rencontre avec
16 un médecin ou un infirmier qualifié pour juger de la
17 pertinence de cette personne-là d'être capable de porter
18 un masque et, ensuite, un essai en chambre pour vérifier
19 la -- pour choisir le bon masque pour cette personne-là
20 pour que, quand elle va en chantier, elle a effectivement
21 la protection requise qu'on attribue au masque.

22 Si le masque ne fitte pas bien dans la
23 figure, la protection ne sera pas bonne même s'il porte le
24 masque correctement.

25 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Donc, c'est un

1 médecin qui détermine s'il est apte à porter le masque et
2 qu'il n'y a pas de conséquences?

3 **M. GÉLINAS:** Comme j'ai dit, c'est soit le
4 médecin ou on a un infirmier qui sont qualifiés pour la
5 norme-là.

6 Donc, ils ont des questions d'ordre de
7 santé physique à poser au candidat pour savoir s'il est
8 apte à porter ou non un masque.

9 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Je constate aussi
10 que, depuis 2006, vous avez une augmentation, une tendance
11 vers en haut du nombre d'événements rapportables reliés à
12 la radioprotection.

13 C'est vrai qu'il y avait une chute abrupte.
14 Quand vous regardez, c'est l'indicateur numéro 9, page 24.
15 C'est un graphique où il y a une chute assez spectaculaire
16 de 11 à 1 entre 2003 et 2006.

17 Mais maintenant, depuis 2006, on constate
18 qu'il y a une remontée et, 2010, en septembre, c'est rendu
19 à 4. Il y a quatre mois, espérons qu'il n'y en n'a pas
20 d'autres.

21 **M. GÉLINAS:** Claude Gélinas, pour le
22 verbatim.

23 Vous avez raison. En 2010, c'est une année
24 où on a, je dirais, trop d'événements rapportables.
25 Toutefois, ces événements rapportables sont pas

1 rapportables en fonction d'incidents de radioprotection.
2 On en a un seul qu'on a discuté ici au mois de juin, si je
3 me rappelle bien: un employé que son gant avait percé
4 puis qu'il avait pris une dose de tritium.

5 Les trois autres incidents rapportables, ce
6 sont des identifications lacunaires en radioprotection;
7 donc, des identifications qu'on met pour avertir les gens
8 il y a un danger à telle place pour être certain. Y
9 étaient pas bien remplies et les gens du site, lors de
10 leurs inspections, nous disaient, "Ça, c'est pas correct",
11 certains balisages qui n'étaient pas conformes à notre
12 encadrement.

13 Encore une fois, c'était dans des rapports
14 des gens de -- des inspecteurs de la Commission sur le
15 site qui nous disaient que c'était pas correct et ils nous
16 ont demandé de corriger. En fouillant, on s'est aperçu
17 que c'était contraire au règlement; donc, étant un
18 événement rapportable.

19 Donc, y a un étiquetage, une identification
20 lacunaire puis des balisages qui étaient non conformes
21 dans les quatre événements qu'on voit cette année.

22 J'associe plus ces choses-là à notre
23 déficiency en assurance qualité qu'on essaie de corriger
24 depuis longtemps.

25 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Parce qu'on voyait

1 pas c'était quoi la gravité non plus là.

2 Je reviens un petit peu aux taux de
3 fréquence tant de gravité que d'accidents de travail.
4 C'est la page 26 à 27.

5 Ce taux de fréquence c'est par 200,000
6 heures ou un million?

7 **M. GÉLINAS:** C'est par 200,000 heures.

8 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Deux cent milles
9 (200,000) heures.

10 Est-ce que ça inclut les assignations
11 modifiées ou si vous avez seulement les accidents avec
12 perte de temps?

13 **M. GÉLINAS:** Claude Gélinas, pour le
14 verbatim.

15 C'est un petit peu plus que les accidents
16 avec perte de temps. Les assistances médicales comptent
17 aussi pour une fraction. Y a une méthode de calcul que je
18 n'ai pas avec moi ici aujourd'hui là mais qui fait qu'on
19 tient compte et des accidents avec perte de temps et des
20 assistances médicales.

21 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Avez-vous un
22 programme d'assignation modifiée?

23 **M. GÉLINAS:** Claude Gélinas.

24 Oui, nous avons un programme d'assignation.
25 Toutefois, on voit souvent -- on a de la difficulté à

1 faire comprendre aux médecins du Québec que des gens
2 peuvent faire un travail.

3 Donc, on est Hydro-Québec. On est gentils
4 avec nos employés et, souvent, alors que l'employé
5 pourrait faire un travail en assignation, le médecin lui
6 donne un congé de deux jours, trois jours, ce sur quoi on
7 n'a pas de prise.

8 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Donc, normalement,
9 vous tenez compte de ce fait-là?

10 **M. GÉLINAS:** Oui.

11 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** La tendance depuis
12 2006, je dirais, est en augmentant, sauf 2009 où il y a un
13 résultat spectaculaire exceptionnel, point 31.

14 Pouvez-vous m'expliquer c'est dû à quoi?
15 Ou la détérioration après en 2010 est due à quoi?

16 **M. GÉLINAS:** Claude Gélinas, pour le
17 verbatim.

18 La grosse amélioration en 2009 a été un
19 suivi très serré fait par la direction de la façon de
20 travailler en chantier, supervision en chantier, et
21 cetera, et je dois avouer qu'au début 2010, on a peut-être
22 relâché un petit peu.

23 Et comme je le disais plus tôt ce matin, y
24 a beaucoup de ces accidents-là avec perte de temps qui
25 sont des erreurs d'inattention ou quelqu'un qui s'accroche

1 en quelque part en passant puis il se blesse et on a une
2 perte de temps associée.

3 Y a aucun incident grave là dans notre taux
4 de fréquence de 2010.

5 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Est-ce que ces
6 performances incluent aussi les entrepreneurs qui
7 travaillent sur votre site?

8 **M. GÉLINAS:** On n'inclut pas les
9 entrepreneurs qui travaillent sur le site. Ça rentre pas
10 dans le calcul de l'indicateur.

11 Par contre, on fait la même approche envers
12 les entrepreneurs, c'est-à-dire le moyen de -- quand il y
13 a un incident, on réagit de la même façon.

14 Même si ça rentre pas dans nos calculs là,
15 on s'assure d'avoir un entrepreneur aussi sensibilisé aux
16 accidents de travail que nous on l'est à la centrale.

17 **LE PRÉSIDENT:** Mais dans le futur, il faut
18 l'inclure, n'est-ce pas, parce que si on va dans la
19 réfection, vous avez beaucoup d'entrepreneurs; n'est-ce
20 pas?

21 **M. GÉLINAS:** Claude Gélinas, pour le
22 verbatim.

23 Effectivement, durant la réfection, la
24 majorité des employés vont être des employés externes.

25 Il va probablement y avoir deux séries

1 d'indicateurs: un pour les entrepreneurs parce, que comme
2 j'ai dit, on a déjà commencé à travailler avec les gens
3 qui vont travailler sur le site pour être certain que nos
4 façons de faire en sécurité au travail vont être les mêmes
5 que celles adoptées par les gens qui travaillent sur le
6 site.

7 Pour la façon de faire le calcul, c'est
8 vraiment les employés d'Hydro-Québec cela, mais on devrait
9 avoir un autre indicateur pour les contracteurs le temps
10 de la réfection. J'en suis convaincu.

11 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Je vais juste
12 compléter cette section-là et j'arrête.

13 Est-ce que, dans le taux de gravité, c'est
14 le nombre de jours perdus dans l'année par les accidents
15 de l'année ou c'est le nombre de jours perdus dans l'année
16 mais même pour les accidents antérieurs?

17 Par exemple, quelqu'un qui a eu un accident
18 en 2009, en décembre ou au mois d'août, mais y a une
19 rechute.

20 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
21 verbatim.

22 Ça concerne que les accidents qu'il y a
23 dans l'année.

24 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Parce qu'en général,
25 quand vous regardez dans les accidents, c'est à peu près

1 la moitié normale -- "at large" -- je parle pas maintenant
2 d'Hydro-Québec mais "at large". Dans d'autres secteurs,
3 c'est à peu près 50-60 pour cent la première année -- 50
4 pour cent. Les autres, ça vient après, les autres nombres
5 de jours perdus; donc, les coûts et les conséquences.

6 Et ma dernière: Êtes-vous un groupe
7 prioritaire par la CSST ou non? Comme il y a les secteurs
8 industriels, certains qui sont prioritaires.

9 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
10 verbatim.

11 Non, Hydro-Québec n'est pas un groupe
12 prioritaire pour la CSST.

13 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Mais vous avez un
14 comité paritaire de santé et sécurité?

15 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
16 verbatim.

17 En termes d'organisation de sécurité dans
18 la centrale, bien, évidemment, chaque -- la gestion est
19 responsable de la sécurité. On a un comité paritaire avec
20 le Syndicat des métiers. On a un autre comité paritaire
21 avec le Syndicat des techniciens et on a un comité
22 paritaire aussi avec nos employés de bureau.

23 Alors, y a trois comités paritaires qui
24 exercent à la centrale.

25 Alors, évidemment, je pourrais juste

1 compléter un petit peu ce que Claude a dit tantôt. C'est
2 bien évident quand on a vu notre taux de statistiques
3 cette année, alors moi puis Louise, on s'est attaqués avec
4 nos conseillers en prévention pour essayer de trouver les
5 causes et mettre en place un plan d'action pour ramener un
6 redressement là-dedans.

7 La semaine dernière, le comité de gestion
8 de la centrale que j'ai piloté moi-même, on a rencontré
9 tous les cadres afin de les sensibiliser, leur présenter
10 le plan d'action, leur rappeler leur rôle, faire de
11 l'étude de scénario et de repartir, je dirais, avec un
12 certain nombre de devoirs là en centrale pour améliorer
13 notre performance en sécurité.

14 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Donc, vous avez
15 trois comités au fond, ce qui n'est pas nécessairement
16 simple à gérer.

17 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
18 verbatim.

19 Ça fait longtemps qu'on fait ça comme ça
20 fait qu'on a apprivoisé ça.

21 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Merci.

22 **LE PRÉSIDENT:** O.k. C'est une bonne
23 occasion de pauser pour le lunch. On va se réunir, ça
24 sera dans une heure.

25 Merci beaucoup.

1 **M. LEBLANC:** C'est-à-dire à 13h40.

2 Donc, pas à 13h00 -- pas à 14h00, ou à une
3 heure. C'est vraiment à 13h40. Merci.

4 **LE PRÉSIDENT:** Merci pour la clarification.

5

6 --- L'audience est suspendue à 12h39

7 --- L'audience est reprise à 13h41

8

9 **LE PRÉSIDENT:** Alors, on va continuer.

10 Monsieur Pereira.

11 **COMMISSAIRE PEREIRA:** Merci.

12 Pour le personnel de la CCSN, à la page 67
13 de votre CMD, vous constatez que la Commission autorisera
14 la continuité de l'exploitation à chaque point d'arrêt
15 après avoir reçu la garantie de l'exploitation sécuritaire
16 de la centrale.

17 Quels seraient les éléments essentiels pour
18 une telle garantie?

19 **M. RINFRET:** François Rinfret. On n'a pas
20 encore de précision, beaucoup de précision sur ce qui va
21 faire partie des conditions avant d'autoriser un re-
22 démarrage mais, typiquement, ça va être, surtout du côté
23 des composantes et de la capacité, à être disponible et en
24 bon état pour la période à venir.

25 Donc, quand on parle de composantes, on

1 parle l'analyse de la capacité des composantes, on parle
2 de dispositions dans les cas où les inspections qui seront
3 aussi requises et les rapports donnés montrent qu'il y a
4 des nécessités de prendre ces dispositions-là en accord
5 avec les normes applicables pour ces différentes
6 composantes.

7 **LE PRÉSIDENT:** Mais il me semble que les
8 critères sont très très importants, est-ce qu'ils seront
9 disponibles pour la deuxième journée?

10 **M. JAMMAL:** Ici, Ramzi Jammal. Pour
11 continuer la réponse de Monsieur Rinfret, c'est sans doute
12 que les critères doivent être sur place sinon on ne peut
13 pas leur donner l'autorité.

14 Et, avant qu'on leur donne l'autorité, les
15 critères doivent être sur place avant qu'ils commencent
16 l'arrêt.

17 Alors, il y a plusieurs dossiers que nous
18 sommes en train de réviser, surtout le dossier du rapport
19 intégré de sûreté et puis les conditions d'arrêt seront
20 incorporées dans le MCP; c'est-à-dire que les critères
21 pour qu'ils puissent avoir l'arrêt et l'approbation
22 préalable pour l'arrêt.

23 Cela veut dire que, oui, ils seront
24 disponibles les critères à haut niveau dès maintenant mais
25 on doit embarquer dans les détails à chaque fois qu'il y a

1 un arrêt dépendant de la décision d'Hydro-Québec avec leur
2 réfection.

3 **LE PRÉSIDENT:** Merci.

4 **COMMISSAIRE PEREIRA:** Merci.

5 Ma deuxième question pour Hydro-Québec: Je
6 note dans la section 3.1 de votre CMD que vous avez lancé
7 une initiative pour promouvoir un changement de culture
8 d'assurance de qualité à tous les niveaux de votre
9 organisation.

10 Quand vous parlez de culture, quelles sont
11 les faiblesses que vous rencontrez actuellement dans la
12 mise en oeuvre de votre programme d'assurance de qualité?

13 Et, deuxièmement: Quels sont les bénéfices
14 que vous vous attendez à obtenir avec les changements de
15 culture que vous recherchez?

16 Et je parle ici de bénéfices par rapport à
17 l'exploitation de la centrale.

18 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
19 verbatim.

20 Le changement de culture qu'on recherche
21 c'est arriver à avoir la rigueur nécessaire dans le suivi
22 de nos processus.

23 Alors, ce qu'on a fait à date, on a pris la
24 peine, au niveau du Comité de gestion, de définir
25 adéquatement les attentes qu'on avait en termes de gestion

1 de la qualité.

2 Comme j'ai dit ce matin, on a fait une
3 rencontre avec toute notre gestion afin de les informer de
4 ce que c'était ces attentes-là et on en fait un suivi qui
5 est rigoureux.

6 Dans le passé, ce qui arrive de temps à
7 autres, c'est que notre personnel maîtrise bien les choses
8 et retarde de temps à autres à cocher les procédures quand
9 ils ont à les cocher. Ils ne les cochent pas
10 nécessairement au bon moment et, là-dessus, on a déjà pris
11 des mesures afin de s'assurer que notre personnel comprend
12 bien les gestes qu'ils ont à poser en regard de cette
13 assurance qualité-là.

14 On a un groupe d'assurance qualité qui a
15 renforcé beaucoup les inspections dans le chantier et les
16 audits afin de s'assurer que tout le monde comprend bien
17 leur rôle et responsabilités dans ce domaine-là.

18 **COMMISSAIRE PEREIRA:** Merci.

19 **LE PRÉSIDENT:** Un moment, s'il vous plaît.

20 Peut-être c'est une bonne occasion, Madame
21 Pelletier, j'aimerais savoir si -- vous représentez la
22 haute gestion, vous êtes nouvelle dans ce dossier -- avez-
23 vous des commentaires et des impressions sur la culture
24 que vous avez trouvée?

25 **MME PELLETIER:** Bonjour, Louise Pelletier,

1 Hydro-Québec. Merci beaucoup, Monsieur Binder et
2 Messieurs les Commissaires.

3 D'abord, cette question-là de la culture,
4 elle est fondamentale dans notre façon d'opérer et de
5 travailler à la centrale.

6 Je suis arrivée en janvier, fin janvier
7 2010 à la centrale, et j'ai vu là des gens très soucieux
8 de bien conduire l'installation et de s'assurer qu'à aucun
9 moment elle ne mette en danger la population.

10 Cependant, on a vu des carences au niveau
11 de la documentation. Nous les avons vues davantage au
12 début de l'été lorsque, de votre initiative, vous nous
13 avez proposé d'adopter un protocole qui unirait vraiment
14 nos efforts et les efforts du personnel de la CCSN pour
15 améliorer les choses.

16 Ce qui se dégage c'est qu'il s'avère
17 absolument nécessaire de continuer le plan de travail que
18 nous avons début cet été où les Commissaires et vous-même
19 avez pu voir des améliorations qui se sont passées dans un
20 court laps de temps -- et j'en suis très fière, en
21 passant, des travaux qui ont été faits tant par nos
22 équipes que par ceux du personnel de la CCSN.

23 Deuxièmement, je crois que ce qu'il nous
24 manquait à la centrale c'est à partir de critères peut-
25 être précisés de la part de la CCSN mais aussi de notre

1 côté une méthode très rigoureuse d'inscrire et de suivre
2 l'évolution des travaux et de faire monter le suivi à
3 d'autres niveaux que le niveau stricte à la base de la
4 centrale.

5 Il fallait donc que, moi, je m'implique et
6 il fallait que mon président aussi nous donne le support,
7 ce qu'il ne nous fait pas défaut.

8 Donc, c'est parti. C'est en place.
9 Maintenant, l'effort qui a été consenti cet été doit se
10 poursuivre mais je comprends bien aujourd'hui qu'il faudra
11 toujours s'assurer de travailler ensemble sur les choses
12 et de savoir sur quelles choses nous travaillons et
13 qu'est-ce que ça prend comme critères de fermeture.

14 Maintenant, je réitère que -- et je parle
15 aussi au nom de la direction d'Hydro-Québec parce qu'ils
16 suivent nos travaux de façon très soutenue. On va mettre
17 les efforts et on va réussir vraiment à faire changer la
18 réalité mais aussi les perceptions lors de prochains
19 exercices. Merci beaucoup.

20 **LE PRÉSIDENT:** Merci.

21 Monsieur Pereira?

22 **COMMISSAIRE PEREIRA:** Merci, je voudrais
23 continuer avec le personnel à la CCSN.

24 Avez-vous des commentaires sur ces sujets
25 de culture de l'assurance de qualité et les bénéfiques par

1 rapport à l'exploitation de la centrale?

2 **M. RINFRET:** François Rinfret. On a parlé
3 de carences ou de lacunes ce matin. On a parlé de pistes
4 d'amélioration aussi. On a mentionné que il y a beaucoup
5 de capacité d'amélioration de la performance liée à ce
6 qu'on appelle le "programme d'action corrective". On a vu
7 les changements de direction dans l'utilisation de cet
8 outil.

9 On a demandé aussi à l'Hydro-Québec de
10 responsabiliser toute la direction à travers, jusqu'au
11 travailleur à la centrale, et ça ça va être vu aussi
12 lorsqu'on va les rencontrer comme on le fait, d'ailleurs,
13 régulièrement où le titulaire a décidé de responsabiliser
14 ses gens; pas toujours prendre la responsabilité pour
15 toutes les actions des 800 personnes à travers la centrale
16 mais distribuer la responsabilité, l'imputabilité des
17 actions de son personnel.

18 Ça, on le voit comme une amélioration très
19 importante et on espère de voir le résultat de cette
20 proposition d'amélioration là en tout cas à travers les
21 prochains mois, les prochaines années. Voilà une piste
22 de solutions.

23 Je pourrai pas passer à côté de
24 l'opportunité de parler des critères de fermeture.

25 Normalement, un titulaire de permis gère sa

1 boîte, gère ses activités. L'agence de réglementation,
2 par les pouvoirs de l'inspecteur va valider la conformité
3 du titulaire avec ses propres engagements à l'occasion,
4 les engagements et les normes canadiennes. Les
5 inspecteurs relèvent des problèmes, relèvent des écarts,
6 des carences, mais ne donnent pas typiquement de direction
7 précise sur la façon de régler un problème. Cette
8 responsabilité-là, c'est la responsabilité du titulaire.

9 Ce qui a changé au courant des derniers
10 mois c'est que la CCSN a dû s'asseoir avec Hydro-Québec
11 pour essayer de s'assurer que eux précisaient comment ils
12 voulaient fermer un dossier.

13 Et au lieu d'attendre, de prendre une
14 action et de la retourner à la CCSN six mois plus tard, et
15 bien la réaction a été immédiate. Alors ce qui fait que
16 les dossiers ont pu avancer plus facilement.

17 Donc la Commission aussi a dû s'ajuster et
18 est allée -- a pousser quand même assez loin pour
19 s'assurer que le titulaire avait tous les outils possibles
20 et ne perdait pas de temps dans la résolution des
21 dossiers. Et ça c'est tout le personnel ici qui a
22 participé à ça; les inspecteurs en chantier mais aussi les
23 spécialistes dans tous les domaines.

24 Ça c'est une -- c'est un changement assez
25 important dans notre façon de fonctionner et j'ai

1 l'impression qu'on pourrait appliquer le modèle de façon
2 plus large sans pour autant prendre la responsabilité de
3 la méthode de fermeture d'un dossier.

4 Alors j'arrêteraï là-dessus.

5 **LE PRÉSIDENT:** Merci.

6 O.k., on va recommencer avec Monsieur
7 Harvey.

8 **COMMISSAIRE HARVEY:** Merci, monsieur le
9 président.

10 Quelques questions -- je dirais pas plus
11 faciles, plus brèves -- demandant des réponses plus
12 brèves.

13 Dans le -- à la page 5 sur 48 de votre
14 présentation, vous parlez de modifications du système de
15 refroidissement d'urgence du cœur.

16 Monsieur Desbiens en a traité un peu je
17 pense tantôt. Est-ce que c'est justement les pompes --
18 vous parlez des pompes qui faudrait remplacer ou doubler;
19 est-ce que c'est ça ou ---

20 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
21 verbatim.

22 C'est un exemple de projet qu'on voulait
23 amener à la réfection et comme la réfection est repoussée,
24 c'est quelque chose qu'on veut régler à notre arrêt 2011.

25 C'est pas les pompes, c'est des vannes

1 qu'on a actuellement sur notre système, qui sont sur deux
2 branches mais les vannes sont simples. On veut les
3 doubler pour améliorer la fiabilité puis la redondance du
4 système.

5 **COMMISSAIRE HARVEY:** O.k. C'est un lapsus.

6 À la page 11 du même document, on parlait
7 des systèmes de composants sous pression. Il y avait --
8 où en sont les démarches en vue d'une entente
9 contractuelle avec une agence d'inspection accréditée?
10 Pourquoi ça vous prend une agence d'inspection puis quel
11 est le mandat de l'agence puis pourquoi vous devez passer
12 une entente avec l'agence?

13 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
14 verbatim.

15 Bien ça fait partie de la norme d'avoir une
16 agence autorisée qui fait le contrôle de qualité de nos
17 interventions sur les vaisseaux sous pression.

18 Alors on a entrepris des démarches avec le
19 RBQ, la Régie du bâtiment du Québec, et l'entente a été
20 soumise à la CCSN pour vérification. On a reçu la
21 réponse, je crois, à la fin novembre comme de quoi que
22 notre entente était -- satisfaisait le personnel de la
23 Commission. Et lundi prochain on procède à la signature
24 de l'entente avec le RBQ. Elle va débiter -- elle va être
25 en vigueur dès le début de l'année 2011.

1 Ça fait partie du programme d'implantation
2 de la gestion de nos vaisseaux sous pression.

3 **COMMISSAIRE HARVEY:** Mais qu'est-ce qui
4 doit être conforme dans l'entente? Est-ce que c'est
5 simplement la firme qui doit être acceptée ou il y a
6 d'autres modalités? Je peux poser la question au
7 personnel de la Commission?

8 **M. RINFRET:** Oui, je peux commencer une
9 réponse à je demanderais à Monsieur Blahoianu de venir
10 aussi la compléter si possible.

11 Une entente avec une agence d'inspection
12 autorisée c'est de s'assurer qu'y a des services pour
13 vérifier la qualification du titulaire dans ses activités
14 et ça rapport au code ASME. Donc c'est un code utilisé
15 pour la réparation, la conception des pièces des
16 composantes sous pression.

17 Alors la CCSN voulait s'assurer que lorsque
18 ce transfert de responsabilités est fait vers l'agence
19 d'inspection autorisée, tous les éléments que la CCSN
20 voulait voir à travers -- les éléments techniques, que
21 voulait voir à travers ce contrat-là soient bien établis.

22 Incidentemment, cette demande-là a été
23 effectuée à tous les titulaires des grandes compagnies
24 canadiennes et en titulaires de permis. Et je pense
25 qu'Hydro-Québec était le dernier à s'inspirer, se

1 conformer à cette demande-là.

2 Donc -- et je pense qu'il y a une
3 satisfaction des deux cotés d'avoir réussi cette --
4 d'aller chercher une agence d'inspection autorisée.

5 **M. BLAHOIANU:** Mon nom c'est Andrei
6 Blahoianu, je suis Directeur de la Division de
7 l'évaluation de la conception technique.

8 Ça c'est une requise que nous avons --
9 c'est une exigence qui est incluse dans le permis
10 d'exploitation. C'est la clause 6.6:

11 "Le titulaire de permis doit avoir une
12 entente officielle avec une agence
13 d'inspection agréée conforme aux
14 exigences des normes CSA."

15 La clause -- le paragraphe précédent nous
16 démontre que:

17 "Le titulaire doit mettre en œuvre et
18 maintenir un programme relatif aux
19 enveloppes sous pression qui est
20 conformément aux exigences de la norme
21 CC-285."

22 Et ça c'est une action qui a été déjà
23 entrepris avec tous les autres titulaires de permis de
24 d'autres provinces. Et c'est -- Hydro-Québec c'est la
25 dernière -- sont en phase de implémenté cette requise.

1 RBQ est une agence de -- c'est une AIA, une
2 Accepted Agency, c'est une agence pour composants sous
3 pression qui est acceptée parce qu'ils ont tous les
4 accrédités qui sont requises par ASME et ils sont
5 qualifiés pour ce but.

6 Nous avons vérifié le contrat seulement en
7 ce qui concerne le contenu, le scope of work, de ce
8 programme et de vérifier que tous les choses qui sont
9 compris dans le standard, dans la norme, sont là.

10 **COMMISSAIRE HARVEY:** Merci.

11 À la page 22 du même document, c'est au
12 sujet du Cobalt-60. On parle d'une orientation commune de
13 l'industrie; c'est quoi cette orientation commune? À la
14 page 22, c'est bien là -- un instant -- c'est le dernier
15 paragraphe de la page 22 de 48, en bas du graphique, en
16 bas de l'indicateur numéro 8.

17 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
18 verbatim.

19 L'orientation commune elle concerne
20 l'exposition au rayonnement alpha, si vous lisez le début
21 du paragraphe.

22 **COMMISSAIRE HARVEY:** Oui.

23 **M. DÉSILETS:** Ça pas rapport avec le
24 cobalt.

25 **COMMISSAIRE HARVEY:** Ah, oui, oui. Je

1 m'excuse.

2 **M. DÉSILETS:** Alors la problématique des
3 rayonnements alpha, il y a un groupe commun formé par
4 toute l'industrie nucléaire pour adresser ---

5 **COMMISSAIRE HARVEY:** Ah oui, o.k., c'est
6 pour ça ---

7 **M. DÉSILETS:** --- une orientation.

8 **COMMISSAIRE HARVEY:** --- je suis plus
9 familier avec ça qu'avec l'autre. Ça va, merci.

10 Les limites opérationnelles dérivées, vous
11 avez contacté la CCSN pour ça. Vous avez abaissé les
12 limites d'après ce que je peux lire dans votre document.
13 Ça c'est à la page 31 de 48.

14 Pouvez-vous nous parler juste un peu de ça
15 parce j'aurais pu penser que l'inverse se serait produit,
16 que le personnel abaisse les limites ou -- mais là vous
17 avez décidé que les limites étaient trop hautes ou elles
18 étaient trop éloignées de ce que vous pouvez réaliser?

19 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
20 verbatim.

21 Non, c'est un peu une confusion qui est
22 arrivée suite à l'émission de la norme N-288, et le
23 changement de limites de dose à la population.

24 On avait reçu un certain nombre de
25 correspondances puis on a, je dirais, peut-être mal

1 interprété l'objet des correspondances de sorte qu'on
2 aurait dû faire une révision de nos LOD pour rencontrer
3 certaines nouvelles exigences.

4 Et comme on s'est aperçu qu'on était peut-
5 être en retard là-dedans, on a mis une mesure de
6 mitigation en attendant. On a abaissé nos seuils pour
7 être sûr de respecter toutes les limites réglementaires.

8 Et en parallèle à ça, on a fait faire des
9 calculs de nouvel LOD conformes à la nouvelle norme en
10 vigueur. Et on a reçu le rapport dernièrement puis on va
11 le soumettre à la CCSN dans le -- probablement que ça va
12 partir la semaine prochaine.

13 **COMMISSAIRE HARVEY:** Parce que les limites
14 mêmes réglementaires n'ont pas changé; hein? Les limites
15 qui partent de la dose maximale de 1 mSv, c'est des
16 limites internes?

17 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
18 verbatim.

19 Vous avez raison, les limites n'ont pas
20 changé mais on aurait dû soumettre une révision de nos LOD
21 plus tôt et c'est pour ça qu'on a pris une mesure de
22 mitigation en attendant de soumettre la nouvelle révision
23 de nos LOD pour être sûrs de respecter le cadre
24 réglementaire actuel.

25 **COMMISSAIRE HARVEY:** Madame Thompson, vous

1 voulez intervenir?

2 **MME THOMPSON:** Si vous me permettez, mon
3 nom est Patsy Thompson.

4 C'est que, en l'an 2000, quand la nouvelle
5 loi et les règlements de radioprotection sont entrés en
6 vigueur, la norme -- la limite de dose au public a changé
7 de 5 mSv à 1 mSv et on avait demandé à Hydro-Québec
8 d'abaisser leur limite opérationnelle dérivée en tenant
9 compte de la nouvelle limite de dose au public et ça avait
10 pas encore été fait.

11 Donc, comme mesure intérimaire, ils ont
12 pris des valeurs de LOD calculées sur 5 mSv divisées par 5
13 jusqu'à ce que les calculs avec la nouvelle norme soient
14 faits.

15 **COMMISSAIRE HARVEY:** O.k. Merci, je
16 comprends bien.

17 **LE PRÉSIDENT:** Mais quand est-ce que ça
18 sera fait?

19 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
20 verbatim.

21 Les limites sont actuellement baissées.

22 **LE PRÉSIDENT:** Oui, mais je comprends pas
23 qu'est-ce que tu as dit, Madame Thompson.

24 **M. DÉSILETS:** Pardon.

25 **MME THOMPSON:** O.k., en fin de compte, ce

1 qui est arrivé c'est que il y a la limite de dose au
2 public qui a changé en l'an 2000 et la façon de calculer
3 la dose au public a changé aussi parce qu'on a des
4 meilleures connaissances sur le comportement des
5 radionucléides, par exemple, dans l'environnement et dans
6 le corps.

7 Donc, présentement, Hydro-Québec a pris
8 leurs anciennes valeurs et les ont divisées par 5 et ils
9 sont en train de calculer des nouvelles limites avec les
10 nouvelles normes scientifiques.

11 Il y a une nouvelle normes Acna qui a été
12 publiée pour ---

13 **LE PRÉSIDENT:** Mais c'est ma question:
14 Quand est-ce que ça sera fini, les nouveaux calculs faits,
15 publiés et acceptés comme une limite?

16 **MME THOMPSON:** Hydro-Québec s'est engagée à
17 le faire avec -- on a un échéancier et ce que j'ai compris
18 c'est que le rapport nous sera soumis sous peu.

19 **LE PRÉSIDENT:** Hydro-Québec?

20 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
21 verbatim.

22 Comme j'ai dit tantôt, on a fait faire les
23 nouveaux calculs. On a reçu les résultats et on va les
24 transmettre à la Commission pour autorisation là dans la
25 semaine qui vient.

1 Et ensuite de ça, aussitôt que c'est
2 autorisé, on va l'implanter en début d'année.

3 **LE PRÉSIDENT:** O.k., merci.

4 **COMMISSAIRE HARVEY:** Au sujet de la
5 protection contre les incendies, à la page 36 de votre
6 document, vous parliez qu'il y avait des améliorations à
7 faire:

8 "... des mesures de mitigation pour un
9 nouveau système sont incluses aux
10 activités de réfection de la
11 centrale."

12 Est-ce qu'il y a des choses qui vont être
13 faites avant ou ça va être reporté à la réfection de la
14 centrale?

15 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
16 verbatim.

17 Il y a deux aspects: il y a des aspects de
18 modifications majeures qui vont être prises en charge par
19 le projet de réfection. Par contre, la centrale a pris,
20 elle, en charge la réfection de la boucle incendie sur le
21 site. Alors, dès le printemps, on va débiter les
22 modifications.

23 Ensuite de ça, je vais passer la parole à
24 Claude Gélinas parce qu'il y a d'autres actions pour
25 rencontrer la norme concernant nos équipes d'intervention

1 pis nos procédures qui sont en cours de développement
2 actuellement.

3 **M. GÉLINAS:** Claude Gélinas, pour le
4 verbatim.

5 Pour ce qui est de l'équipe d'intervention
6 en cas d'incendie, la nouvelle norme, la version 2007 de
7 la norme, demande des capacités beaucoup plus importantes
8 et des vérifications plus importantes que l'ancienne norme
9 demandait.

10 Donc, on a commencé à mettre en place un
11 programme de formation pour améliorer la formation de
12 notre équipe d'intervention et ce programme on a soumis un
13 plan d'action à la Commission et se termine -- c'est ça
14 qu'on disait dans la présentation de ce matin que ça se
15 termine à la fin 2012, donc, avant la réfection.

16 **COMMISSAIRE HARVEY:** Les travaux majeurs
17 dont vous parliez c'est quoi exactement?

18 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
19 verbatim.

20 Alors, dans notre bâtiment réacteur, on n'a
21 pas un système d'incendie avec des tuyaux et des systèmes
22 d'arrosage là. Alors, on est en train d'étudier comment
23 on va rendre conforme l'intérieur de notre bâtiment
24 réacteur.

25 En gros, c'est ça que le projet va

1 adresser.

2 Pour ce qui est de la protection incendie
3 dans les autres bâtiments, dans les salles de câbles qui
4 sont attenantes à notre bâtiment turbines, à notre
5 bâtiment service, dans les cinq dernières années, on a
6 investi à peu près 15 millions là pour faire des
7 modifications de systèmes de détection, de systèmes
8 d'arrosage et de protection incendie.

9 **COMMISSAIRE HARVEY:** Merci.

10 Juste peut-être avoir un commentaire du
11 personnel sur l'intérieur, le fait de ne pas avoir de
12 gicleurs, par exemple, à l'intérieur, qu'est-ce que ça
13 comporte?

14 Est-ce que ça comporte plus de risque ou
15 est-ce que c'est conforme à vos exigences?

16 **M. RINFRET:** François Rinfret, pour la
17 Commission.

18 Je vais demander à Dr. Abderrazaq Bounagui
19 de venir répondre à cette question dans le sens plus
20 large.

21 J'aimerais quand même ajouter que la
22 philosophie de construction des CANDU c'était, il me
23 semble, de simplement refermer le bâtiment du réacteur et
24 attendre que le feu s'éteigne de lui-même. C'était la
25 philosophie de construction dans le temps.

1 Évidemment, depuis ce temps-là, depuis '82,
2 '83 ou même dans le temps de la construction, il y a des
3 nouvelles normes qui se sont greffées et, tranquillement,
4 la Commission aussi a réalisé l'importance de la
5 protection et a demandé au titulaire de commencer à
6 songer, depuis déjà bien des années, à ramener l'ensemble
7 des constructions avec des critères acceptables du point
8 de vue de la protection incendie.

9 Il y a au moins trois standards qui
10 s'appliquent. Donc, ce qui a été remarqué par les
11 inspections et par l'arrivée des documents d'Hydro-Québec
12 c'est que le risque présentement était pas majeur, ce sont
13 des risques mineurs que l'on a quand même voulu agglutiner
14 pour ne pas l'oublier ce sujet-là.

15 Et, nous avons rajouté ce point-là comme un
16 point au manuel des conditions de permis pour pouvoir en
17 suivre le développement.

18 Les mesures de protection qui vont être --
19 pardon, les mesures par le titulaire vont de ce qu'on
20 appelle "l'évaluation du risque" qui eux-mêmes vont
21 générer probablement des solutions ou des besoins et des
22 mesures correctives pour ramener complètement la centrale
23 à un niveau acceptable à ce moment-ci. Mais "acceptable",
24 entendons-nous.

25 Alors, ces mesures de protection-là vont

1 être reprises au cours des années à venir et ça commence
2 par, éventuellement, faire attention à la capacité des
3 équipes de protection incendie et la brigade d'inspection
4 incendie.

5 Alors, tous ces éléments-là sont maintenant
6 suivis avec des dates assez sévères pour être certains
7 qu'il n'y a pas de glissements au cours des mois et des
8 années à venir.

9 Monsieur Bounagui?

10 **M. BOUNAGUI:** Zag Bounagui. Pour quelques
11 clarifications, les lacunes qui ont été identifiées dans
12 l'aspect de protection incendie c'est au niveau du
13 programme.

14 Donc, avec l'introduction du nouveau
15 standard, ça va être mis à jour pour améliorer les
16 procédures de protection incendie.

17 En ce qui concerne le fait il y un sujet
18 ouvert sur la completion de l'étude de risque incendie,
19 elle n'était pas encore achevée. Donc, cette étude a été
20 engagée de terminer cette étude à la fin de 2011.

21 Lorsqu'on recevra cette étude-là, on va
22 prioriser le risque dans chaque zone d'incendie parce que
23 cette étude n'est pas encore complétée de manière adéquate
24 donc nous attendons la dernière mise à jour pour qu'on
25 puisse se prononcer.

1 **COMMISSAIRE HARVEY:** Monsieur Désilets,
2 est-ce que la date de la fin de l'année -- c'est l'année
3 2010 ou 2011?

4 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
5 verbatim.

6 Il y a certaines -- l'évaluation de risque
7 incendie c'est pour la fin de 2011 mais il y a d'autres
8 actions qui vont venir à échéance aussi à la fin 2012.

9 **COMMISSAIRE HARVEY:** O.k., merci.

10 Ce qui m'intriguait un peu c'est que ça
11 apparaît pas comme tel dans le dernier document qui a été
12 soumis. Ça paraissait dans le premier document; je parle
13 du document du personnel de la Commission.

14 Il y avait une série de documents, c'était
15 au sujet de l'assurance sûreté continue en centrale. Ça
16 parlait de documents: de DPR-4, de DPR-10, de MG-103.

17 Je suis un peu surpris parce que je croyais
18 que c'était des documents, moi, qui venaient de ... puis,
19 après certaines vérifications, apparemment, c'est des
20 documents propres à Hydro-Québec, parce que je voyais que
21 tout-à-coup Hydro-Québec avait abandonné un document.

22 Puis je disais, comment on peut abandonner
23 un document? Et -- fait que c'était -- c'était exactement
24 ça, c'est des documents internes. Et quelle est votre
25 relation personnelle de la Commission avec ces documents-

1 là? Je veux dire qu'est-ce que pour vous représentent ces
2 documents?

3 **M. RINFRET:** François Rinfret.

4 Ce que vous réferez comme étant des DRP
5 puis des DR, ce sont des documents de référence du
6 titulaire. Ces documents-là typiquement sont des
7 documents de haut niveau donc ils satisfont ce que Hydro-
8 Québec considère comme étant leur processus -- leur grand
9 processus. Donc ce sont des documents de tête qui eux
10 appellent différentes activités à l'intérieur de ces
11 processus-là.

12 Je dirais -- j'en avais parlé au mois
13 d'août, que le système de gestion d'Hydro-Québec à
14 Gentilly-2 était très en avance sur son temps, parce
15 qu'ils sont en avance en parlant maintenant de processus
16 et d'activité au lieu de référer toujours à des
17 programmes. Ces processus-là sont intégrés.

18 Donc les documents de tête sont importants
19 parce qu'ils lancent les différentes activités qui sont
20 sous-jacentes. Alors il y a évidemment des temps où le
21 titulaire veut amalgamer certains processus et veut avoir
22 des documents sous-jacents qui sont alignés et ça peut
23 donner lieu à l'occasion à des difficultés -- disons
24 d'accord entre ces documents-là.

25 **COMMISSAIRE HARVEY:** Qu'est-ce qui m'a -- a

1 attiré mon attention c'est parce qu'on parlait d'un DPR-4
2 qui avait été annulé, un DPR-10 qui existait et qui
3 reposait sur un MG1003 qui n'existait pas.

4 C'est comme ça que je suis venu à
5 m'inquiéter de -- mais je comprends mieux maintenant là où
6 ça se situe. Puis ça va. Merci.

7 C'est beau, monsieur le président.

8 **THE CHAIRMAN:** Go ahead.

9 **M. JAMMAL:** Merci, monsieur le président,
10 ici Ramzi Jammal.

11 Je n'ai pas voulu laisser l'impression
12 concernant votre question, Monsieur Harvey, concernant les
13 LOD. C'est correct qu'il y avait un changement dans les
14 limites réglementaires. Mais on n'autorise pas
15 l'exploitation de la centrale aux limites réglementaires.

16 Alors ils ont déjà sur place les seuils
17 d'interventions qui sont tout à fait plus bas que les
18 limites réglementaires.

19 Et puis pour répondre à votre question,
20 monsieur le président, que les normes, le calcul, le
21 rapport et la vérification sera faite avant Jour 2.

22 **LE PRÉSIDENT:** Merci. O.k.

23 Dr. Barriault?

24 **COMMISSAIRE BARRIAULT:** Merci, monsieur le
25 président.

1 Sur la question des particules alpha qu'on
2 parlait tantôt, dans d'autres centrales on a réalisé que
3 ceux qui faisaient de l'alimentation du réacteur avec
4 l'uranium, avaient été exposés à ces particules-là.

5 Avez-vous fait des analyses pour voir si
6 vous avez le même problème?

7 **M. GÉLINAS:** Claude Gélinas, Hydro-Québec,
8 pour le verbatim.

9 On a pris exactement le même processus que
10 les autres centrales, c'est-à-dire qu'on a identifié les
11 personnes les plus critiques. On en a sélectionné un
12 certain nombre. Ces gens-là ont soumis des échantillons
13 et ces échantillons -- les résultats devraient arriver
14 d'ici la fin de l'année selon la firme externe. Parce que
15 c'est aux États-Unis qu'on a fait analyser, il n'y avait
16 plus de place à notre firme canadienne.

17 Fait qu'on attend les résultats pour savoir
18 si c'est positif ou négatif. On s'attend un peu d'être
19 dans le même genre que Point Lepreau, c'est-à-dire pas de
20 cas positifs parce que c'est le même genre de travail
21 qu'on faisait à G-2.

22 **COMMISSAIRE BARRIAULT:** O.k. Dernière
23 question.

24 Pour la journée 2, est-ce que c'est
25 possible d'avoir une copie de votre programme de santé et

1 sécurité au travail?

2 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
3 verbatim.

4 Ça va nous faire plaisir de déposer ce
5 programme-là.

6 **COMMISSAIRE BARRIAULT:** Merci.

7 C'est tout, monsieur le président.

8 **LE PRÉSIDENT:** Merci.

9 Monsieur Tolgyesi?

10 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Merci, monsieur le
11 président.

12 Quand vous parlez de programme de suivi
13 environnemental et on parle des poissons, est-ce que j'ai
14 compris que vous dites qu'il y en a peu près une tonne de
15 poissons captés dans le système qui arrivent vivants, je
16 pense que vous avez dit dans la partie succion? Ça c'est
17 par rapport aux 32 tonnes de débris de biomasse total que
18 vous collectez, je suppose?

19 Et quand on dit que c'est négligeable,
20 c'est parce que c'est juste 3 pour cent de 32 tonnes ou
21 c'est parce que c'est pas beaucoup de poissons?

22 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
23 verbatim.

24 On a fait faire une étude par une firme en
25 environnement qui a caractérisé les poissons qu'on

1 trappait à la prise d'eau et qui est arrivée à cette
2 conclusion-là.

3 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Est-ce que -- ce que
4 j'ai compris que au fond c'est les blocs de glace qui
5 causeraient la mortalité des poissons? C'est pas
6 nécessairement ce que vous avez dit, il en avait --
7 l'embolie gazeuse?

8 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
9 verbatim.

10 La mortalité des poissons c'est pas -- que
11 vous venez de citer, ce n'est pas à l'aspiration, c'est à
12 la sortie. Et par le passé, on a eu une mortalité
13 importante de poissons au canal de rejet.

14 Et après étude on s'est aperçu que cette
15 mortalité-là effectivement n'était pas causée par des
16 embolies gazeuses mais par l'effet quand on arrête la
17 centrale, que les -- en hiver, que les glaces reviennent
18 dans le canal puis écrasaient les poissons qui étaient
19 présents.

20 Alors on a mis deux mesures en place pour
21 éviter que ça se produise. La première c'est une espèce
22 d'estacade -- pas une espèce mais une estacade qui empêche
23 les glaces de revenir quand on arrête la centrale.

24 Et la deuxième mesure qu'on a mise en place
25 c'est que avant ça on avait une procédure pour arrêter la

1 centrale qui faisait en sorte que en dedans de deux heures
2 la centrale était arrêtée. Et que le phénomène arrivait
3 au canal que on coupait complètement notre eau chaude, là
4 les glaces revenaient.

5 Alors on a une procédure actuellement
6 d'arrêt qui dure -- qui s'échelonne à peu près sur une
7 période de 14 heures où on diminue notre puissance
8 progressivement pour laisser le temps que l'eau
9 refroidisse tranquillement puis que les poissons puissent
10 quitter ce milieu-là.

11 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** M'hm.

12 **M. DÉSILETS:** Alors les derniers relevés
13 qu'on a faits nous démontrent que on n'a plus ce
14 phénomène-là de mortalité de poissons au canal de rejet.

15 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Donc c'était pas
16 nécessairement seulement la barbue et les carpes mais
17 c'était tous les poissons? O.k.

18 Si on regarde les estimations des doses aux
19 membres de groupe critique, les doses annuelles quand vous
20 parlez ici vous dites, "doses annuelles estimées." C'est
21 à la page 32 sur 48, point 5.5.

22 Vous dites, "C'est les doses annuelles
23 estimées." Est-ce que c'est les valeurs moyennes de ces
24 doses-là ou c'est -- est-ce qu'il y en a une valeur
25 minimum, maximum, ou c'est quoi la dispersion des valeurs?

1 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
2 verbatim.

3 La façon dont on détermine la dose annuelle
4 estimée pour le groupe critique, c'est que on fait
5 exactement -- on prend exactement l'individu critique qui
6 est le plus près de la centrale et on détermine la dose
7 que cet individu-là reçoit à partir de nos rejets.

8 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** C'est-à-dire que
9 vous le mesurez pas, vous déterminez par le calcul?

10 **M. DÉSILETS:** Je vais demander à Diane
11 Villeneuve de compléter l'information sur ce sujet-là.

12 **Mme VILLENEUVE:** Diane Villeneuve, pour le
13 verbatim.

14 Contrairement à l'ancienne méthode que nous
15 avons utilisé jusqu'en 2005, dès 2006 nous avons utilisé
16 une nouvelle méthode dite rétrospective où justement on
17 utilise des données réelles prises à la ferme sud dont les
18 habitants constituent les individus les plus près de la
19 centrale, donc notre individu critique.

20 Alors c'est là qu'on prend les données de
21 tritium, de carbone 14 et auxquelles on ajoute un facteur
22 de dispersion et différents calculs pour estimer la dose
23 finale.

24 Et ce n'est plus par exemple comme on le
25 faisait avant sur une base uniquement de calcul à partir

1 de nos rejets à la cheminée.

2 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Est-ce que c'est --
3 cette mesure est affectée que vous avez dit c'est au sud
4 de la centrale?

5 **Mme VILLENEUVE:** Oui.

6 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Est-ce que c'est
7 l'effet -- c'est pas parce qu'il y a une dispersion en
8 fonction des courants d'air, vents ou il y en a les eaux
9 souterraines qui affectent aussi?

10 **Mme VILLENEUVE:** Les eaux n'entrent pas
11 dans le calcul de la dose parce que présentement il n'y a
12 plus d'eau potable qui est prélevée pour des fins de
13 consommations humaines. Les gens sont reliés au réseau
14 municipal.

15 Alors seuls les rejets aériens sont
16 considérés pour le calcul de dose à l'individu critique
17 maintenant.

18 Et effectivement les données météo, le
19 vent, et cetera, sont pris en compte dans ce calcul de
20 dose-là.

21 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Merci.

22 Là je ne sais pas si je vais pas répéter un
23 peu une partie des questions que Dr. Barriault a posée,
24 vous avez parlé de programme spécial entre '98 et 2005. ...

25 Qu'est-ce que vous avez fait après?

1 Depuis, qu'est-ce que vous faites dans ce
2 système d'échantillonnage-là que vous avez dit -- vous avez
3 dit que, jusqu'à tout récemment, c'était le Laboratoire
4 Radioécologie de l'Université Laval.

5 Vous avez dit que ce n'est plus eux. Est-
6 ce que c'est parce que vous n'avez pas besoin de prendre
7 des échantillons ou vous ne prenez pas d'échantillons ou
8 vous avez changé l'entreprise ou le laboratoire qui fait
9 les mesures?

10 **MME VILLENEUVE:** Diane Villeneuve, pour le
11 verbatim.

12 Nous avons poursuivi l'étude de
13 l'Université Laval après son étude plus exhaustive de '98
14 à 2005.

15 Je dois préciser ici que c'est le programme
16 de suivi du tritium dans les eaux souterraines autour de
17 l'aire de stockage de déchets radioactifs. C'est bien ça?

18 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Oui.

19 **MME VILLENEUVE:** D'accord.

20 Alors, oui, nous avons poursuivi le suivi
21 qui avait été réalisé par l'Université Laval et c'est
22 comme ça qu'on peut déceler une certaine décroissance du
23 tritium avec le temps et qu'on continue à démontrer que la
24 nappe près de la SDR, plus particulièrement au sud de la
25 SDR est quand même quasi-stagnante, captive.

1 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Ici, vous parlez de
2 300 mètres horizontalement et je sais pas c'est quelle
3 profondeur parce que vous avez parlé de "zones centrales
4 de contamination profonde".

5 C'est quoi la profondeur quand vous parlez?
6 Comment vous prenez les échantillons? Il y a des trous
7 qui sont percés?

8 **MME VILLENEUVE:** Les échantillons sont pris
9 avec des piezomètres avec trois horizons: c, b et a.

10 Alors, il y a des échantillons qui sont
11 pris jusqu'au roc, la nappe phréatique dans le roc et un
12 peu plus haut et un peu plus en surface.

13 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Parce qu'on n'a
14 rien. Il n'y a pas de plan où sont les plans
15 d'échantillonnage.

16 Est-ce qu'il y en a un panache quelconque
17 qui se dégage?

18 Peut-être que ce serait bien de compléter
19 pour la deuxième journée.

20 Et aussi, vous dites qu'il y a une
21 diminution? Après 30 ans, il y a une diminution peut-être
22 d'un facteur 10. À quoi vous attribuez ça?

23 Parce que, s'il n'y a pas de mouvement
24 vraiment de la nappe phréatique ou s'il y en a, il doit
25 avoir une dispersion plus grande. Alors, à quoi vous

1 attribuez cette chute?

2 **MME VILLENEUVE:** Tout simplement, avec le
3 temps, c'est que la demi-vie du tritium s'estompe.

4 Alors, par exemple, au départ, les teneurs
5 dans les piezomètres qui entouraient cette nappe-là
6 étaient peut-être d'environ de l'ordre de 20,000 bécherel
7 par litre. Nos dernières données dans nos piezomètres qui
8 circonscrivent la nappe montrent des teneurs de l'ordre de
9 2,405, par exemple, 1,300. Ça varie dans cet ordre-là
10 entre 200 et 2,400 environ.

11 Alors, on voit qu'il y a une décroissance.

12 Et le patron de circulation des eaux
13 souterraines est quand même bien connu depuis l'étude de
14 l'Université Laval.

15 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Donc, s'il y a une
16 circulation d'eau, il n'y a pas d'agrandissement du
17 panache, il y a diminution de la concentration.

18 Une partie c'est à cause de la vie et
19 l'autre partie, est-ce que parce qu'il y a moins de rejets
20 ou c'est parce que ...

21 Il doit y avoir quelque chose qui est à
22 l'origine de cette diminution-là. On peut compter
23 seulement sur la demi-vie?

24 **MME VILLENEUVE:** Effectivement -- oui,
25 vas-y.

1 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
2 verbatim.

3 Sur une période de 30 ans, le tritium a une
4 période radioactive de 10 ans. Fait que, après 10 ans, il
5 a diminué une moitié. Après un autre 10 ans, c'est une
6 autre moitié. Après un autre 10 ans, une autre moitié.

7 Vous avez pratiquement votre facteur 10 là-
8 dedans.

9 Et on n'a pas constaté qu'il y avait
10 d'autres rapports. On attribue ça, nous,
11 presqu'exclusivement à la décroissance radioactive.

12 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Avez-vous la même
13 opinion?

14 **MME THOMPSON:** Patsy Thompson. Le
15 personnel de la Commission avait demandé, il y a plusieurs
16 années déjà, qu'Hydro-Québec trouve la cause des teneurs
17 en tritium dans l'eau souterraine et identifie les
18 sources; s'il y avait des sources actuelles, qu'elles
19 soient -- qu'il y ait des mesures d'atténuation de mises
20 en place.

21 Et, on avait demandé à Hydro-Québec de
22 faire une étude assez exhaustive sur les aspects
23 géologiques et hydrogéologiques au site.

24 Et, en 2005, après plusieurs années
25 d'étude, nous avons conclu que les données d'Hydro-Québec

1 nous permettaient de confirmer que les sources étaient --
2 surtout pour les aires qui étaient très contaminés, la
3 source datait de pratiques dans les années '70 comme il a
4 été mentionné ce matin et que les sources actuelles c'est
5 des sources minimales qui contribuent pas de façon
6 importante à la contamination.

7 Donc, la décroissance qu'on voit c'est
8 vraiment une décroissance radiologique.

9 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Merci.

10 J'ai ici peut-être une autre. Je vais à la
11 page 39. On parle d'installations de gestion des déchets
12 radioactifs solides, IGDRS, et que je relis aussi la
13 section 3 là.

14 Dans la section 3, vous parlez surtout de
15 Gentilly-2, de fleuve et de l'économie mais vous parlez
16 pas d'évaluation environnementale du site comme tel.

17 Vous évitez les déversements. Il y a des
18 pertes et des fuites. C'est quoi les conséquences?
19 Comment vous suivez ces sources potentielles?

20 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
21 verbatim.

22 Vous faites référence aux installations de
23 gestion des déchets radioactifs?

24 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Oui.

25 **M. DÉSILETS:** On a un programme de suivi

1 nouveaux appareils-là sont opérationnels et sont intégrés
2 dans notre programme de surveillance de l'exploitant que
3 nous faisons régulièrement.

4 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Merci.

5 Peut-être la dernière question, monsieur le
6 président, c'est pour le staff à leur soumission, page 52.

7 On a parlé que la gestion des déchets que,
8 à cause du fait que c'était un autre permis qui était en
9 vigueur, on parle pas ici de tendances pour le domaine de
10 gestion des déchets parce que c'était émis dans le cadre
11 d'un autre permis, je pense.

12 Mais, quand même, avant il y en avait une
13 certaine évaluation, une certaine progression.

14 Commentaires?

15 **M. DAVID:** Claude David. Il y a plusieurs
16 programmes. Les programmes de sûreté qu'on a établis
17 aujourd'hui c'est -- ou que Hydro-Québec a établis
18 couvrent l'ensemble du site, c'est-à-dire, et la centrale
19 et les installations de gestion de déchets.

20 Maintenant, les installations de gestion de
21 déchets ont principalement trois domaines de sûreté qui
22 sont propres à l'installation même; c'est-à-dire, dans le
23 domaine de sûreté, dans le rendement à l'exploitation et
24 puis dans l'équipement qu'on se sert pour exploiter ces
25 installations de déchets.

1 plusieurs reprises les pratiques d'Hydro-Québec au niveau
2 de leurs pratiques pour minimiser la production de déchets
3 et de réduire le transfert de déchets aux installations de
4 stockage. Ces pratiques-là étaient encadrées en partie
5 par le programme de radioprotection et en partie par le
6 programme de gestion d'environnement.

7 Donc on a regardé les pratiques d'Hydro-
8 Québec qu'ils ont mis en place pour éviter par exemple
9 d'amener du matériel qu'on doit jeter à la poubelles dans
10 les zones où ils peuvent être contaminés.

11 Et avec ces pratiques-là, ils ont beaucoup
12 réduit le volume de déchets qui doit être transféré aux
13 installations de gestion.

14 Donc c'est des choses qu'on regardait mais
15 qui n'étaient pas rapportées de façon autonome dans une
16 cote d'évaluation.

17 **LE PRÉSIDENT:** Monsieur Tolgyesi?

18 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Juste le
19 commentaire, quand je parlais tantôt -- on parlait de
20 tritium par exemple, et vous parliez de la nappe de
21 contamination profonde, et cetera.

22 Peut-être ça serait mieux de documenter
23 davantage pour faire une preuve quantitative aussi, pas
24 seulement dire, "Ben, y en a pas." Parce que c'est facile
25 à dire, "Y en a pas." Mais je suis pas obligé de vous

1 croire, moi ou quelqu'un d'autre.

2 **Mme THOMPSON:** Si je pourrais rajouter
3 quelque chose à ce sujet-là.

4 La Commission -- le personnel de la
5 Commission a demandé des études très exhaustives à Hydro-
6 Québec pour en fin de compte trouver la source et
7 démontrer que la nappe était stable et ne contaminerait
8 pas les zones à l'extérieur du site.

9 Il y a plusieurs rapports détaillés qui ont
10 été préparés et il y a eu de nombreuses présentations à la
11 Commission dans les années antérieures.

12 Il serait peut-être possible pour
13 l'audience prochaine de résumer ces études-là mais elles
14 ont été faites et elles ont été présentées à la Commission
15 à plusieurs reprises.

16 **LE PRÉSIDENT:** Et ça serait très utile
17 d'avoir un petit résumé de tout le bon travail qui a été
18 fait.

19 C'est tout?

20 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** C'est tout, monsieur
21 le président.

22 **LE PRÉSIDENT:** O.k.

23 Monsieur Pereira?

24 **COMMISSAIRE PEREIRA:** Pour Hydro-Québec.
25 Dans la section 2.3.4 de votre CMD, vous indiquez que

1 depuis 2006 vous avez fermé trois actions génériques.
2 Mais on peut noter que maintenant il y a des actions
3 spécifiques ouvertes par le personnel de la CCSN qui
4 remplacent ces actions génériques.

5 Pourriez-vous décrire ces actions
6 spécifiques ainsi que votre plan pour fermer ces nouvelles
7 actions?

8 **M. DÉSILETS:** Mario Désilets, pour le
9 verbatim.

10 Je vais demander à monsieur Patrice
11 Desbiens de répondre à votre question.

12 **M. DESBIENS:** Patrice Desbiens, pour le
13 verbatim.

14 De mémoire, il y a deux dossiers génériques
15 qui ont été complétés presque au complet puis les dernières
16 actions versées dans une action spécifique.

17 Une, c'est pour le suivi de l'intégrité des
18 grappes de combustible. Tous les programmes qui devaient
19 être mis en place pour assurer le suivi du maintien de
20 l'intégrité du combustible, combustible irradié, a été
21 complété sauf une chose.

22 C'est l'inspection de routine qu'on fait
23 chaque année d'un certain nombre de grappes. Et on a
24 décidé de procéder à l'inspection de 20 grappes depuis
25 deux ans. C'est maintenant dans nos pratiques et c'est

1 fait mais ça n'a pas encore été intégré à notre programme.
2 C'est en voie d'être complété, notre programme est en
3 signature au moment où on se parle, ça va être terminé
4 d'ici Noël. Alors ça va permettre de fermer une des deux.

5 Le second cas, c'était pour un incident de
6 perte de modérateur je crois où une procédure avait été
7 soumise pour clore le dossier. Par contre la procédure --
8 le mécanisme qu'on avait imaginé d'un point de vue
9 d'analyse pour régler le problème, n'était pas
10 acceptable pour l'exploitant.

11 Alors il a fallu qu'on retourne -- qu'on
12 revienne en l'arrière pour trouver une autre solution.
13 Cette solution-là a été proposée à la CCSN et on attend un
14 feedback avant de l'implanter.

15 **M. RINFRET:** François Rinfret.

16 Je veux juste confirmer le dernier point
17 fait par Monsieur Desbiens sur le fait que un des sujets
18 -- le dernier sujet dont il vient de parler, il est
19 présentement chez nous pour étude, on vient tout juste de
20 le recevoir cette position-là.

21 **LE PRÉSIDENT:** O.k. Autre chose?

22 Monsieur Harvey?

23 Dr. Barriault?

24 Monsieur Tolgyesi?

25 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Deux petites --

1 c'était pas mal réglé. Évidemment ça c'était sans compter
2 sur un report de la réfection mais aussi sur l'arrivée
3 finalement d'un encadrement que l'on a aujourd'hui qui est
4 le RD-360.

5 Donc lors de la revue de ce document-là, on
6 aurait pu avoir une certaine difficulté à faire embarquer
7 le titulaire dans ce nouvel encadrement parce qu'il avait
8 déjà l'entente avec le personnel.

9 Et c'est pour ça que je parle de
10 volontariat, c'est qu'après avoir discuté des bienfaits
11 possibles d'avoir un encadrement aux plus hauts standards
12 internationaux, il y aurait certainement avantage à le
13 suivre.

14 Et c'est ce qu'ils ont décidé de faire.
15 Donc c'est l'utilisation du mot "volontaire" là qui est
16 là.

17 Quand on parle de l'esprit du document,
18 oui, l'utilisation du mot "esprit" était particulière
19 parce qu'on a essayé de rétrofitter, si on veut là,
20 certaines études dans un environnement où Hydro-Québec
21 avançait déjà dans sa réfection.

22 Alors ils ont réussi à -- si on veut,
23 rétrofitter, si on veut, certaines études pour les rendre
24 acceptables et les rendre adéquates pour la tenue de la
25 réfection proprement dite.

1 Ce qui fait que ça -- comme on disait dans
2 le texte, ça allège beaucoup le travail et ça devient un
3 environnement prévisible et -- voilà.

4 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** Donc c'est -- en
5 général c'est pas quelque chose volontaire mais le
6 titulaire doit respecter l'esprit de la RD-360?

7 **LE PRÉSIDENT:** Non, non, moi, je n'accepte
8 pas ça. La réfection ne commence pas dans deux ans, au
9 moins deux ans. Alors la règle maintenant c'est le 360,
10 c'est pas un document volontaire, c'est un document
11 mandataire.

12 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** M'hm.

13 **LE PRÉSIDENT:** O.k.? L'entente c'était
14 théorique, l'entente qui n'était pas commencée, so quant à
15 moi on va discuter ça, on va délibérer. Mais ça ne fait
16 pas de sens d'avoir un document qui est relié sur un
17 document ancien au lieu des règlements qui sont maintenant
18 en force.

19 **M. RINFRET:** O.k. Le titulaire -- François
20 Rinfret.

21 Le titulaire respecte RD-360, ils ont
22 réussi à revenir un peu en arrière pour fournir toutes les
23 études requises ---

24 **LE PRÉSIDENT:** On comprend ça, mais c'est
25 le mot "volontaire" qui est -- ça m'inquiète.

1 **M. RINFRET:** Dans le temps ---

2 **LE PRÉSIDENT:** Il y a rien de volontaire
3 là-dessus.

4 **M. RINFRET:** Monsieur le président, dans le
5 temps RD-360 n'existait pas. Alors on a pas eu besoin de
6 ---

7 **LE PRÉSIDENT:** Juste maintenant.

8 **M. RINFRET:** Oui.

9 **M. JAMMAL:** Monsieur le président,
10 actuellement -- ici, Ramzi Jammal, il se conforme avec RD-
11 360 selon les exigences. Et puis ce qu'ils ont fait à
12 l'époque quant à une nouvelle action pour la réfection, le
13 personnel a évalué l'écart que c'était préparé contre le
14 360 et puis on a exigé d'Hydro-Québec pour qu'ils soient
15 en conformité avec RD-360.

16 Alors ils sont en conformité avec le 360 et
17 nous sommes en train de fermer les écarts qui ont existés
18 entre la réfection originale contre les nouvelles normes
19 qu'on a maintenant.

20 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** J'ai une autre ---

21 **LE PRÉSIDENT:** Vas-y.

22 **COMMISSAIRE TOLGYESI:** --- la dernière.

23 La même présentation au staff page 27, ou
24 le Slide 27, vous dites que demande de renouvellement de
25 permis et le troisième "bullet", vous dites:

1 "Hydro-Québec prendra les mesures
2 voulues pour préserver la santé et
3 protéger l'environnement."

4 Les mesures voulues ou les mesures requises
5 ou les mesures exigées? Parce que "voulues" c'est ils
6 vont faire ce qu'ils veulent.

7 Avec tout le respect que je leur dois, je
8 suis sûr qu'ils veulent beaucoup mais ...

9 **M. RINFRET:** François Rinfret. Le mot
10 "voulues" est tout simplement mal choisi.

11 On parle toujours d'exigences puis
12 d'attentes dans notre langage ici lorsqu'on est en face
13 d'un titulaire.

14 **LE PRÉSIDENT:** O.k., le dernier mot?

15 O.k., alors, merci beaucoup. Alors, il y a
16 beaucoup de travail à faire pour la deuxième journée et,
17 moi, j'aimerais voir que tous les engagements et tous les
18 dossiers ouverts seront fermés ou presque fermés ou en
19 train d'être fermés pour la deuxième journée.

20 Maintenant, on va -- Marc, peux-tu m'aider
21 ici?

22 **LE SECRÉTAIRE:** Oui?

23 **LE PRÉSIDENT:** Qu'est-ce qu'on va faire
24 maintenant?

25 **LE SECRÉTAIRE:** Mais ceci conclut la

1 portion publique de l'audience mais nous devons aller
2 discuter à huis clos les documents qui portent la sécurité
3 qui sont de nature confidentielle.

4 Donc, on va demander aux représentants
5 d'Hydro-Québec et de notre personnel de demeurer
6 disponibles pour la discussion à huis clos qui aura lieu
7 dans la salle des délibérations à l'arrière dans environ
8 cinq minutes.

9 Donc, ceci conclut le premier jour
10 d'audience sur la demande d'Hydro-Québec qui vise le
11 renouvellement du permis d'exploitation de la centrale
12 Gentilly-2 et de l'installation de gestion des déchets
13 radioactifs.

14 L'audience telle que prévue se poursuivra
15 les 13 et 14 avril 2011 à Bécancour à l'Auberge Godefroy à
16 moins d'avis contraire.

17 Nous invitons les personnes intéressées à
18 présenter des mémoires qui seront considérés le deuxième
19 jour de l'audience. Les demandes de participation
20 accompagnées du texte des mémoires ou présentations
21 doivent être déposées, au plus tard, le 14 mars 2011.

22 Il est possible de déposer des demandes de
23 participation et les mémoires via un formulaire en ligne
24 par courriel, télécopieur ou par messenger.

25 Il est important de préciser, lors du dépôt

1 du mémoire, si l'intervenant souhaite également faire un
2 exposé oral lors de l'audience. Ces détails sont
3 disponibles sur notre site Internet dans l'Avis d'audience
4 publique 2010-H-06, Révision 2.

5 Une décision de la Commission sur la
6 demande de prolongation qui serait émise aux mêmes
7 conditions que le permis actuel pour une période de six
8 mois sera rendue avant le 31 décembre 2010.

9 L'audience est maintenant ajournée. Merci.

10 --- L'audience est ajournée à 14h43

11

12